



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
27 è 28 di FERRAGHJU di u 2025**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
27 et 28 FEVRIER 2025**

1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée



1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
27 è 28 di FERRAGHJU DI U 2025
 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2025
 27 et 28 FÉVRIER 2025

SUNTA di u GHJOVI u 27 di FERRAGHJU di u 2025
SOMMAIRE du JEUDI 27 FEVRIER 2025

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS , Présidente de l'Assemblée de Corse	4
M. le Président Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse	9
M. Leoluca ORLANDO , Député européen, ancien maire de Palerme (intervention traduite en français – langue originale : italien)	11
M. Gérard DARMANIN - Garde des Sceaux, Ministre de la Justice	22
Mme la Présidente MAUPERTUIS	29
Prise(s) de parole :	
M. Jean BIANCUCCI	29
M. Paul-Félix BENEDETTI	31
Mme Julia TIBERI	34
Mme Valérie BOZZI	36
M. Pierre GHIONGA	37
M. Gérard DARMANIN, en réponse aux intervenants	39
Mme la Présidente MAUPERTUIS	49
M. le Président SIMEONI	49

Ouverture de la séance publique à 15h38	
Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI, Appel nominal des conseillers	
<u>IMBUSCHI SUCETALI / ENJEUX SOCIÉTAUX</u>	
Raportu n° 039 : Lotta contr' à i stravii maffiosi : Trenta misure per una sucetà libera, appaciata è demucrativa	
Rapport n° 039 : Lutte contre les dérives mafieuses : Trente mesures pour une société corse libre, apaisée et démocratique	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	55
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, avis du CESEC et avis de l'Assemblea di a Giuventù	78
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O1/008) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	83
Prise(s) de paroles :	
Mme Paula MOSCA	84
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	86
Mme Julia TIBERI	88
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS	94
M. Charles VOGLIMACCI	102
M. Paul QUASTANA	104
Mme Danielle ANTONINI	105
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	108
Mme Serena BATTESTINI	112
M. Pierre GHIONGA	113
M. Paul-Felix BENEDETTI	114
Mme Valérie BOZZI	119
M. Don Joseph LUCCIONI	121
La Présidente MAUPERTUIS	126
M. Saveriu LUCIANI	126
Le Président Gilles SIMEONI	127
Mme la Présidente MAUPERTUIS	127
Suspension de la séance à 19h12	

La séance débute à 10 h 25 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Ministre, bienvenue,

Léoluca Orlando, Monsieur le député européen Benvenuto.

Donc, que tout le monde prenne place. Tour d'images des journalistes et nous allons procéder aux allocutions des présidents.

On peut demander un peu de silence à l'extérieur, s'il vous plaît, merci.

O Sgiò Presidente di l'esecutivu,
 Monsieur le Garde des sceaux,
 Gentilissimo deputato Orlando,
 Signora Presidente di u Cunsigliu ecunomicu, suciale, ambientale è culturale di Corsica,
 Signore è signori i cunsiglieri esecutivi,
 Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,
 Signori i parlamentarii,
 Signore è signori eletti,
 Signore è signori i raprisententi di l'Assemblea di a Ghjuventù,
 O Sgiò riprisentente di u Cardinale Bustillo,
 O Sgiò Presidente di a CCI di Corsica,
 Signore è signori in e vostre qualità è funzione,
 Signore è signori i riprisententi di i cullettivi anti-maffia,
 Care è cari cumpatriotti,

Alors que nous ouvrons cette séquence particulièrement attendue, je voudrais repartir des mots que j'ai prononcés le 18 novembre 2022 alors que nous tenions la première session extraordinaire consacrée aux dérives mafieuses, session, rappelez-vous, qui ouvrit un cycle de plusieurs mois de travail, 5 ateliers et 35 réunions auxquels participèrent des dizaines d'élus, membres de conseils consultatifs et membres des associations. Une première ici en Corse, Monsieur le ministre et, certainement, une première au niveau français, et phénomène aussi assez rare, à l'échelle européenne.

Je disais donc en novembre 2022 : « Durant ce moment démocratique fort, nous aurons posé je l'espère les bases d'un travail conjoint qui procède de notre ferme volonté de laisser à nos enfants, une terre, un pays émancipé, apaisé et où ils seront heureux. »

Depuis ce discours, nous avons, je le crois sincèrement, au sein des institutions de la Corse, œuvré pour la mission que nous nous étions donnée, celle de faire vivre démocratiquement ce débat crucial, voire vital pour notre île.

Malheureusement, je dois reconnaître que la suite de mon discours de l'époque n'a pas encore trouvé de concrétisation heureuse, laisser à nos enfants une terre, un pays émancipé et où ils seront heureux. Que reste-t-il de tout cela pour Chloé, 18 ans ? Magnifica ghjuvanotta curtinese, piena di vita è di prugetti, gioia di i so parenti ?

Que reste-t-il de tout cela pour Pilou, 33 ans ? Ghjuvanottu stimatu è impegnatu ind'è u sport è u so mistieru di spenghjifocu ? Il ne reste rien ; ùn n'arreste nunda !

Pourtant ce sont des enfants, nos enfants, les enfants de cette terre.

Ces derniers jours, à l'approche de la session, nous avons entendu, vous avez entendu beaucoup de choses.

Au sein de cette institution, de manière plus silencieuse, plus discrète, nous avons encouragé le travail parlementaire ainsi que le débat sur le rapport qui sera présenté cet après-midi par le président de l'exécutif. Nous avons également tenu à réunir à nouveau la commission permanente élargie aux associations et collectifs anti-mafia, instance d'échanges que nous avons instituée au début de nos travaux.

Pour certains le rapport qui sera présenté cet après-midi, répond aux enjeux, pour d'autres il se situe en-deçà, tout ce qu'il y a finalement de plus normal dans un cadre démocratique où chacun, de là où il se trouve, peut exprimer ses positions, en suivant, bien évidemment les règles de fonctionnement de nos institutions.

Sur la forme, beaucoup encore évoquent les questions sémantiques : mafia, dérives mafieuses, emprise mafieuse, pratique mafieuse, se réjouissant parfois des évolutions, mais contestant le plus souvent la multiplicité des termes employés.

Sur le fond, beaucoup de questions continuent de se poser, notamment sur les mesures pénales et judiciaires.

En démocratie, il est juste et sain que ce débat existe, que les oppositions soient formulées et les élus eux-mêmes auront tout le loisir de poursuivre ces échanges, voire de contribuer à l'évolution de ce rapport et des

dispositifs qu'il contient, via un travail parlementaire d'amendement que nous aurons cet après-midi.

Beaucoup d'interactions disais-je, marqueurs de notre vitalité démocratique, mais aussi beaucoup de bruit, ces dernières 48 heures. Une visite ministérielle de dernière minute pour des annonces « importantes », et je vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Garde des Sceaux. Une agitation générale, on l'a vu encore ce matin, pour une séquence qui prendrait donc une tournure nouvelle scénarisée, face à des élus corses graves et inquiets, car la lutte contre les dérives mafieuses est un sujet sérieux qui ne mérite aucun spectacle, aucune théâtralisation, aucun effet de manche !

Si les élus de la Corse que nous sommes se sont saisis de ce sujet, en faisant d'ailleurs preuve d'innovation et d'un sens aigu des responsabilités, c'est bien parce que ces dérives ont souvent, très souvent, longtemps, très longtemps, trop longtemps été ignorées par l'Etat qui a privilégié au cours des 50 dernières années la répression envers les mouvements nationalistes, que nous sommes une majorité dans cet hémicycle à représenter.

Les collectifs nous font souvent le reproche de ne pas être assez, de ne pas faire assez dans ce débat, dans ce combat. Nous acceptons ces reproches comme nous acceptons le fait de porter politiquement, à bouts de bras, ce sujet alors même que nous ne disposons pas à notre échelle de toutes les compétences pour intervenir.

Alors, me direz-vous pourquoi le faire ? Tout simplement, parce que nous sommes de cette terre, parce que ce sont nos enfants qui meurent, parce que ce sont aussi nos enfants qui tuent !

Nous le faisons car au-delà de la sémantique, au-delà des mesures pénales et judiciaires, au-delà des désaccords plus ou moins grands, c'est de la survie de notre peuple dont il est question.

Loin des réactions médiatiques, loin des initiatives opportunistes, la Corse est une terre qui doit panser ses plaies, soigner ses maux, inverser le sens de cette trajectoire funeste.

Trajectoire mortifère rendue possible, au cours des décennies, par l'absence de perspectives globales, le maintien dans une situation de dépendance et de mal développement, les non-réponses et les dénis de démocratie qui n'ont que trop duré.

Je suis heureuse, et très honorée, que Leoluca Orlando soit là, qu'il assiste à nos débats, qu'il apporte son regard de palermitain, d'insulaire, de méditerranéen et aussi d'européen car vous êtes député européen, ce regard, empreint de réalité, de proximité, de connaissance des mécanismes à l'œuvre et de leur perversité.

Toni Casalonga, que beaucoup connaisse ici, relatant vos entretiens intervenus en 1995 vous cite : « rien, dans la réalité n'est plus hostile à la Sicile que la mafia. Ceci nous le savons, nous Siciliens, nous l'avons appris en vivant de terribles moments de peur, de honte, de douleur », et vous affirmiez un peu plus loin : « on ne peut être à la fois Sicilien et mafieux, car on ne peut être une chose et la tuer ». On ne peut pas être une chose et la tuer.

Des moments de peur, de honte, de douleur, nous, Corses, en avons vécus beaucoup ces dernières années.

Si nous avons pu collectivement faire preuve d'atermoiements par le passé, force est de constater que nous ne nous cachons plus derrière une identité collective, une interconnaissance favorisée par la société de proximité.

On ne peut être de ce peuple et vouloir l'anéantir par les pressions, les violences, l'emprise, la crainte, la mort.

AVA BASTA ! Nous le disons avec les collectifs qui s'engagent quotidiennement dans cette lutte ! AVA BASTA !

Nous le disons avec les commerçants, les entrepreneurs, les personnes vulnérables ! AVA BASTA !

Nous le disons avec les pères et les mères endeuillés !

Et nous le disons pour les enfants de ce pays !

Parce que nous croyons tous à la nécessité d'une renaissance, mot cher à Leoluca Orlando qui aura permis celle de Palermo, nous devons, nous, Corses, favoriser une nouvelle étape de notre Riacquistu, le Riacquistu de la légalité, le Riacquistu des valeurs de Paoli, en cette année du tricentenaire de sa naissance, le Riacquistu de l'espoir, le Riacquistu du droit au bonheur.

Et ça voyez-vous, ça c'est à nous, à nous Corses, de le dire et de le faire.

A l'Etat, M. le Garde des Sceaux, ses responsabilités, toutes ses responsabilités, rien que ses responsabilités.

A nous, celles de réécrire une nouvelle page de notre histoire, une histoire où être Corse et être mafieux n'est plus compatible.

Et cette responsabilité passe, je le crois sincèrement, par notre culture, levier d'émancipation, passe par l'éducation, vecteur de cohésion, passe par nos valeurs de justice et de respect, passe par nos actions collectives et individuelles pour anéantir petit à petit ce fléau, lui ôter jour après jour une part de pouvoir.

Pour terminer je voudrais non pas citer, mais autorisez-moi à paraphraser Le Pape Jean-Paul II qui, lors d'un grand discours le 9 mai 1993 dans la Valle dei Templi à Agrigento en Sicile, offrit à une foule nombreuse un message poignant : « Stu populu, u populu corsu, cusì liatu à a vita, populu affezziunatu à a vita, chì dà a vita, ùn pò micca campà sottu à a pressione di una civilizzazione di a morte. Quì ci vole una civilizzazione di a vita ! ».

Ce sont cette croyance et cette ambition que nous avons collectivement alimentées qui me permettent d'espérer que malgré les drames et les horreurs, que nous avons encore vécus récemment, nous pouvons encore, ici, nous, Corses, changer les choses.

À ringrazià vi !

Monsieur le Président de l'exécutif, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,
 Monsieur le Ministre, Garde des Sceaux,
 Monsieur le député européen,
 Messieurs les parlementaires,
 Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse,
 Mesdames et Messieurs les élus du Conseil exécutif de Corse,
 Mesdames et Messieurs les maires,
 Mesdames et Messieurs les élus,
 Madame la Présidente du CESEC,
 Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie,
 Monsieur le représentant du Cardinal évêque de Corse,
 Mesdames et Messieurs,
 Care amiche è Cari amichi,

Monsieur le Ministre, bienvenue à Ajaccio, bienvenue en Corse, bienvenue dans cette Assemblée. Votre parole est très attendue et je réserverai la mienne pour après vos propos.

Je voudrais, au seuil de cette session, m'adresser avec votre autorisation, Madame la Présidente, à un de nos deux invités d'honneur Leoluca Orlando, Egregio deputato, carissimu Leoluca, hè per noi un onore immensu, è una fiertà tamanta di riceve vi oghje qui, à l'Assemblea di Corsica, core battente di a demucrazia corsa. Monsieur le Député, cher Leoluca, c'est pour nous toutes et nous tous, disais-je, Monsieur le Ministre, Monsieur le préfet de Corse, Mesdames et Messieurs les représentants de l'autorité judiciaire, et notamment Madame la première présidente et Monsieur le procureur général, c'est disais-je pour nous, un immense honneur que de recevoir aujourd'hui Leoluca Orlando à l'Assemblée de Corse, cœur battant de la démocratie insulaire.

Quel est le sens de votre présence ici aujourd'hui, Monsieur le Député ?

Les institutions de la Corse, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont, nous l'avons rappelé dans notre règlement intérieur, les garants des intérêts matériels et moraux du peuple Corse. Un règlement intérieur voté à l'unanimité.

Ces intérêts matériels et moraux sont aujourd'hui menacés, attaqués, remis en cause par les dérives et les pratiques mafieuses et la cohorte de méfaits et de drames qu'elles engendrent.

Nous refusons que la société Corse fonctionne sous quelques contraintes que ce soit ! Nous refusons les assassinats !

Nous refusons les extorsions ! Nous refusons les incendies criminels ! Nous refusons les pressions, qu'elles s'exercent sur des élus, sur des représentants d'associations, sur des chefs d'entreprises, sur des agriculteurs, sur les syndicalistes et tout simplement, sur les citoyens de cette île.

Nous voulons construire une société Corse libre, apaisée et démocratique. Et nous le voulons pour nous, pour nos enfants et pour les générations à venir.

C'est la raison du travail que nous avons mené avec le CESEC, l'Assemblea di a Giuventù, les collectifs anti-mafia, la Ligue des droits de l'homme et l'ensemble des forces vives de la société Corse, en nous appuyant sur la résolution du 18 novembre 2022, votée par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse et adoptée à l'unanimité.

Cet objectif de refuser les logiques dérivées et pratiques mafieuses, cet objectif de construire une société Corse libre, apaisée et démocratique, c'est celui de la session d'aujourd'hui, c'est celui que nous allons nous fixer et atteindre ensemble dans les mois et années à venir, tant la session d'aujourd'hui est à la fois un point d'aboutissement et un point de départ.

Dans ce contexte, Monsieur le Député, Cher Leoluca, quel est le sens de votre présence ici ? Elle est, cette présence, pour nous éclairer dans nos choix. Elle est, cette présence, pour nous rappeler que là où il y a une volonté, il y a un chemin. Elle est, cette présence, pour nous démontrer, à toutes et à tous, y compris lorsque nous hésitons, lorsque nous doutons, lorsque nous nous laissons gagner par la peur, la tentation du renoncement ou du fatalisme, elle est, votre présence, pour nous démontrer que les forces de la vie et de la démocratie sont plus fortes que les logiques mafieuses et l'état de servitudes qu'elles organisent et dont elles se nourrissent. Voilà le sens de votre présence.

Pour nous toutes et nous tous ici, vous êtes l'homme qui, au nom de tous les siens, au nom du peuple de Palerme, au nom du peuple sicilien, fort de la légitimité qui vous avait été conférée par les urnes, la seule qui vaille en démocratie, a traversé à pas comptés, mesurés, assurés cette immense salle du maxi procès de Palerme, sous l'œil tour à tour incrédule et haineux de mafieux emprisonnés. L'homme qui a traversé cette salle, porté par son peuple, porté par la volonté du peuple, pour dire que la ville de Palerme n'accepterait plus la loi de la mafia.

Merci de nous avoir montré le chemin. Nous mettrons nos pas dans les vôtres et emprunterons ensemble le chemin de la liberté !

**M. Leoluca ORLANDO, Député européen, ancien maire de
Palerme**

Intervention traduite en français (langue originale : italien).

Bonjour,

Une grande émotion et une grande gratitude face à cette invitation à partager un moment d'une grande importance pour la vie et l'histoire de la Corse.

Un moment non pas de mémoire et de souvenirs, mais un moment de futur.

Pas un point d'arrivée, mais un point et un passage de départ, ou de nouveau départ pour un futur différent et meilleur.

C'est pour moi une grande émotion associée à ma gratitude pour la Présidente de l'Assemblée, Marie-Antoinette Maupertuis, et le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, également la présence du ministre de la Justice française, Gérard Darmanin, qui confirme l'engagement de l'État, du Parlement et du Gouvernement français pour affronter la mafia. C'est aussi dans un esprit de collaboration avec les autorités d'autres pays, dont les autorités italiennes.

Je crois qu'il est particulièrement important de souligner l'attention du ministre qui a choisi d'être présent ici, mais certainement que sa présence le charge de nouvelles responsabilités, de nouvelles sollicitations.

Et je crois que le point de départ doit être le rapport du Président du Conseil exécutif que je partage entièrement, notamment pour ce qui concerne les compétences de l'Assemblée et du Conseil exécutif de la Corse, pour la partie qui concerne la formation, l'éducation, l'école, la société civile.

Il y a une autre partie, cependant qu'il faut aussi mentionner qui est très importante, qui concerne l'adaptation de la législation pénale, de la législation procédurale, l'adaptation d'une règle normative qui tienne compte de ce qu'est la mafia.

Disons-le à voix haute, si nous sommes ici, c'est parce que nous sommes convaincus que nous devons faire croître la confiance des rapports entre nous, mais surtout entre nous et les citoyens. Et il n'y a qu'une seule façon de construire la confiance, c'est de partager un même langage.

Moi, j'ai beaucoup plus confiance en celui qui parle mon langage et qui est d'un autre parti politique, plutôt qu'en celui qui est de mon parti politique et ne parle pas mon langage. Je crois que chacun de vous est entouré, moi certainement je suis entouré de personnes qui sont dans mon parti politique, mais qui ne partagent pas mon langage.

Alors, je crois que toutes les conditions sont réunies pour faire un pacte de langage qui fasse référence au thème de la mafia et au défi mafieux.

C'est à partir de certaines affirmations que je voudrais pouvoir mieux vous expliquer, mais sur lesquels j'insiste à votre attention.

Avant tout, je crois que le droit des droits est la sécurité, je veux commencer par là. Mais la sécurité en démocratie ne saurait être une alternative aux autres droits humains.

En dictature, la sécurité est une alternative aux autres droits humains.

En démocratie, la sécurité ne peut être considérée comme une alternative aux autres droits humains.

Je peux me permettre de dire que parfois cela arrive dans nos règles civiles européennes ?

Je peux me permettre de dire que parfois cela arrive aussi dans mon Italie tant civilisée quand la sécurité compromet des autres droits humains ?

Je voudrais dire également que la mafia pervertit aussi le droit à la sécurité.

La mafia donne une forme criminelle de sécurité.

Alors, il faut prendre en compte cette utilisation perverse de la sécurité de la part de la mafia qui est une fausse sécurité, fondée sur la peur, fondée sur les activités subalternes, fondée sur la complicité, fondée sur la négation des autres droits, fondée, comme disait la présidente de l'Assemblée, sur le fatalisme et sur la résignation.

La mafia n'est pas un crime.

La mafia n'est pas un système criminel.

La mafia est un système criminel de pouvoir, c'est très différent.

La mafia n'est pas 1+1+1+1+1 assassinats. La mafia est un système criminel qui commet des homicides, c'est bien différent.

C'est la raison pour laquelle il est clair que, pour combattre la mafia, il faut se mettre d'accord sur l'utilisation du mot « mafia ». Moi, je fais une différence très nette entre la criminalité organisée classique, et je m'excuse pour l'utilisation de l'objectif « classique » et la mafia.

La criminalité classique organisée poursuit intérêts et impunité. Intérêts et impunité.

La mafia ne se contente pas d'intérêts et d'impunité, la mafia poursuit intérêts, impunité et pouvoir.

Souvent la mafia renonce aux intérêts économiques. Elle renonce même à l'impunité pour affirmer son pouvoir, parce que c'est un système de pouvoir.

Une bande de voleurs n'est pas un système de pouvoir. Un clan mafieux est un système de pouvoir.

Il devient donc normal qu'on parle d'organisation criminelle.

Notre objectif n'est pas de supprimer le mal. Notre objectif est de transformer les mafias en criminalité normale, éviter en cela que ce soit une atteinte à la liberté et la démocratie d'un peuple, parce que la mafia est une atteinte à la liberté démocratique d'un peuple.

Si tout cela est avéré, il est évident que la mafia utilise pour s'affirmer le terrorisme et l'opportunité : une fois la terreur, la peur ; une autre fois la corruption, les enjeux électoraux, la spéculation financière et immobilière.

Face à la mafia, s'impose un ajustement de la law enforcement, s'impose également comme l'a évoqué le ministre de la Justice, une modification législative.

Notre législation italienne est remplie de bis, ter, quater, quindécies. Toutes les normes qui concernent la mafia ont la connotation de bis, ter, quater et quindécies, parce que l'article original n'est plus adéquat.

L'article 416 qui définissait d'association de malfaiteurs l'agissement de 3 malfaiteurs, n'est plus adéquat pour punir l'association mafieuse. Naît alors le 416bis, puis le ter, puis le quater.

L'article 41 qui définit le durcissement des conditions carcérales n'est pas suffisant. Naît alors le 41bis, les conditions carcérales très sévères pour les mafieux.

Alors, le fait que la législation italienne soit remplie de bis, ter, quater et quindecies est un signe positif : c'est le signe que nous avons compris que la mafia change et que nous devons changer nous aussi.

On ne peut pas continuer à combattre un système de pouvoir criminel avec des règles avec lesquelles on affronte un voleur de poules dans un poulailler. Les règles doivent être différentes, parce que la typologie criminelle est différente.

Si tout cela est avéré, il est évident que la lutte contre la mafia impose la lutte contre la perversion identitaire, ce que l'on appelle « identity base criminality ». La mafia pervertit une identité. La mafia a besoin de pervertir l'identité d'un peuple. Sans cette perversion identitaire, il n'y a pas de mafia parce qu'il n'y a pas de système culturel.

De ce point de vue, à partir de la catégorie de l'identity base of criminality, émergent l'intégrisme musulman, le nazisme allemand et le fascisme italien. Ce sont des formes de perversion identitaire, des formes de pouvoir qui pervertissent une identité. Et toute identité est exposée aux risques de la perversion, même celle de la foi.

Les guerres saintes et les croisades sont la perversion de la religion.

Si tout cela est vrai, il est évident que la mafia a besoin de démocratie.

En dictature, il n'y a pas de mafia. En dictature, il n'y a pas de mafia, parce que le chef des chefs est le dictateur. En dictature, il n'y a pas de mafia.

Si la dictature s'effondre, la mafia s'impose, parce que la mafia a besoin de démocratie et de libre marché, parce qu'elle a besoin de pervertir la démocratie et le libre marché, parce que la mafia est une perversion de valeurs positives. Honneur, famille, amitié, foi, ce ne sont que des valeurs positives. Et que fait la mafia en Sicile ? Forte des valeurs historiques de la Sicile, honneur, famille, amitié et foi, elle pervertit l'honneur qui devient de la honte. Elle tue le nom même de l'honneur.

Elle pervertit l'amitié qui devient complicité, parce qu'elle devient complicité de l'homicide.

Elle pervertit la famille qui devient alliance criminelle.

Elle pervertit la foi. Tous les chefs mafieux régulièrement arrêtés ont dans leur poche l'image de la Vierge. Vous comprendrez qu'en tant que catholique, je m'indigne.

Qu'est-ce que je fais, puisque je suis contre la mafia ? La mafia pervertit la foi religieuse, moi je deviens athée, parce que la mafia pervertit une valeur positive ? Certainement pas § Certainement pas.

De ce point de vue, il est évident que notre expérience est une expérience dans laquelle nous avons également affirmé que le chef mafieux n'est pas un serial killer. Le rêve d'un mafieux est de n'être jamais contraint de tuer, parce que si un mafieux ne tue pas, cela signifie qu'il contrôle tout. L'homicide est un signe de faiblesse. C'est un signe que quelqu'un appartenant soit à des institutions, soit à d'autres organisations mafieuses affronte la mafia.

Corleone, ville connue pour avoir eu en célébrités des mafieux comme Provenzano, Riina, Leggio, pendant 27 ans a été la commune la plus sûre du monde. À Corleone, même les voleurs n'avaient pas le droit de voler.

Cela signifiait-il qu'il n'y avait pas la mafia ? Non, cela signifie que la mafia contrôlait tout.

Dans la ville de Corleone, 7 banques et jamais de hold-up, Monsieur le Ministre. Ce n'est pas normal. De temps en temps, il devrait y avoir un hold-up. La mafia empêchait même les hold-up.

Si aujourd'hui, vous allez à Corleone, vous savez ce qu'on vous dit : si on vous vole l'autoradio, c'est un bon signe ! C'est le signe que les voleurs ont retrouvé leur liberté, ils ne sont plus conditionnés par ce pouvoir mafieux qui voulait que tout soit calme là où vivaient les chefs de chefs, qui voulait qu'il n'y ait pas de bruit, pas de perturbations, que les lumières ne soient pas allumées là où vivaient les fugitifs, les chefs des chefs. Les fugitifs avaient un réseau de protection à l'intérieur des institutions qui empêchait leur arrestation.

Je dis cela parce qu'il est évident que la mafia est une structure sophistiquée, qui a une série d'acolytes, disons un peuple, qui a des règles, une gouvernance et un territoire. Le territoire n'est pas seulement géographique, il peut être également d'intérêts. Il y a des mafias qui contrôlent un territoire géographique, mais il y a aussi des mafias qui contrôlent des territoires d'intérêts (prostitution, trafic d'armes, trafic de drogue, trafic d'êtres humains...). Il est évident que, souvent, les mafias ont un double contrôle territorial, du territoire géographique et de celui des intérêts.

Par exemple, les mafias chinoises ont le contrôle sur les intérêts. Si vous allez à San Francisco, les mafieux chinois contrôlent la prostitution, ce sont ceux de Canton. Ceux de Pékin, en revanche, contrôlent la drogue. Ils se sont en quelque sorte partagés le marché mondial selon le territoire d'intérêts et non selon le territoire géographique physique.

Il est évident que ce qui touche en général à la démocratie, c'est la mafia qui conditionne le territoire géographique, parce qu'elle conditionne le libre jeu démocratique sur le territoire.

La mafia peut être à l'origine de crises économiques, de conflits, de phénomènes spéculatifs, et elle est toujours favorisée par un fonctionnement non-transparent de l'administration publique, des institutions financières, administratives, religieuses.

Piersanti Mattarella, tué par la mafia, dont j'ai été pendant des années et jusqu'à sa mort son conseiller juridique, quand lui faisait de la politique, j'étais un jeune professeur universitaire. Il a été tué par la mafia parce que lui préconisait la politique des « papiers en règle ». La mafia n'a pas peur uniquement des policiers et des gendarmes. Elle a également peur des politiciens honnêtes, qui préconisent « les papiers en règle », qui font la réforme du budget et qui suppriment les privilèges.

Mon implication politique naît ce jour de 1980, devant la dépouille de Piersanti Mattarella, assassiné par la mafia, par des politiciens de notre parti, et assassiné par la politique des papiers en règle et sa politique des grandes alliances. Cette mort m'a poussé à faire de la politique.

« Tu ne peux concevoir que Piersanti meure une deuxième fois », quelqu'un m'a dit, une des personnes proches de Mattarella. « Tu es jeune, un jeune professeur, tu n'as jamais rencontré les politiciens de notre parti qui l'ont assassiné. Tu es un peu fou. »

Et c'est ainsi que j'ai dédié ma vie à Palerme.

Quand le 31 janvier 2015, Sergio Mattarella a été élu Président de la République, je l'ai appelé pour lui dire : « Président, félicitations ! Mission accomplie. Tu es président de la République, moi je suis le maire de Palerme. Les politiciens qui ont tué ton frère ne gouvernent plus notre ville. »

Moi, je pense que derrière chaque forme d'implication, il y a des motivations humaines personnelles qui sont plus importantes que quelle qu'autre motivation que ce soit.

Mais la mafia se nourrit en pervertissant les valeurs positives.

Je veux le dire ici, sur une terre où l'indépendantisme est important. La mafia pervertit l'indépendantisme, parce que l'indépendantisme est une valeur positive.

C'est pour cette même raison qu'elle pervertit la démocratie, valeur positive.

C'est pour cette même raison qu'elle pervertit la foi, valeur positive.

La mafia a besoin de pervertir les valeurs positives, parce qu'en pervertissant les valeurs positives elle a conscience, elle interprète les sentiments d'un peuple. Mais il est clair que tout cela doit la distinguer. Entre la démocratie pervertie et la mafia, la démocratie...

(PANNE GENERALE AUDIO dans l'HEMICYCLE)

Il suffit que parmi les policiers, il suffit que quelqu'un entre dans cette salle et dise qu'il veut du luxe et de l'argent au nom de la démocratie, de la liberté, de la foi, de Jésus Christ, d'Allah, plutôt que de Yahvé, à quoi ça sert d'appeler la police ? Tu dois appeler les services scolaires, les sacerdotés, les rabbins, les imams, l'autre roue de la charrette.

Cette expérience pour vous dire qu'il est utile pour vous de décider s'il y a une mafia en Corse.

Mais avant cela, je voudrais vous dire qu'il faut revendiquer le droit aux droits. Après la phase de la guerre à la mafia, est venue la phase non plus de l'égalité du droit, de la loi, mais des droits.

Et le jour historique est le 15 septembre 1993, quand la mafia a assassiné un curé de périphérie à Palerme, Don Pino Puglisi, un sacerdote, qui ne demandait pas l'arrestation des mafieux. Un sacerdote qui réclamait la scolarité pour les enfants des quartiers. Et ce sacerdote, qui réclamait la scolarité pour les enfants des quartiers, avait pris un engagement plus dangereux que les armes des policiers et la sentence des tribunaux. Et la mafia a décidé de l'assassiner le jour de son anniversaire. J'étais lié à Don Pino depuis des années.

Et cette nuit-là, quand il est rentré à la maison le soir de son anniversaire, deux tueurs se sont approchés en le pointant avec un pistolet, il s'est tourné vers un des tueurs et lui a dit, avec un sourire, « je m'y attendais ».

Ce sourire et ce « je m’y attendais » a fait plus de dégâts à la mafia que 100 condamnations. Le message envoyé est qu’on ne gagne pas parce qu’on a la force et le droit, on gagne parce qu’on a une culture de vie alternative à la vôtre.

C’est celui-là le pari. Ne pas gagner uniquement avec la force et le droit, mais plutôt avec la culture alternative.

Cela veut dire que 41 bis, certainement, mais dans le respect des droits des détenus, même le pire des criminels ne peut être condamné à mort.

Nous avons développé un mouvement contre la peine de mort et on s’est opposé fermement à la peine de mort, pour montrer que la justice ne peut pas en arriver à supprimer des vies humaines.

Nous organisons chaque année à Palerme la plus grande Gay Pride d’Europe du Sud, pour confirmer la diversité. Et la charte de Palerme établit qu’à Palerme il n’y a pas de migrants. En 2015, j’ai approuvé une charte par laquelle je donne résidence à tous ceux qui résident dans la ville. Si vous me demandez combien de migrants vivent à Palerme, je ne vous réponds pas 80 000, 90 000, je réponds « aucun ». Qui vit à Palerme est Palermitain. Et je ne fais aucune différence entre celui qui est né à Palerme et celui qui vit à Palerme.

Je prends l’exemple de Simeoni, quand il est venu à Palerme, il a été contraint à être Palermitain, et ensuite il est reparti librement, comme il était venu...

Vous comprenez comment cela garantit la sécurité ?

Vous ne vous êtes jamais demandé pourquoi à Palerme nous n’avons jamais eu un phénomène de terrorisme fondamentaliste islamique ? C’est parce que les musulmans appellent le maire quand arrive un terroriste islamique et le maire appelle la police. Parce qu’ils défendent celle qui considère comme leur ville.

Dans les banlieues de Paris cela n’arrive pas, Monsieur le Ministre. Dans les banlieues de Paris, si un terroriste arrive, personne n’appelle la police. Dans les banlieues de Bruxelles, cela n’arrive pas, Monsieur le Ministre.

Moi, je crois qu’il est important d’envoyer un message d’ouverture, d’inclusion, pour qu’ils se sentent chez eux.

Moi, je participe à toutes les fêtes religieuses musulmanes, à toutes les fêtes religieuses hindoues, à toutes les fêtes religieuses juives... et bien entendu également celles des chrétiens de temps en temps quand même.

Mais quel est le sens ? D'appartenir à une communauté.

En conclusion, et je m'excuse d'avoir trop parlé, mais certains d'entre vous peut-être pensaient que nous, Palermitains, ne parlions pas... Certains d'entre vous vont diffuser la fake news de l'omerta... Vous pouvez dire, après cette réunion, même vous, Monsieur le Ministre, que l'omerta est un leurre parce qu'il y a un Palermitain qui a trop parlé.

Je vous remercie de votre compréhension pour cet excès.

Et je voudrais vous rappeler qu'en Corse, la mafia est là et apparaît comme système du pouvoir. Quand est-ce qu'elle apparaît comme un système du pouvoir ?

La mafia est liée à la liberté, à l'égalité et pervertit l'indépendantisme. Quand le pervertit-elle ?

Également la mafia est liée à Marseille, à d'autres villes, à d'autres mafias. Et quand est-elle liée ?

La mafia est présente dans les structures économiques, dans les structures politiques, dans les structures de l'Église, dans les structures culturelles, dans les structures scolaires, mais comment est-elle présente ?

La mafia tend à être organisée verticalement ou demeure-t-elle diffuse, atomisée de manière structurelle ? En d'autres mots, la mafia tend à être comme Cosa Nostra en Sicile, pyramidale ? Ou comme la Camorra napolitaine, horizontale ?

Toutes ces interrogations, évidemment, ne peuvent recevoir de réponses de ma part. Elles doivent recevoir des réponses de votre part.

Une faveur, s'il-vous-plait, ne dites pas qu'en Corse, il n'y a pas la mafia, parce que si vous dites qu'en Corse il n'y a pas de mafia, c'est une invitation officielle à la mafia à venir tout de suite en Corse.

La mafia va là où quelqu'un dit qu'elle n'est pas présente.

Si le maire de Paris, le maire de Berlin, le maire de Milan... Pendant des années, Monsieur le Ministre, le maire de Milan disait « il n'y a pas de mafia à Milan ! ». Et puis il a été envahi par la réalité de la mafia.

Si quelqu'un dit que la mafia n'est pas présente dans un territoire, c'est une invitation officielle à la mafia à venir s'installer sur ce territoire, parce que la mafia a besoin de silence et d'obscurité.

Parmi les origines de « la mafia », la plus fascinante est celle de l'arabe ; en arabe « mafia » signifie « qui n'existe pas ». Vous comprenez ? Elle n'existe pas, elle nie sa propre existence à son nom. Elle veut être ainsi invincible.

Quelques mesures sont nécessaires. Je le dis avec beaucoup de force, en sachant aussi que sur ce sujet, il peut y avoir discussion. J'ai eu des doutes moi aussi.

Il faut introduire le réseau d'associations mafieuses.

Il faut prévoir la confiscation du patrimoine mafieux, et l'utilisation sociale des biens mafieux.

Il est nécessaire de procéder à la protection des collaborateurs de justice et repentis.

La prison ferme pour les mafieux est nécessaire.

Je le sais, nous sommes aux limites du droit, mais certainement, aux limites de la dictature, on risque de trouver la mafia, aujourd'hui dans notre pays, dans votre pays.

Si nous voulons nous libérer de ce pouvoir, il est évident qu'il n'y a qu'un seul instrument : se défendre.

Je suis absolument contre toutes les guerres, mais je crois que les guerres de défense sont justifiées.

Considérez cette législation : une mauvaise guerre est nécessaire à la défense.

Et de ce point de vue, une autre considération : en ce qui concerne la Corse, comme Palerme qui a profondément changé, il y a une expression populaire sicilienne qui, comme souvent, est une expression ambiguë et porte à des considérations extérieures : « *chì nasce tunnu, ne po more quadrate* », « *chì nasce tondo, non puo morire quadrato* », qui naît rond ne peut mourir carré.

Ce n'est pas vrai, c'est faux, qui naît rond peut mourir carré, changer est toujours possible.

Et il est aussi possible de se libérer du conditionnement de la mafia qui utilise la perversité des valeurs positives. Je le pense et je le répète.

Nous étions considérés athées et communistes, et nous combattions la mafia.

Les catholiques mafieux nous appelaient « Athées communistes », des ministres et politiciens mafieux.

Je n'ai jamais été athée, personne n'est parfait.

Je n'ai jamais été communiste, personne n'est parfait.

Mais je me refuse à croire que les athées communistes sont ceux qui affrontent la mafia. Sinon, nous devons reconnaître que Piersanti Mattarella était athée communiste, que le Cardinal Pappalardo était athée communiste parce qu'il combattait la culture mafieuse, que Jean-Paul II s'est comporté comme un athée communiste, que Don Pino Puglisi, martyr de l'église, était athée communiste !

Moi, je crois que dévoiler les mystifications des paroles de la mafia est le premier pas pour combattre la mafia.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans l'hémicycle et les tribunes.)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. Gérald DARMANIN, ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Député européen,
Monsieur le Maire,
Monsieur le Président de l'Association des maires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Préfet,
Madame la Première présidente de la Cour d'appel,
Monsieur le Procureur général,
Messieurs les présidents des chambres consulaires,
Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,
Mesdames, Messieurs.

C'est avec un profond respect et une grande attention que je m'adresse aujourd'hui à vous, devant votre Assemblée qui incarne la voie démocratique de nos compatriotes corses.

Voilà 3 ans, le président de la République m'a confié la mission d'identifier les difficultés et les freins au développement de la Corse et de proposer les voies et les moyens de les surmonter. En somme, le président de la République m'a demandé de permettre à la Corse de s'orienter résolument vers l'avenir et peut-être ce qui est de plus important, de tourner une page de son histoire.

Ensemble, au-delà de nos différences, de nos convictions, mais aussi sans doute de nos tempéraments, nous avons réussi à surmonter de nombreuses épreuves, de déjouer des Cassandres et de rétablir la confiance.

Le long processus de Beauvau à vocation historique, a débouché pour la première fois dans l'histoire française, d'une écriture constitutionnelle que votre Assemblée a votée. C'était un moment très important.

Je me rappelle aussi la commémoration du 25^{ème} anniversaire de l'assassinat du préfet Erignac qui marquera une étape majeure vers une société plus apaisée, au moins sur le plan politique.

Nous avons ensemble obtenu l'accompagnement de l'État sur de nombreuses politiques publiques comme les investissements très importants soutenus par le PTIC, comme aucun autre territoire de la République n'a d'aide en proportion de ses habitants.

La confiance a donc été rétablie. Elle est fragile et c'est un trésor.

Je crois pouvoir dire ici qu'ensemble nous avons défini une trajectoire audacieuse, celle prononcée pour la première fois d'une autonomie à la française qui conjugue la responsabilité et des élus insulaires, et celle d'un état moderne qui sait s'adapter aux contraintes d'un territoire en oubliant sa culture jacobine.

Cette œuvre, nous l'avons initiée pendant plus de 4 ans, de ma part en qualité de ministre de l'Intérieur et j'entends bien la poursuivre à la chancellerie, ministre gardien de la Constitution et donc de ses modifications et maître d'œuvre dans la lutte contre les criminalités organisées.

Hier comme aujourd'hui, les Corses m'en sont témoins, je tiendrai rigoureusement ma parole comme j'ai toujours eu à cœur de le faire en homme du Nord de la France, simple mais basique, qui ne prend pas de circonvolutions et qui dit les mêmes choses à tous ses interlocuteurs.

La Corse fait désormais pleinement partie de mon ADN politique et c'est avec un grand honneur que je me retrouve devant vous.

Cette parole, je l'ai eue et je l'ai obtenue sur le rapprochement des détenus à la prison de Borgo sans cesse refusé, je l'ai eue et je l'ai obtenue sur la vérité de l'assassinat d'Yvan Colonna, je l'ai eue et je l'ai dit, sur les difficultés parfois importantes ? même parfois relevant de la procrastination qui entoure les politiques publiques dont ont besoin les Corses.

L'autonomie n'est pas la désertion de l'État, au contraire, l'autonomie est le renforcement du rôle de l'État régalien sur ce qu'il sait faire de mieux : les services de police, la justice, la protection. Je sais que cette place de l'État est un souhait tout particulier du ministre Marcangeli, du sénateur Panunzi, du député Ceccoli, du député Lacombe et des groupes présidés par Madame Bozzi et par Monsieur Mondoloni. Je partage totalement ce point de vue avec eux, c'est pour cela que j'avais décidé et obtenu plus d'une centaine d'enquêteurs supplémentaires en Corse, de la police et de la gendarmerie et je que renforcerai, vous le verrez dans le discours, les moyens de la magistrature.

L'exemple est souvent pris par le président Simeoni, par le président Angelini, par le député Colombani, par le député Castellani, par le sénateur Parigi des îles italiennes, Monsieur le Maire, vous l'avez dit, vous-même. Mais ces îles italiennes qui ont une grande autonomie, ont aussi un grand rôle de l'État régalien, la présence très importante du représentant de l'État, des moyens de contrôle et bien sûr des moyens mis à la disposition de la justice pour lutter contre la criminalité organisée.

Avant de parler de l'avenir et de la lutte contre la mafia qui, si rien n'est fait, peut en effet nécroser la Corse, il faut que nous continuions à établir notre lien de confiance dans le cadre du processus politique. C'est pourquoi, dans le cadre de ce processus, j'ai engagé, à la demande du président de la République, dès mon premier jour à l'arrivée au ministère de la justice, voilà 7 semaines, les travaux qui permettent de mettre fin au fichier judiciaire du terrorisme appelé FIJAIT, mais au lendemain des attaques islamistes du Bataclan. C'était une revendication, que les condamnés Corses ne fassent plus partie de ce fichier à la demande dès le premier jour du président Simeoni et du président Benedetti. Le ministère de la justice sortira de ce fichier les condamnés mis en examen, Corses, afin qu'aucun amalgame avec les terroristes islamistes qui frappent tout notre pays, ne soit désormais au rendez-vous.

Madame la Présidente, je vous remercie de vos mots d'accueil. Je suis venu, Madame la Présidente, car l'heure est grave. Je suis venu car voilà 3 ans et demi, j'avais alerté la société Corse, les élus Corses de la présence d'un système mafieux tournant autour des stupéfiants, Corse-Matin m'en est témoin. On a parfois, avec une douce ironie, pensé que c'était une lubie de ministre de l'Intérieur. On a parfois cru que le renforcement des services enquêteurs sur l'île était pour une répression politique et non pour lutter contre ceux qui gangrènent votre île, vos engagements politiques, votre liberté d'entreprendre, votre liberté d'autonomie.

Malheureusement, tout le monde constate désormais cette dérive mafieuse tournée autour de la drogue et du blanchiment d'argent. Je suis venu, Madame la Présidente, car j'avais peur, la confiance n'excluant pas le contrôle, si vous me le permettez, et l'amitié permettant de dire les choses comme vous l'avez dites avec vérité, j'avais peur qu'une fois de plus, les problèmes corses trouvent une victime expiatoire dans l'action de l'Etat.

Monsieur le Président, cher Gilles, malgré nos divergences politiques parfois profondes, j'ai souvent relevé publiquement votre engagement résolu dans la lutte contre toutes les formes de délinquance et de criminalité et ce sont quatre années au ministère de l'Intérieur qui permettent de l'affirmer.

Cette session extraordinaire organisée annuellement, dédiée à la lutte contre les dérives et pratiques mafieuses, témoigne de votre engagement, de celui de votre Collectivité et de votre Assemblée. Qu'il me soit donc ici permis de saluer votre travail qui a été accompli dans le cadre de cette réflexion sur les dérives mafieuses, et dans la lutte extrêmement nécessaire contre la criminalité organisée. Vos travaux ambitieux sont l'expression, je le sais, d'une volonté forte dont vous m'avez beaucoup parlée, celle de défendre l'état de droit, de protéger l'île de beauté et de refuser que l'économie de la violence et du crime s'impose à la société corse.

Votre rapport Mesdames, Messieurs, détaillé et argumenté, pose avec justesse, je crois, les défis auxquels nous devons faire face ensemble. Il nomme les choses avec clarté, ce qui est, convenons-en, la première étape de toute action efficace. L'élu que je suis ne peut que se réjouir des propositions formulées sur l'issue d'une démarche dite participative impliquant les élus, les citoyens, les experts, les universitaires et les acteurs associatifs. C'est un bel exercice démocratique.

Vous avez su montrer que la criminalité organisée en Corse ne peut être appréhendée sous un angle unique, elle est une menace à la fois judiciaire, économique, sociale, éducative, culturelle et, j'oserai dire aussi, internationale.

Vous avez souligné avec force l'importance de la prévention, de l'éducation, l'écoute de la légalité, des interdits, de la mobilisation de la jeunesse, Madame la Présidente, et vous avez rappelé que ce combat est d'abord un combat de votre société, de la société.

Comme vous, comme citoyen, comme père de famille, je ne suis absolument convaincu que la réponse ne peut être uniquement répressive, elle doit être culturelle, parentale, sociale, éducative. C'est la raison pour laquelle je me félicite de voir l'Assemblée de Corse proposer des initiatives inspirées du modèle italien que je commence à bien connaître, un travail de terrain, d'éducation à la légalité, la réutilisation sociale des biens confisqués aux criminels. Je souhaite les soutenir au niveau interministériel pour l'ensemble des territoires de la République.

Toutefois, Mesdames et Messieurs, si la culture et la prévention sont des armes essentielles, je suis ministre de la Justice et je me contente de mon champ ministériel. Elles doivent donc être accompagnées d'une action judiciaire et policière déterminée, structurée et implacable.

Lors de mon discours commémorant la mort du préfet Erignac, j'avais dit, « les morts nous regardent ». Les morts de la criminalité organisée aussi nous regardent. Ils attendent de nous vérité, justice et action, et c'est pourquoi nous devons aller plus loin et frapper beaucoup plus fort.

Dès mon arrivée place Vendôme, à mon initiative, le Gouvernement travaille à une réforme majeure pour renforcer notre arsenal contre les trafics de stupéfiants et contre la criminalité organisée qui n'est plus seulement un problème de santé publique ou de tranquillité publique, mais de sécurité intérieure capable de déstabiliser des démocraties, nous l'avons vu en Italie, qui a payé un lourd tribut devant des magistrats, des enquêteurs, des avocats, des journalistes, des hommes politiques courageux, mais aussi plus près de nous, plus près de moi, peut-être, la Belgique ou les Pays bas qui connaissent une déstabilisation de leur démocratie

et de l'État, où les ministres ne sont plus libres de parler, où les journalistes sont assassinés, où les avocats sont parfois attaqués dans leur vie personnelle, où les élus locaux n'osent plus répondre à d'autres ordres que ceux de la mafia. C'est le cas aussi aux États-Unis d'Amérique où la première cause de mortalité du pays est le fentanyl, cette drogue de synthèse qui pourrit et qui donne des overdoses jusqu'aux bébés de 3 mois.

Nous avons donc décidé de mener une révolution contre le crime organisé. Cette réforme, dont le Parlement français est en ce moment en train de débattre, la semaine prochaine les parlementaires de l'Assemblée nationale seront en commission des lois, après avoir été voté à l'unanimité au Sénat, repose sur plusieurs piliers dont je veux ici présenter les principaux enjeux et qui ont un lien direct avec la criminalité en Corse. Trop d'assassinats, trop peu d'élucidations.

D'abord, la création d'un parquet national anticriminalité organisé comme en Italie. Vous le savez, face au terrorisme, nous avons créé le Parquet national anti-terroriste, face aux mafias et aux cartels. Nous devons maintenant doter la justice d'un outil dédié et spécialisé. Ce parquet national anticriminalité organisé, sera au 1^{er} janvier de l'année prochaine. La structure d'élite composée de magistrats spécialisés capables d'ordonner les enquêtes les plus complexes, de démanteler les réseaux, d'accélérer les procédures. Il travaillera en lien avec toutes les juridictions spécialisées et les services d'enquête les plus performants. Il a vocation évidemment à travailler sur des homicides et les grands trafics mafieux et stupéfiants ici en Corse.

Les magistrats et les enquêteurs doivent avoir à leur disposition des outils pour frapper les organisations criminelles, qui font de plus en plus de recherche et développement, communication cryptée, parfois satellitaire, au cœur de leur puissance, l'argent et son influence, son influence qui corrompt jusqu'au cœur des hommes, comme le disait le président Mitterrand.

Ainsi, le ministère de la justice va permettre l'extension des capacités de confiscation de tous les avoirs criminels, comme l'Italie l'a montré, frapper des criminels au portefeuille est bien plus efficace encore que n'importe quelle peine de prison. Le sujet n'est pas le produit, mais le produit du produit, celui qui va dans l'urbanisme, dans la lutte officiellement contre l'environnement, dans l'hôtellerie ou le tourisme, dans la vie économique classique ou la liberté d'entreprendre n'est plus possible lorsque le système mafieux a tout pris.

Comme en Italie, la création d'un véritable régime de repentis, car nous devons permettre aux criminels qui brisent l'omerta de bénéficier des protections réelles complètes tout en garantissant que leur témoignage soit rigoureusement encadré. L'une des raisons de la non-élucidation est l'omerta, le fait que personne ne parle.

L'Italie a mis fin à des dizaines d'organisations criminelles par un système de repentis extrêmement efficace, qui, bien sûr, pose des questions morales, comment pardonner des crimes de sang, mais qui permettent d'arrêter des dizaines d'autres de crimes de sang.

Un usage accru également des techniques spéciales d'enquête, c'est-à-dire des moyens technologiques, comme les infiltrations et la surveillance renforcée des communications cryptées, mais aussi, vous l'avez dit Monsieur le Maire, un régime de détention tout à fait spécifique, appelé aujourd'hui les 41 bis mais qui appelle sans doute à des prisons spécifiques, ce que nous avons déjà annoncé, qui sera le cas en France dès le 31 juillet prochain. Parce que la Corse présente des spécificités évidentes, il est évident que la réponse de l'État prenne aussi en compte ces réalités.

La réforme du traitement de la criminalité organisée devra être aussi complétée par des propositions d'ordre social comme celles qui luttent contre les consommateurs, mais évidemment par l'action spécifique du ministère de la justice. Mon anté-prédécesseur, Éric Dupond-Moretti, dont je voudrais saluer ici le travail, avait pris une circulaire de politique pénale territoriale pour la Corse le 13 mars 2023. Elle a défini l'action publique à l'échelle du territoire corse et a affirmé plusieurs priorités, notamment la lutte contre les règlements de comptes et les extorsions pas assez traités, la répression et la prévention du trafic d'armes, l'intensification de la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants, les atteintes à la probité et les fraudes. Cette circulaire est juste, mais longue, trop longue, 17 pages.

Une nouvelle instruction sous un mois sera adressée aux magistrats du parquet de Corse qui tiendra en 3 pages et en 3 points. D'abord, la violence contre les personnes et la multiplication, je l'espère, des enquêtes et des interpellations avant même la Commission des crimes, ce que nous avons commencé pour la première fois à faire grâce au renforcement des moyens d'enquêteurs. Deuxièmement, la lutte contre la drogue sous toutes ses formes de la consommation au trafic. Et enfin, la lutte contre le blanchiment dans l'illicite, mais surtout dans le monde économique licite.

La lutte contre la criminalité en Corse ne peut se faire à moyen constant et c'est pourquoi j'annonce aujourd'hui le renfort de 50 personnels de justice supplémentaires d'ici 20 mois : 17 magistrats, 21 greffiers et 12 attachés de justice spécialisés.

Cet engagement sans précédent permettra à la fois d'offrir aux Corses une justice de qualité, mais aussi de renforcer l'investissement incontestable des magistrats au sein des organes de concertation locale, en lien avec les services enquêteurs.

Enfin, parce qu'il est impératif de consacrer une capacité locale d'enquête et de jugement, je souhaite que la mission de préfiguration que j'ai demandée pour le Parquet national anticriminalité organisée, étudie également la création d'un pôle spécialisé de lutte contre la criminalité organisée, basé en Corse, à Bastia, qui comprendra procureurs et juges du siège. Ce pôle spécialisé, qui travaillera en lien étroit avec le Parquet national, en lien étroit avec la JIRS de Marseille qui sera également renforcée, sera un pôle spécialisé comme il n'existe nulle part sur d'autres territoires de la République. Il regroupera des magistrats parmi les meilleurs, des enquêteurs de police judiciaire, des experts en cryptomonnaies, en criminalité financière, en service de renseignement. Son objectif sera clair, assurer la réponse rapide, efficace et résoudre tous les sujets d'extorsion, qui posent des problèmes énormes aux élus et aux acteurs économiques.

Je demande aux hauts magistrats de Corse d'entreprendre dès aujourd'hui les concertations avec les bâtonniers et l'ordre des avocats afin que cela se fasse avec la société du droit en Corse.

Comme ministre de la Justice, je le dis, l'État n'a pas peur de juger en Corse et il va le démontrer par ce renforcement sans précédent des moyens de l'autorité judiciaire.

Lutter contre la criminalité organisée, c'est faire triompher la justice sur la loi du plus fort, c'est faire triompher la République sur la terreur, c'est faire triompher la démocratie sur l'intimidation. C'est le signe des grands peuples qui se prennent en main et qui distinguent ce qui est possible et ce qui est interdit, ce que les gens ont choisi et ce que la puissance de l'argent choisit.

Mesdames, Messieurs, le combat qui nous attend est difficile, mais il est indispensable si on veut être libres. Clemenceau disait de Jaurès que l'on reconnaissait ses discours au fait que tous les verbes étaient conjugués au futur. Alors oui, au commencement était le verbe, mais la Bible nous enseigne qu'il eut un soir et qu'il y eut un matin. Nous devons dès aujourd'hui commencer à bâtir concrètement un monde sans criminalité, ni en Corse, ni ailleurs, un monde sans mafia, sans mafieux, un monde sans silence.

Dans « les mémoires d'espoir », le général De Gaulle termine par la phrase suivante : soyons fermes, purs et fidèles. Au bout de nos peines, il y a la plus grande gloire du monde, celle des hommes qui n'ont jamais cédé.

Vive la Corse ! Vive la République et vive la France !

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Ministre garde des Sceaux, Monsieur le Député, Monsieur le Président de l'exécutif, nous avons prévu en commission permanente que chaque groupe puisse s'exprimer avec une intervention par groupe, s'il vous plaît, et ramassée, si vous souhaitez que Monsieur le Ministre puisse vous répondre.

Qui souhaite débiter ? Jean Biancucci, groupe « Fà populu in seme », groupe majoritaire.

M. Jean BIANCUCCI

Monsieur le Ministre, Monsieur le garde des Sceaux,

J'ai suivi avec attention votre intervention, mais j'ai parallèlement un certain nombre de choses aussi à vous dire au nom de mon groupe et de la sensibilité que je représente.

D'abord, rappeler que depuis au moins 6 décennies, la Corse, notre peuple mène une lutte pour la préservation de notre identité, de notre langue, de notre terre, afin de permettre l'émancipation de ce peuple.

Or, les dérives mafieuses, et cela rejoint certains propos de Monsieur le Député européen Leoluca Orlando, les dérives mafieuses aujourd'hui portent atteinte à l'essence même de cet idéal et des valeurs que nous portons. Nous constatons que ces dérives peuvent prendre plusieurs formes pour atteindre toutes les couches de notre société.

Cette situation, je le dis devant vous, n'est plus tenable. Nous devons agir individuellement, collectivement, se donner la main pour lutter contre ces dérives mafieuses. Chacun aujourd'hui doit prendre ses responsabilités.

Mais dans ce contexte, l'État a un rôle premier à jouer. Force est de constater que malheureusement, souvent, son action a été défailante. L'absence de réponse judiciaire proportionnée à l'ampleur du phénomène, certainement aussi le manque de moyens, mais aussi l'incompréhension que l'on peut avoir quand des décisions sont prises, nous mènent aujourd'hui à nous interroger fortement.

Par le passé, Monsieur le Ministre, il nous a été donné de subir des juridictions d'exception telle que la Cour de sûreté de l'État.

Ces juridictions ont en réalité ouvert la porte à l'arbitraire et affaibli les principes fondamentaux du droit et de la défense des libertés individuelles.

En réalité, on l'a vu et constaté, l'Etat, pendant des décennies, a concentré la répression sur l'ensemble du mouvement nationaliste en laissant se développer la criminalité organisée. Pire, l'État a tenté d'utiliser des bandes criminelles pour s'attaquer au mouvement national.

Dans une période plus récente, c'est précisément nous, nationalistes Corses, qui avons initié dès 2019, avec la société civile, des travaux pour combattre ou essayer de combattre ces dérives mafieuses, sans compétences régaliennes et ce, malgré l'absence de participation de l'État pourtant invité dans cette enceinte à participer à nos travaux.

C'est pourtant l'État qui, à plusieurs reprises, a aussi accordé des permis illégaux et fermer les yeux sur des pratiques douteuses. Vous l'avez dit tout à l'heure, il y a un problème de société, c'est le problème de l'argent roi.

Monsieur le Ministre, ce que nous demandons, ce n'est pas une justice d'exception, mais une justice efficace, une justice qui, par sa clarté, sa fermeté, brise enfin ce sentiment d'impunité dont bénéficient ces groupes criminels, une justice qui permette aux Corses de vivre de leur travail, en toute honnêteté, sans avoir à subir la loi des bandes criminelles qui, par le racket, les pressions et les trafics, gangrènent notre île et rendent notre quotidien difficile.

Monsieur le Ministre, face à cette réalité, vous avez, j'ai noté, proposé un certain nombre de mesures. Nous aurons l'occasion d'en mesurer les effets. Vous avez dit que, à partir du 1^{er} janvier, dès le 1^{er} janvier 2026, ces mesures seraient mises en œuvre.

Je voudrais, puisque vous avez été historiquement celui qui a ouvert le processus de Beauvau et celui dont on retient aussi l'engagement, vous questionner sur votre attachement ainsi que celui de l'État, aux écritures constitutionnelles du 13 mars 2024 consacrant l'autonomie de l'île, l'existence d'une communauté historique, culturelle et linguistique singulière qui constitue le peuple Corse, de même qu'un pouvoir législatif et réglementaire direct, dont l'étendue reste à traduire ensemble.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres questions et Monsieur le Ministre répondra de manière groupée ? Paul-Félix Benedetti, président du groupe « Core in Fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Avant tout, félicitations chaleureuses à Signore Orlando, micca pà un discorsu, pà una manera di purtà l'anima umana di u Mediterraniu.

Ensuite, en m'adressant au ministre, on vient de loin. La Corse a été pendant de longues années une terre sans droits où on a laissé s'implanter le droit de la pression, le droit de l'agression, le droit de la mafia. Elle est née d'une volonté manifeste, pendant des années, des services de police et de justice qui l'ont oubliée pour se concentrer exclusivement sur la chasse aux militants politiques corses, aux natios. Non seulement elle a prospéré, mais elle a réussi à bâtir une surface financière, une surface de pression qui aujourd'hui est devenue tellement pesante qu'elle a suscité de la part même de la population un rejet très fort dont l'émanation et les porte-voix sont les 2 associations antimafia que je salue ici très fortement pour leur courage et pour leur ténacité.

Ensuite, pour parler de la mafia, elle s'alimente, bien sûr, il y a les trafics de la voyoucratie naturelle, mais il y a le trafic d'influence, la recherche du profit et en Corse, le profit, c'est la spéculation immobilière et foncière. Pourtant sur une seule décennie, il a été bradé plusieurs milliers de terres agricoles, pourtant il y a des commissions qui sont censées encadrer et contraindre, coprésidées pour moitié par des élus de la Corse et pour l'autre, par les services de l'État. Cette commission s'appelle la CDPENAF, elle passe son temps à donner des dérogations et à faire, peut-être inconsciemment, une politique néfaste de spoliation, de spéculation et d'alimentation de la sphère mafieuse.

Monsieur le Ministre, il faut des directifs aux services de l'État, entre autres, sur tous les dossiers en cours, sur tous les dossiers à venir. Il faut bien entendu aussi que les élus Corses aient une vision globale et pas une vision campaniliste de l'aménagement. Il faut qu'on regarde collectivement. En tout cas, ça nous a amené et ça nous amènera à la catastrophe.

La Corse, Monsieur le Ministre, est une zone, je dirais, de délinquance paradoxale. Il n'y a pas, comme ils sont revenus à Corleone, des détrousseurs de bourses, il n'y en a aucun. Il n'y a pas une petite voyoucratie de délinquance de quartiers qui est l'antichambre de la grande délinquance. Chez nous, le passage à l'acte, il est instantané. On a une culture de la violence, une culture du rapport de force, et ça se traduit bien entendu par ces centaines d'homicides que l'on constate sur 1/4 de siècle.

Donc bien entendu, il y a besoin de renforcement au niveau des action, des services régaliens, mais il y a besoin de prendre en compte aussi les aspirations populaires.

Les aspirations populaires, il ne faut pas croire qu'elles ont baissé les bras. La mafia, je l'ai entendu et je le conçois, elle a besoin de pervertir. Il a été fait allusion par deux fois dans la perversion du mouvement indépendantiste. Je ne suis pas naïf, le mouvement indépendantiste a été perverti à la fois par les services de l'Etat qui ont fait de la manipulation dans les années 90 et par l'attrait du gain qui a fait que d'anciens combattants valeureux sont devenus des crapules notoires.

Mais est-ce que ça change nos idéaux ? Est-ce que ça remet en question notre trajectoire politique ? Non, parce que les premiers, on a su dire non. Moi, en 1990, à côté de Pierre Poggioli, j'ai défilé à Ajaccio. On était peut-être quelques dizaines seulement. Mais la banderole, vous la regarderez, c'était « maffia nò ». On nous a pris pour des imbéciles et des idiots. A ce moment-là, on avait un double discours, on s'adressait bien entendu à la mafia mafieuse, mais on s'attaquait aussi à ce moment-là aux dérives internes qui étaient en gestation dans le mouvement indépendantiste.

Nous avons su globalement contrer une grande partie des dérives, mais nous n'avons pas le monopole du pouvoir d'action. On aurait pu, si on avait gardé un mouvement révolutionnaire fort dans l'action violente, faire pression et faire régner un ordre que l'État n'a pas su faire régner. A partir du moment où on a choisi l'action démocratique, l'émancipation politique par la négociation, il appartient de faire germer jusqu'au bout ce projet, sans quoi on aura le regret d'avoir baissé les armes trop tôt et d'avoir laissé se gangréner la Corse.

Monsieur le Ministre, moi je suis persuadé qu'un état corse indépendant serait un état juste et libre. On est dans une microsociété, on connaît tout, on sait tout, on a les fiches sur tout comme vous les avez, vous aussi. Mais parfois, je crois que vous faites semblant de ne pas tout lire.

Donc à partir de là, qu'est-ce qu'on attend ? On n'attend rien, mais on voudrait beaucoup de choses. On voudrait un mieux vivre, une harmonie. On voudrait des enquêtes. On voudrait ne pas savoir que lorsqu'un militant qui m'est très proche et que vous avez rencontré tout à l'heure dans la réunion que nous avons eue, a été victime d'une tentative d'assassinat, eh bien, son juge d'instruction, comme par hasard, est mis en examen dans des affaires qui sont assez troubles. Il n'y a pas de suite à l'enquête. On a deux militants assassinés, les enquêtes piétinent.

Donc légitimement, on est au cœur de la spirale mafieuse et crapuleuse. On n'a pas peur des mots, on n'a pas peur d'une justice qui passerait. On ne voudrait pas qu'elle devienne exceptionnelle et qu'elle se retourne contre nous, comme vous utilisez en permanence le délit d'association de malfaiteurs en lien

avec une entreprise terroriste pour garder des militants politiques en prison au quintuple du besoin normatif d'une peine, je dirais, de voyous.

Donc là aussi, je pense qu'on a besoin de traceurs. Entre autres, je vous l'ai dit en aparté, mais je vous le dis publiquement, nous avons un militant, il s'appelle Stéphane Ori, il est détenu à Paris depuis un an pour une simple détention d'arme. Son affaire peut être correctionnalisée et au moins, il peut être transféré en Corse pour que sa famille puisse le voir rapidement et dignement.

Monsieur le Ministre, je prends bonne note et je suis très satisfait que la parole de l'État soit respectée, que vous nous ayez annoncé l'abandon du FIJAIT indigne pour les militants et pour les patriotes Corses qui, entre autres, lorsqu'ils étaient en prison, se sont comportés plus que dignement et se sont même opposés violemment aux logiques islamistes qui prévalent dans toutes les prisons françaises.

En revanche, il nous reste en suspens le problème des condamnations financières très lourdes. J'espère que vous mettrez en place une commission efficiente qui associera bien entendu les services de la justice, mais aussi ceux du ministère des Finances pour qu'un solde à 0 soit trouvé, pour que la Corse ait des traceurs d'apaisement visibles et palpables.

Ensuite, pour finir sur les logiques législatives, moi je ne suis pas procureur, je ne suis pas moraliste, je me mets dans la peau d'un simple habitant de la Corse, je me mets dans la peau d'une maman, d'un papa qui ont perdu un fils, une fille et je me dis, ce n'est pas la justice qui doit passer, c'est la liberté, la liberté de vivre, la liberté de travailler, la liberté d'entreprendre, la liberté d'entre nous-mêmes, la liberté de regagner une confiance réciproque, la dignité d'être Corse, la dignité d'avoir un avenir en Méditerranée. Et à partir de là, une fois que toutes ces paroles passeront, la loi s'appliquera parce qu'elle deviendra naturelle. Mais une loi qui s'appliquerait au-delà des volontés populaires sera une loi qui manifestement sera dictatoriale et elle ne mènera à rien, si ce n'est au chaos.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Intervention du groupe « Avanzemu », c'est Julia Tiberi qui prend la parole.

Mme Julia TIBERI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le garde des Sceaux, à titre liminaire et à l'instar de notre collègue Paul-Félix Benedetti, nous ne pouvons que nous féliciter de votre annonce concernant la fin du FIJAIT pour les justiciables Corses.

Monsieur le Ministre, sans chercher une victime expiatoire, pour reprendre vos termes, l'Etat, dans sa lutte contre la criminalité, n'a pas toujours été à la hauteur et en particulier en Corse.

Cependant, nous sommes aujourd'hui réunis afin de rechercher des solutions dans les limites des compétences de chacun, que ce soit celles de la Collectivité de Corse ou celles de l'État que vous représentez aujourd'hui. C'est d'ailleurs davantage en qualité de représentant de l'État qu'en qualité de ministre de la Justice que je vous interroge.

Afin de lutter contre les dérives mafieuses et au vu des drames que nous avons connu ces derniers mois, la violence ayant atteint son paroxysme avec les décès de Pilou Giorgi et de la petite Chloé, nous serions tentés d'attendre de l'État un volet de mesures à court terme sans qu'il constitue un énième empilement législatif qui relève bien souvent de l'effet d'annonce à chaud conduit par l'actualité, plutôt que de solutions concrètes et efficaces.

Je vous ai écouté attentivement, Monsieur le Ministre, et l'État semble considérer que l'éradication de la criminalité passe nécessairement par l'alourdissement de l'arsenal répressif alors que tant l'expérience de la chose judiciaire que l'histoire n'établissent aucune corrélation entre le durcissement de la législation et l'amélioration de notre sécurité collective.

Tout autant que des mesures à court terme, nous attendons également de l'État d'agir sur le temps long, d'agir sur les causes. La Corse, je ne vous l'apprends pas, est la région la plus pauvre de France métropolitaine, quasiment un Corse sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Au-delà de l'aspect comptable, la Corse fait aussi partie des mauvais élèves concernant le niveau de qualification de ses actifs, l'accès à la santé, l'accès au logement, l'accès à l'emploi notamment à l'emploi qualifié, à la mobilité pour ne citer que les exemples les plus frappants.

Pour notre jeunesse, de fait, l'appât du gain, de l'argent facile et le culte du voyou se présentent comme des solutions envisageables et malheureusement envisagées. Ils ne sont que le dernier ingrédient de la spirale mortifère que nous connaissons, la violence en bouquet final de ce triste destin. Ceci n'est pas une fatalité et cela ne doit pas devenir une fatalité.

Il est impossible alors d'omettre une action à long terme visant à modifier radicalement les structures économiques, politiques, sociales, culturelles et sociétales de notre île, notamment à travers le futur outil institutionnel que chaque groupe appelle de ses vœux à des degrés divers. Dans le cadre d'un statut d'autonomie pour la Corse ou à droit constant, ce travail doit évidemment être mené en partenariat entre notre Collectivité et l'État.

À ce propos, alors que certains voient en la future autonomie un espace idoine pour l'épanouissement de la grande criminalité, nous y voyons au contraire un outil qui pourrait permettre à notre territoire de sortir de cette impasse, mais cela nécessite bien entendu des moyens conséquents.

Ma question, Monsieur le Ministre, concernait, vous l'aurez compris, les moyens et leur temporalité. Vous y avez répondu partiellement et nous prenons acte de votre engagement en matière d'augmentation de personnels de justice et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Cela étant, pouvez-vous préciser votre propos s'agissant des moyens de police et de gendarmerie ? J'ai entendu l'augmentation des effectifs de police. Cela étant, Corse-Main, il y a quelques jours, se faisait l'écho de l'inquiétude des syndicats de police en Corse, qui dénonçaient notamment leur situation et le sous-effectif, s'agissant des moyens de la pénitencière qui, eux aussi, tirent la sonnette d'alarme, s'agissant des moyens financiers dédiés aux enquêteurs diligentant des investigations particulièrement coûteuses. J'ai entendu vos propos concernant le pôle spécialisé anticriminalité, quid de celui-ci, quels seront ses moyens, quels seront ses contours sachant qu'il ne doit pas être un avatar du JIRS qui a les mêmes fonctions, quelle sera la répartition territoriale dans l'île étant précisé que le maillage territorial est une question centrale, je le crois, dans la lutte contre la criminalité ?

Puisque le combat contre les dérives mafieuses est multidimensionnel et puisque, finalement, le droit pénal ne constitue que l'écume des choses, quels sont les moyens que vous proposez pour lutter contre les dérives mafieuses dans l'île à long terme ? Quels moyens pour l'emploi, pour le développement économique insulaire ? Quels moyens pour le sport alors que votre Gouvernement, au plan national français, annonce une diminution de 30 % du budget des sports ? Quels moyens pour l'éducation, les éducateurs de rue, les travailleurs sociaux, les enseignants, etc. ? Êtes-vous, Monsieur le Ministre, en mesure d'explicitier et de chiffrer ces moyens ?

Nous serons bien entendu extrêmement attentifs à notre réponse, mais nous serons surtout très attentifs à sa traduction matérielle.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Un dernier groupe va s'exprimer et un non-inscrit aussi, quelques instants.

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Ministre, nous donnons la parole à tout le monde, y compris aux non-inscrits. Valérie Bozzi.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Député, d'abord, permettez-moi de vous remercier pour votre témoignage. On ne peut que s'incliner évidemment devant votre courage. Merci d'être là aujourd'hui. Vous nous avez beaucoup éclairés.

Monsieur le ministre, également, merci pour votre présence sur une session, comme vous le savez, difficile. Difficile parce que lourde de sens, la Corse est endeuillée. Toutes les familles corses sont de près ou de loin, touchées malheureusement par un assassinat et vivent avec ce quotidien.

L'île est l'île des tristes records, ma collègue Julia Tiberi vient d'en faire la longue liste, l'île la plus pauvre, la région la plus pauvre de France, celle où le taux d'homicides y est le plus important, vous l'avez dit, où le taux d'élucidation est le plus faible. Bien sûr, ces 3 marqueurs sont à mon sens étroitement liés.

Les Corses veulent de la justice, les Corses nous attendent, les Corses vous attendent. C'est tout l'intérêt de cette session aujourd'hui, c'est tout l'intérêt de permettre aux élus de parler.

Je remercie et je félicite également le Président et la Présidente de cette initiative, les collectifs qui ont travaillé longuement. Évidemment, le travail, pour certains, sera insuffisant, pour d'autres, ira déjà assez loin. Vous l'avez précisé, Monsieur le Ministre, la voie de l'autonomie, je m'y étais engagée à vos côtés, me semblait à ce stade une bonne chose parce qu'aujourd'hui, l'État doit se concentrer sur les compétences régaliennes, les territoires et la Collectivité de Corse doivent travailler sur le reste parce que je crois, et j'y crois de plus en plus, que les politiques locales et les politiques au plus proche du citoyen sont les plus efficaces, et cela aussi va bien sûr dans la justice. C'est pour ça que je rejoins les propos de ma collègue Julia Tiberi. Il faut renforcer les moyens dans l'île, il faut renforcer les 2 juridictions que sont Ajaccio et Bastia, ne pas en dépouiller une au détriment de l'autre parce que la proximité dans la justice, c'est aussi un gage d'efficacité.

On nous avait dit une question, donc moi, j'avais une question évidemment sur : comment justifiez-vous le si faible taux d'élucidation et comment comptez-vous y remédier ? Dans votre discours, j'ai entendu une partie de la réponse. Mais Monsieur le Ministre, vous ne pouvez pas faire reposer ce faible taux d'élucidations sur la prétendue omerta. Vous ne pouvez pas faire reposer cela sur les citoyens Corses, c'est se défausser. Monsieur le ministre, les Corses veulent la justice, les Corses souffrent de cette injustice et on ne peut pas leur demander d'effectuer le travail de l'État. La sécurité sur le territoire national comme dans l'île doit venir des services de l'État et les Corses, on ne peut pas leur demander ce travail-là, en tout cas, Monsieur le Ministre, ça ne peut pas faire partie de la globalité de la réponse.

Je vous demanderai donc, à part cette prétendue omerta, comment pouvez-vous justifier de ce faible taux d'élucidations par rapport au continent ? Je soumetts une piste à votre réflexion : le continent est davantage doté de caméras et souvent les arrestations, parce que ce qui nous manque souvent dans l'élucidation, à mon sens, c'est les preuves matérielles, et la mise en place de caméras de protection dans l'île pourrait permettre aussi de dissuader, d'arrêter et en tout cas, de sécuriser nos citoyens. C'est une piste que je vous lance.

La confiance, surtout dans ce sujet, est la clé. Donc, faites confiance aux Corses, les Corses ont confiance en vous, les Corses ont confiance en nous et ils ont confiance à la justice. Merci, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga, non-inscrit.

M. Pierre GHIONGA

Merci, Madame la Présidente.

Je m'exprime habituellement en corse, mais par respect pour nos invités, aujourd'hui, je parlerai en français.

Tout d'abord, Monsieur le Député, j'ai un ami cher à Palerme, je connaissais votre action et je suis honoré de votre présence ici. Merci. J'aimerais discuter avec vous tout à l'heure.

Monsieur le Ministre, merci de votre présence. Je crois que c'est un fait très important. Ça nous honore et ça nous responsabilise nous aussi parce qu'il y a la responsabilité d'État, mais il y a notre responsabilité à nous aussi.

En 40 ans de carrière comme médecin généraliste à Corte, j'ai été confronté à 16 assassinats crapuleux et je dois dire que ce chiffre me remue les tripes parce que sur ces 16 personnes, je crois qu'il y a eu 3 cas résolus. Pour moi, la majorité des personnes étaient des gens honnêtes que je connaissais. Donc cela me fait dire que notre société est atteinte d'un cancer et que la thérapie sera longue et douloureuse.

Après chacun de ces meurtres, il y a toujours eu des promesses de l'État, de nos élus avec peu de résultats. Pourquoi ? Je me suis posé la question. Je crois, simplement, parce qu'on est en permanence dans l'effet d'annonces, sans suivi des politiques mises en place, cela vaut pour l'État et cela vaut pour nous aussi, élus, et également pour le citoyen de base, malheureusement, je dois le dire.

Monsieur le ministre, plutôt que de promesses de grand soir, je demande simplement à l'Etat d'augmenter les moyens de la justice et de la police, mais surtout de suivre et d'évaluer régulièrement les politiques mises en place. Vous avez apporté des réponses qui me satisfont. Donc, on verra à l'usage.

En ce qui nous concerne, nous autres élus aussi, nous devons mettre en place une politique de développement économique basée sur le développement, sur la protection environnementale et la promotion sociale par l'éducation. Je vais prendre 2 exemples : je crois que le PADDUC doit rester un outil philosophique de développement et non être réduit à une cartographie, comme c'est un peu la tendance et l'envie de certains élus, qu'il y ait un contrôle public effectif des transports et des déchets. Voilà les 2 exemples que je tenais à citer. C'est très important.

Enfin, pour conclure, je dirais à mes concitoyens de rejeter le mythe de l'argent roi. La vie est belle dans la modestie, le travail et le partage. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Pierre.

Tout le monde s'est exprimé. Je vais passer la parole à Monsieur le Ministre, garde des Sceaux.

Je vous en prie.

M. Gérald DARMAN, ministre de la Justice et Garde des sceaux

Merci, Madame la Présidente.

Merci pour les orateurs et merci pour le respect, Monsieur, peut-être avec la même franchise avec laquelle vous m'avez interpellé, vous me connaissez.

M. Biancucci, je craignais que devant la tension très forte de l'île et les drames qui ont touché les familles corses et toute la Corse, l'État soit le bouc émissaire. Je crains que mes craintes se révèlent quand j'écoute votre intervention parce que je crois que, ce n'est pas la présence de Monsieur le Cardinal qui me fait penser à une métaphore religieuse, depuis tout à l'heure, mais comme Paul VI l'invitait pour l'Église, il invitait au dialogue, le dialogue, c'est la conversation, ce n'est pas le réquisitoire, si on veut un dialogue, il faut qu'on essaie de partager les contraintes et qu'on se dise les vérités.

Monsieur Benedetti, j'ai des différences assez profondes avec Monsieur Benedetti, je crois qu'il croit savoir que je ne suis pas militant indépendantiste, Monsieur Benedetti a au moins, si je peux me permettre de souligner l'honnêteté de votre discours, il dit que l'État avait une part de responsabilité incontestable, mais que le mouvement nationaliste aussi et que des militants qui s'étaient égarés, vous l'avez dit vous-même, aussi. J'aurais aimé la même honnêteté parce que Monsieur Biancucci, ce n'est pas l'État qui trafique la drogue en Corse, ce n'est pas l'État qui tue de sang-froid des enfants dont on prive les parents, ce n'est pas l'État qui trafique des armes ou qui blanchit de l'argent désormais. Quand des mafieux italiens parlent, ils ne dénoncent pas des agents de l'État. Je regrette que dans notre discussion d'honnêteté, on ne l'ait pas évoqué.

Et donc l'État ne peut pas être le bouc émissaire des difficultés parce que je pense qu'il y a quelque chose de très important qui se joue, Madame la Présidente nous appelait tout à l'heure à ne pas avoir d'effet de manche, c'est que dans le triangle entre le crime organisé, l'État et la Corse, la Collectivité étant la Corse, je pense que dans un jeu à 3, il faut être l'un des 2, comme disait Bismarck. On a plutôt intérêt me semble-t-il, aujourd'hui, à faire État/Corse contre le crime, que chacun de son côté parce que si c'est chacun de son côté, tout le monde va perdre.

Je regrette, parce qu'on se connaît depuis un petit bout de temps désormais, on a des échanges francs, qu'on ne puisse pas se dire qu'il y a un partage des contraintes comme diraient les architectes, qu'il y a un partage des charges si on veut que l'édifice tienne.

Donc, j'entends peut-être que les discours ont été rédigés avant mon intervention, même si vous m'avez dit que vous m'aviez écouté, mais je suis un peu touché par le fait que vous n'avez pas considéré qu'il y avait peut-être d'autres responsabilités que celle de l'État. Je pense que tout le monde les connaît.

Monsieur Benedetti, on diverge sur un certain nombre de solutions. Vous prenez souvent l'exemple des autres formes d'îles de la Méditerranée dans une conception assez large puisque nous allons jusqu'aux îles Canaries quand nous discutons. Aucune n'a résolu le problème avec moins d'État. Et d'ailleurs, l'intervention de Monsieur le maire, je ne voudrais pas le faire parler, il l'a dit ici, et la démonstration, c'est le parquet spécialisé, c'est le régime des détentions spécialisées, ce sont les magistrats spécialisés, ce sont les enquêteurs spécialisés. Quand on dit « spécialisés », c'est « spécialisés » contre le crime organisé et c'est une présence de l'État très forte qui fait reculer. L'Italie a inventé la mafia, mais a aussi inventé l'antimafia. Et on ne peut pas, me semble-t-il, saluer Monsieur le maire de Palerme dans son discours et dans son éloquence et dans son courage évidemment, et ne pas accepter les solutions qu'il nous a tous évoquées, que ceux qui ont des oreilles entendent comme ça on filera la métaphore religieuse jusqu'au bout.

Madame Tiberi, je vous remercie d'avoir salué, comme Madame Bozzi, les moyens supplémentaires. Mais je suis en désaccord avec quelques-uns de vos propos. Vous évoquez le fait que la Corse soit le territoire de la République métropolitaine le plus pauvre. Oui, je l'ai déjà dénoncé. On pourrait, à l'envie, savoir où est la responsabilité, sans doute aussi très partagée me semble-t-il. Mais je ne vois pas de lien entre pauvreté et criminalité. Moi, je suis issu d'une famille de femmes de ménage, un grand-père qui était mineur et ici, plein de gens qui sont issus d'une famille très modeste, et l'honneur des gens modestes, c'est d'apprendre les règles à leurs enfants, apprendre le fait que ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on est criminel. Au contraire, l'honneur des gens modestes, c'est justement de respecter les règles et de faire confiance au mérite, à l'effort et au travail, comme nous a invités peut-être tout à l'heure avec salubrité et calme le fait de ne pas accumuler par principe. Mais je pense que c'est une forme d'insulte à tous ceux qui aujourd'hui, partout en Corse et ailleurs, en France, malgré les difficultés, élèvent leurs enfants dans le respect des règles, le respect des professeurs, le respect des policiers, le respect des élus, le respect des médecins, le respect de la règle.

Et moi, je refuse le lien d'égalité, mais c'est une différence politique très importante, et qui distingue la droite de la gauche depuis très longtemps d'ailleurs, je refuse l'idée qu'il y aurait un déterminisme social qui nous pousserait à la criminalité parce que pauvres. Je ne crois pas que ce soit une explication.

En revanche, que vous évoquiez des problèmes de logement, d'économie, du devenir de la jeunesse en Corse, on partage, on l'a déjà dit à plusieurs reprises. Je n'exclus pas ce problème. Je dis qu'il n'est pas le lien de cause à effet.

C'est aussi absurde que doit être un trait d'égalité totale entre immigration et délinquance. Qu'il y ait des gens immigrés qui soient délinquants, c'est un fait, qu'il y ait des gens pauvres qui soient délinquants, c'est un fait, mais tous les gens pauvres ne sont pas délinquants, tous les immigrés ne sont pas délinquants. Ce n'est pas parce qu'on est riches qu'on est moins délinquants que les autres.

M. Benedetti faisait référence à des fiches, moi je n'en n'ai plus des fiches. Vous en avez peut-être encore, c'est intéressant, mais de mémoire de ministre de l'Intérieur, les fiches qui m'étaient données, ce n'était pas les plus pauvres des citoyens de Corse qui étaient arrêtés parce qu'ils avaient commis des homicides ou parce qu'ils trafiquaient de la drogue, c'était plutôt des gens qui n'avaient pas le patrimoine que j'avais et que nous avons sans doute collectivement. Je dis « j'avais », parce que moi, malheureusement, si j'ose dire, la transparence pousse à savoir jusqu'à quel modèle de voiture j'achète et quel appartement je loue. Et vous aussi, Madame la Présidente.

Donc, donc je pense que la criminalité en Corse, elle n'est pas faite des pauvres ou des gens modestes ; au contraire, elle est faite par le capitalisme sans règles.

C'est quoi la criminalité organisée ? C'est le capitalisme sans les règles. C'est ce qu'il y a de pire.

On peut se poser des questions sur l'efficacité du capitalisme, en tout cas le capitalisme sans les règles, c'est sûr que c'est ce qu'il y a de pire.

Vous évoquez les moyens de police et gendarmerie, vous avez parfaitement raison. Quand j'étais ministre à l'Intérieur, on a augmenté d'une centaine, tout confondu, gendarme et police. On a créé des brigades, on a renforcé les commissariats d'Ajaccio et de Bastia, de policiers, notamment d'enquêteurs, ce qui est sans doute le plus important.

En Corse, il y a une difficulté, elle est connue, notamment dans l'affectation des policiers et des gendarmes, et plus les policiers que les gendarmes, parce que les gendarmes sont des militaires, c'est ce qu'on appelle la fidélisation sur le territoire, et notamment les enquêteurs spécialisés qui doivent être fidélisés pour plein de raisons qui sont propres au ministère de l'Intérieur, qui sont propres aussi à la cherté de la vie parfois, et que vous subissez, comme

subissent les agents publics qu'on envoie ici, une partie de ces agents repartent. Mais là où les magistrats ont besoin d'enquêteurs spécialisés, pas que de policiers et de gendarmes, des services de Bercy aussi, on oublie trop souvent l'importance de la Direction départementale des finances publiques, la police fiscale, les Douanes, Tracfin, parce que le sujet ce n'est pas tellement le produit que le produit du produit. Vous avez raison qu'on doit continuer à augmenter les moyens, et le ministre de l'Intérieur s'exprimait ce matin dans *Corse Matin*, comme j'ai pu le faire, et je sais que je peux compter sur le préfet pour continuer à défendre la Corse, les services publics en Corse.

C'est aussi vrai des agents de la préfecture qui doivent faire le contrôle de légalité, parce qu'on sait tous qu'une partie de la mafia organisée, ça a été dit par Monsieur le Maire, rentre par des marchés publics, rentre par des permis de construire. Et il ne faut pas simplement des enquêteurs, il faut aussi des agents de l'État capables d'avoir ce contrôle de légalité. On en parlait lors du processus de Beauvau du contrôle de légalité, c'est très important qu'il reste dans les mains de l'État, pour que justement il puisse éviter cette difficulté de corruption, qui n'est pas qu'une question d'enquête, qui est une question d'agents publics.

Et de certains points de vue, vous avez parfaitement raison de me poser les questions sur les moyens, dont je voudrais ici les détailler pour vous répondre totalement. Ça me permettra de répondre également au dernier inscrit.

Il y aura un parquet national criminalité organisée, qu'on appelle donc le Pnaco, sur le modèle du PNAT terrorisme national. Ce pouvoir de ce procureur national, comme en Italie, puisqu'il y a un procureur anti-mafia en Italie, il va à la fois incarner la lutte contre la criminalité organisée, parce qu'on a besoin d'une voix, comme le procureur antiterroriste a une voix, pour parler de ce sujet qui touche toute la France. Il va pouvoir faire, et c'est très important, de la coopération internationale parce qu'une partie des voyous que nous poursuivons, ils ne sont parfois plus en Corse, ils ne sont parfois plus en France, ils sont parfois aux Émirats arabes unis, en Thaïlande, en Amérique du Sud et il faut de coopération judiciaire, c'est très important internationalement. Il faut donc un homme, ou une femme, capable de négocier avec tout le monde. Et il faut qu'il ait un pouvoir d'évocation. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que le Parquet national anticriminalité organisée, quand il y aura malheureusement un nouvel homicide en Corse, ou une très grosse affaire de blanchiment d'argent, il pourra dire « ça, je prends », comme le parquet national antiterroriste aujourd'hui, quand il y a une affaire, vous avez vu Mulhouse, il dit « ça je prends ».

Donc, les affaires les plus importantes seront traitées par ce Parquet national qui aura une soixantaine de magistrats et qui va grandir, grandir au fur et à mesure, on s'imagine, de sa place.

En dessous de ce Parquet national, il y a la JIRS, notamment la JIRS de Marseille. Alors j'entends qu'elle est désormais défendue.

J'ai cru comprendre dans les minutes de vos discussions qu'elle avait été parfois très attaquée. Bon, je constate aujourd'hui qu'on dit, « il ne faut pas toucher à la JIRS », c'est une bonne chose.

La JIRS de Marseille va s'occuper des dossiers que ne prendra pas le Pnaco, et donc on peut penser des homicides, des tentatives d'homicides, des grands sujets de blanchiment qui n'auront pas été considérés comme étant haut du spectre.

Le problème de la JIRS de Marseille, malgré toutes leurs qualités, c'est qu'il y a déjà beaucoup de travail à faire à Marseille. Et c'est une JIRS qui va grosso modo de Nice jusqu'à l'Espagne. On peut comprendre que les magistrats marseillais, même s'ils regardent évidemment des dossiers corses, se concentrent d'abord sur des questions qui touchent la pègre à Marseille, qui est très importante, comme vous le savez.

Et donc, troisièmement, on a infra JIRS, en dessous de cette JIRS, ce pôle spécialisé que je vous propose de mettre à Bastia, mais ça ne veut pas dire qu'on retire des moyens à Ajaccio, j'en parlerai, puisque dans les 17 magistrats que j'ai annoncés, on ne compte pas ce pôle spécialisé qui aura des moyens supplémentaires. Et c'est pour ça que je vous ai dit que, aujourd'hui, il y a un procureur qui est auprès de moi avec une mission de préfiguration d'un rapport dans 3 semaines, puis dans 3 mois sur cette nouvelle organisation. Je vais lui demander, je vais mettre dans sa lettre de mission le fait qu'il doit venir en Corse et qu'il doit imaginer, avec les magistrats qui m'en ont fait la proposition, notamment Madame la Première présidente et Monsieur le Procureur général, d'un pôle spécialisé à Bastia avec des magistrats, en plus des 17 que j'ai évoqués du Parquet et du siège, parce que ce qui compte c'est des procureurs et des juges spécialisés, pas simplement des procureurs.

Donc, pour répondre à votre question, cette organisation nouvelle, totalement nouvelle, comme le terrorisme, a montré son efficacité, mais comme également la délinquance financière quand on a créé le Parquet national financier, va permettre de pouvoir se spécialiser sur l'ensemble des enjeux. Parce que désormais, les personnes qui sont dans la voyoucratie que nous évoquons, ils ont des surfaces financières énormes. Ils ont des moyens pour cacher ce qu'ils font énormes. Ils ont accès, j'ai dit recherche et développement, à désormais la téléphonie satellitaire, parfois la cryptomonnaie, ça peut arriver aussi et demain ce sera de plus en plus le cas. Il faut que nous ayons cette chaîne spécialisée.

Ces 17 magistrats, cette vingtaine de greffiers et ces assistants de justice, c'est sans compter ce pôle spécialisé dont j'attends la préfiguration et je pense que d'ici 3 mois, on pourra préciser exactement le nombre de moyens qu'on y mettra, et donc effectivement le nombre d'enquêteurs qu'il faudra en plus en Corse pour suivre les affaires qu'ils peuvent faire. Et je pense notamment en Corse, aux extorsions ou aux pressions sur les élus qui ne sont quasiment jamais traitées par manque de moyens.

Ce qui est traité avec peu d'efficacité parfois, ça a été dit sur le manque d'élucidation, ce sont les homicides et tentatives d'homicide, ou les grosses saisies de drogues. Mais les extorsions, les plaintes sont déposées, c'est très difficile aux magistrats de suivre, ils n'ont pas assez de moyens pour le faire.

Donc, ce que fera maintenant ce pôle spécialisé, c'est de lutter contre les extorsions, de lutter contre la liberté d'entreprendre qui est entravée, de lutter contre des élus qui viennent voir les services de police ou de justice, ou Monsieur le Préfet et qui disent « nous avons des pressions immenses ».

Vous évoquez enfin la question de ce que nous allons faire sur l'emploi et le développement économique, là je crois que c'est un débat entre vous, parce qu'il y a une collectivité qui a des moyens propres. L'après autonomie ou l'autonomie, ce n'est pas que l'État s'intéresse aux sujets qui sont ceux de la Collectivité. Et j'ai eu l'occasion de dire, ce qui me permet de répondre aussi à M. Biancucci, que moi je suis rapidement favorable à ce qu'on adopte l'article constitutionnel sur lequel on s'est mis d'accord.

Ça veut aussi dire, je l'ai dit au Président Simeoni hier soir, qu'il faut convaincre, comme je l'ai toujours dit, les hémicycles du Sénat et de l'Assemblée.

Nos amis à nous, on va essayer de les convaincre, je pense qu'on va pouvoir y arriver avec le président de la République, et je voudrais saluer ici le travail que fait M. François Rebsamen, qui est un Girondin, un homme extrêmement convaincu et en qui j'ai toute confiance pour aboutir dans le processus que nous avons initié ensemble. Mais je suis un peu étonné parfois des oppositions du groupe socialiste au Sénat et à l'Assemblée nationale. Il n'y a pas 3/5^{ème} du congrès sans les socialistes à l'Assemblée et au Sénat.

Donc, si vous avez des amis socialistes, n'hésitez pas à leur parler. Ce n'est pas moi qu'il faut convaincre sur l'autonomie, je crois.

J'ai dit, « si vous avez », évidemment...

Je terminerai par Madame Bozzi. Merci également d'avoir salué les moyens supplémentaires et les propos. Vous dites « prétendue omerta », Mme Bozzi. Il n'y aurait donc que vous en Corse qui considéreriez qu'il n'y ait pas d'omerta, ce n'est pas raisonnable.

Évidemment que c'est une des réponses. Cela a été dit, il y a trois fois plus d'homicides en Corse qu'ailleurs et il y a trois fois moins d'élucidation grosso modo qu'ailleurs. Bon, c'est un problème national, l'élucidation, mais c'est vrai qu'en Corse, c'est particulier.

L'omerta y joue, et je pense que si Monsieur le Maire veut reprendre la parole, moi je n'y verrais évidemment aucun inconvénient, mais de ce que j'ai compris et appris de mes amis italiens, c'est que dans des affaires où les gens qui parlent sont sûrs de mourir, il faut leur apporter une protection qui leur garantit qu'ils ne mourront pas. En échange, ils arrêtent leur vie criminelle.

Et ce repentir, pour ne pas faire comme dans la chanson de Renan Luce ou comme dans les films des années 70/80, où les gens ouvriraient une pizzeria au fin fond du quartier de Little Italie aux États-Unis... Ce système de repentir est extrêmement complexe. L'idée, c'est de dire, si vous parlez, vous nous dénoncez l'organisation criminelle. Mais la question se pose de ce que nous acceptons moralement.

Si quelqu'un venait voir les magistrats à l'époque et avait dit « je sais qui a la plus grande organisation » de l'époque, qui s'appelait la French Connection, « et c'est moi qui ai tué le juge Michel, vous mettez fin à ma peine possible ? En échange, je vous donne l'organisation ».

Que fait l'État ? On accepte que le juge Michel n'ait pas quelqu'un qui soit condamné en échange de l'organisation criminelle qu'il nous donne ? Il faut qu'on mette des barrières morales aussi. Et en même temps, ce ne sont pas les enfants de cœur qui vont venir nous parler, parce que si les enfants de cœur viennent nous parler, encore une fois, pardon à Monsieur le représentant du Cardinal, mais les enfants de cœur, ils ont rarement quelque chose d'intéressant à nous raconter sur le crime organisé.

Et ce système de repentir, il a démontré qu'on a mis fin en Italie, il y a toujours des problèmes en Italie évidemment, mais à des dizaines, des dizaines et des dizaines de morts, de magistrats, d'avocats, de policiers, de préfets.

Et en échange, c'était quoi ? Et ça, je voulais vous le dire, pour ceux qui parlent du système carcéral, et je voudrais dire un petit mot sur les prisons à la fin, c'est en échange d'un régime de détention qui est plus léger que les autres.

En Italie, on dit aux repentis, ils vont 15 ou 20 ans en prison, mais on leur dit : vous irez dans la prison « classique », vous verrez vos familles, vous pouvez téléphoner, vous ferez vos cours et promenades, vous pourrez travailler, vous pourrez reprendre les études, vous pourrez vous former, vous aurez peut-être des remises de peine. C'est très difficile la prison, mais il y a un espoir.

Par contre, ceux qui ne parlent pas, ils sont dans le régime de détention qu'on appelle 41bis (il y a 23 quartiers d'isolement comme ça en Italie), qui ne peuvent pas parler, ils sont dans des cours de promenade trois fois plus petites que le seuil de cet hémicycle, ont un hygiaphone, sont en visio toute la journée, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas sortir, y compris dans les phases de jugement, ont des fouilles systématiques jusqu'à 10 fois par jour. Et en Italie, entre la porte du mafieux et la porte de sortie, il n'y a pas de mirador, il n'y a pas de barbelés, il y a 18 pas. Je les ai comptés. Il n'y a pas loin entre la liberté et la réclusion criminelle dans un endroit extrêmement difficile. Et le régime de repentis c'est, si vous êtes attrapé et que vous ne parlez pas, vous irez dans ce milieu carcéral-là qui n'existe pas en France et que j'ai proposé à l'Assemblée nationale.

Si vous parlez, vous irez en prison parce qu'on doit condamner les gens qui ont fait des crimes de sang, mais vous n'irez pas dans ce régime de détention. Et ça, c'est l'alternative pour quelqu'un qui dit « si je parle, je vais mourir ».

Donc, on ne peut pas ne pas voir qu'il y a des gens qui, ce n'est pas la société corse que j'accuse, mais qu'il y a des gens qui ne parlent pas, parce qu'ils savent que l'État ne pourra pas les protéger de ces mafieux. Voilà pourquoi ils ne parlent pas. Ils ne parlent pas parce qu'ils ne pourront pas être protégés dans leurs paroles. Et ce sera une des réponses à l'élucidation. Ce ne sera pas la seule réponse à l'élucidation.

La deuxième des choses, c'est que vous avez parfaitement raison sur les preuves technologiques, et notamment les caméras de vidéoprotection.

D'abord, ce n'est pas à vous que je vais apprendre la Corse. C'est d'abord une ruralité la Corse. C'est plus difficile de mettre des caméras en ruralité que dans les grandes villes. Donc, ça pose des tas de difficultés qui consistent à dire comment on équipe de moyens technologiques l'intégralité des montagnes corses. Avouez que ce n'est pas extrêmement simple. Les moyens technologiques de demain nous y aiderons sans doute, mais aujourd'hui c'est difficile.

Oui, il faut augmenter le nombre de caméras de vidéoprotection et on constate tous ensemble que, l'essentiel des assassinats de ces 20 dernières années ne se sont pas passés au centre-ville d'Ajaccio ou de Bastia, ils se sont passés un peu à l'extérieur, c'est vrai.

Donc, il y a sans doute la question des caméras. Il y a plein de façons de le faire. Donc l'Etat aide évidemment l'installation de ces caméras.

J'oserais rappeler que c'est une compétence des collectivités locales. Mais je dis à la Collectivité, comme je le dis bien sûr aux syndicats, en France, on a, grâce à la loi sécurité globale, permis aux communes les plus rurales de déléguer la vidéosurveillance à une collectivité plus grande qu'elle. Si la Collectivité veut prendre cette compétence et ainsi avoir, Monsieur le Préfet, je sors de mes responsabilités de ministre de la Justice, un financement particulier, je suis sûr que le ministre de l'Intérieur vous accompagnera. Il faut résoudre ce problème de ruralité et donc de surveillance.

Il y a un sujet de police technique et scientifique, c'est incontestable, parce que la plupart des éléments de balistique, ou de technologie, ou d'ADN, aujourd'hui sont envoyés ailleurs, notamment sur le continent. C'est un travail sur lequel on avait commencé à réfléchir à Beauvau ; je suis sûr que le ministre de l'Intérieur y continue, mais avoir un laboratoire ici, évidemment, c'est très important.

Puis il y a un problème d'habilitation, je le dis aussi comme je le pense. Personne n'imaginerait qu'on lutterait contre le terrorisme avec des agents qui ne seraient pas habilités, au sens où on regarde leur vulnérabilité.

Dans le narcobanditisme, qui tue plus que le terrorisme en France, singulièrement évidemment en Corse, les agents qui s'occupent de surfaces financières absolument immenses, avec des enjeux extrêmement violents, ne sont pas habilités. On ne sait pas si l'agent de prison qui surveillait M. Amra était surendetté. Quand vous êtes surendetté, Mesdames, Messieurs, et qu'on vous propose 15 000, 20 000, 30 000, 40 000 € pour apporter un téléphone portable, qu'est-ce que vous feriez ? La tentation est grande.

Avec qui vous êtes marié ? Qui vous fréquentez ? Si votre cousin, si votre frère, si votre sœur est dans un réseau et que vous êtes le greffier, le policier, l'agent public qui a le dossier, le secret, c'est important, mais enfin la chair est faible... C'est pour empêcher la faiblesse de la chair que dans la lutte contre le terrorisme, ou contre les ingérences étrangères, on fait des habilitations. On prend les agents publics, magistrats, policiers, greffiers, agents de préfecture, membres de cabinets ministériels, ministres, on leur fait passer l'habilitation. C'est quoi nos vulnérabilités ? Et est-ce qu'on les dit à l'agent qui nous donne l'habilitation ? Et si on ment, on ne peut pas être habilité pour ces affaires.

C'est ce qui fait, par exemple, que, parmi nos agents très importants de nos armées ou de la DGSI, on ne peut pas mettre des gens qui sont mariés avec des citoyens chinois, pas parce qu'on n'aime pas les Chinois, mais parce qu'il y a

une loi pénale en Chine qui oblige tout citoyen chinois à donner, sous peine de condamnation pénale, des informations qui relèvent des intérêts fondamentaux de la Chine. C'est pour protéger les gens qui sont en lien, et c'est leur droit le plus strict, avec les Chinois. Mais l'Etat a raison de prendre un certain nombre de dispositions pour éviter ces vulnérabilités.

Dans le narcobanditisme, il n'y a pas ce travail du ministère de la Justice. Et donc, ce que nous allons faire, c'est que, en Corse et ailleurs, ce n'est pas une mesure propre à la Corse, ce sera pour tout le territoire national, on va habilitier les agents qui travaillent sur ces dossiers pour la bonne et simple raison...

Mais si, il y aura des Corses, ne vous inquiétez pas, il y a des grands fonctionnaires Corses, M. Benedetti, vous le savez bien, n'est-ce pas M. le Préfet ?

On va habilitier ces agents pour que, non seulement il y a la question du silence, mais aussi la question de celui qui parle trop et il faut le protéger parfois. Vous savez bien qu'une bonne partie des enquêtes, moi quand j'ai été ministre de l'Intérieur, c'est aussi des fuites qui ont permis à des gens de fuir, et ça embête beaucoup évidemment les services de police et les magistrats.

Voilà ce que je voulais dire en en quelques mots, Mme la Présidente.

Je pense que ce débat était utile. Je suis prêt, puisque je reviendrai au mois d'avril, je viendrai visiter les juridictions à Bastia comme à Ajaccio, pour remercier les magistrats très courageux et dont je voudrais dire ici que peu nombreux, ils sont cependant aussi très menacés.

Et je voudrais avoir un mot pour eux, puisque ce n'est pas évident. Ils sont en Corse, ils vivent avec leur famille en Corse et ils font ce travail que vous leur demandez, et vous avez raison de le demander.

Je viendrai visiter les juridictions le 20 avril. Je suis prêt, si vous le souhaitez, à faire un premier point d'étape, notamment sur la mission de préfiguration que j'aurais demandée, avec les présidents de groupes politiques ou avec qui vous voulez, lors de nos discussions, comme je l'ai toujours fait. J'essaye d'allier mes paroles à mes actes.

Je sais que les Corses sont des femmes et des hommes de parole, c'est, je crois, mon cas également et je crois que le passé a montré ce que je pouvais dire.

Merci à vous.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses franches.

Merci à tous pour ce débat, qui s'est qui s'est déroulé avec sérénité, malgré la tension qui est palpable depuis plusieurs jours.

Nous avons tous ici la ferme volonté d'avancer et d'avancer pour le progrès social, pour la liberté et pour la paix, parce que la jeunesse de ce pays, les morts effectivement nous regardent mais la jeunesse de ce pays aussi, ils sont là, dans cet hémicycle, dans les tribunes, dehors, et nous leur devons cela, véritablement.

Donc merci, Monsieur le Ministre.

Merci, Leoluca Orlando.

Je vais passer la parole au Président de l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Au moment où nous allons clore cette première partie de notre journée, avant que d'aller vers la session stricto sensu, je voudrais remercier bien sûr l'un et l'autre de nos intervenants.

Dans l'ordre chronologique, mes premiers mots seront pour le député européen, le maire de Palerme, Leoluca Orlando. Je crois que votre intervention profonde, puissante et pleine de sens mérite que nous y réfléchissions de façon approfondie et que nous en tirions toute la substance. Et c'est en tout cas ce que nous nous emploierons à faire, en ayant en tête bien sûr que la Corse et la Sicile sont filles de Méditerranée, que les situations sont quelquefois identiques, souvent semblables, et que ce que vous avez fait et réussi doit nous inspirer.

Monsieur le Ministre de la Justice, Monsieur le Garde des Sceaux, je voudrais, au seuil de ce propos conclusif, vous remercier chaleureusement pour votre venue.

Mes remerciements vont également à celles et ceux qui vous ont accompagné aujourd'hui, Monsieur Grégory Canal que nous connaissons bien, Monsieur le préfet de Corse, ainsi que les plus hauts magistrats et magistrats de l'ordre judiciaire en Corse.

Nous savions, au moment où votre venue a été confirmée, que votre présence devant cette Assemblée et les mots que vous choisiriez d'employer seraient constitutifs d'un moment politique majeur. Cela a été le cas et sans doute bien au-delà de ce que nous pouvions imaginer.

Je me suis permis de noter au fil de votre propos, lui aussi dense, important, peut-être déterminant, la suite est à écrire et nous le dira, quelques phrases qui me semblent résumer l'essentiel du chemin que vous nous proposez d'emprunter ensemble.

D'abord, vous nous avez dit, « je suis là parce l'heure est grave » et lorsque vous avez dit « l'heure est grave », vous avez parlé de la criminalité organisée, des logiques et des pratiques mafieuses, d'un fonctionnement dont le député européen nous a dit qu'il lui laissait penser qu'il y avait bien une mafia en Corse.

Au-delà de cette discussion, je crois que les uns et les autres, celles et ceux qui ont parlé ici, celles et ceux qui se sont mobilisés, je pense notamment bien sûr aux collectifs antimafias que je salue, mais également celles et ceux qui nous écoutent, au-delà de ce débat sémantique, mais qui n'est pas que sémantique, nous sommes d'accord sur l'essentiel en termes de constat et en termes de solution.

Vous nous avez dit « l'heure est grave » et vous nous avez dit également « le moment est important », et ce moment important, vous avez tenu à le souligner, c'est celui qui nous rapproche de la fin de ce processus que vous avez initié, que nous avons initié ensemble et qui doit, sous-réserve bien sûr de la décision du Parlement, nous conduire à une révision constitutionnelle et à un statut d'autonomie. Et ce faisant, Monsieur le Ministre de la Justice aujourd'hui, de l'Intérieur hier, mais avec la même cohérence dans l'action, vous nous avez rappelé, et je crois que c'est essentiel, notamment pour nous, conseillers exécutifs de Corse, majorité territoriale, et je pense pouvoir parler y compris pour les nationalistes d'opposition, vous nous avez rappelé et vous nous avez dit, et vous avez dit aux Corses que la lutte contre la criminalité organisée et contre les logiques mafieuses n'est en rien contradictoire avec l'aspiration à l'autonomie, et que si, certes, comme toute démarche humaine, l'autonomie, l'indépendance, la démocratie peuvent être perverties par la mafia et la logique mafieuse, ce n'est pas à la mafia et à la logique mafieuse, parce qu'elles peuvent tout pervertir, d'interdire aux femmes et aux hommes de rêver à des lendemains meilleurs.

Et vous nous avez dit que l'autonomie, c'était aussi un État qui exerce pleinement, fermement, dans le respect des droits et libertés individuels, les prérogatives régaliennes qui sont les siennes.

Et donc, je crois que dans cet équilibre que vous nous avez proposé, entre l'autonomie d'un côté, l'État, le droit, la réponse, le développement économique, la langue, la culture, il y a à l'évidence un chemin que nous avons vocation à emprunter ensemble. Quand je dis « emprunter ensemble » et pour revenir à la lutte contre les logiques mafieuses, je crois, et vous l'avez dit là aussi, que le combat est indispensable et que la victoire est possible. Et je dirais même qu'elle est acquise, si les 3 pôles essentiels qui doivent converger se mobilisent et se mobilisent ensemble.

Pour renverser cette fatalité de la mort violente et des pressions, intimidations, perversions qu'elle vient révéler, il y a la nécessité absolue que le peuple corse, le corps social insulaire, les institutions de la Corse, au premier rang desquels la Collectivité de Corse mais pas seulement, les élus de la Corse, y compris les maires et enfin l'Etat, il est indispensable que ces 3 pôles travaillent ensemble. Et pour que ces pôles travaillent ensemble, au-delà des décisions que nous serons amenés à prendre, et je vous cite à nouveau, il est indispensable de reconstruire et de renforcer la confiance dont vous avez dit, et je vous cite, « elle est fragile et c'est un trésor ».

Si beaucoup des intervenantes et intervenants, notamment nationalistes, ont évoqué l'histoire, ce n'est pas pour réouvrir les blessures ; au contraire, c'est pour que nous les refermions ensemble, comme vous nous avez proposé de le faire lors de votre discours qui, je vous le dis, pour moi a été déterminant à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la commémoration du préfet Erignac, lorsque vous nous avez rappelé que certes, les morts nous regardent, mais que l'ensemble des douleurs nous oblige à trouver ensemble le chemin de la paix et de la solution politique.

Alors, vous vous êtes adressé d'abord à la Collectivité de Corse, et je voudrais vous en remercier, pour saluer le travail qui a été mené avec les collectifs, avec, je le redis, la Ligue des droits de l'homme, le CESEC, l'Assemblea di a Giuventù, la société civile. Vous avez souligné, M. le Ministre, et ça nous a fait du bien de l'entendre, que cette démarche était vertueuse, qu'elle était courageuse et qu'elle était sans doute sans équivalent ailleurs.

Je ne crois pas qu'en Ile-de-France, gangrenée par le narcotrafic, je ne crois pas qu'en région parisienne, frappée en plein cœur par toute forme de logique mafieuse, je ne crois pas qu'à Marseille et dans la région, ou encore à Grenoble, les régions ou d'autres collectivités aient eu un débat de cette qualité et de cette nature. Et vous nous avez dit que, par bien des aspects, ce que nous avons proposé ici, y compris dans le domaine culturel et éducatif, sous réserve de validation par l'Assemblée de Corse et en concertation avec l'Académie de Corse et l'Université de Corse, aura vocation à être transposé ailleurs.

Et vous m'avez dit également, et je vous en sais gré, que, y compris parce que vous avez été ministre de l'Intérieur pendant 4 ans et donc peut-être avec des fiches au moins aussi complètes que celles d'autres intervenants, vous saviez que celles et ceux qui ont aujourd'hui la responsabilité confiée par le peuple de conduire cette Collectivité de Corse sont des gens intègres, honnêtes et irréprochables. Merci.

Et puis, ensuite, vous nous avez parlé de l'État et cette confiance, je vous le dis, Monsieur le Ministre, sans flagornerie, et au-delà des désaccords que vous avez rappelés et que nous avons, mais qui ne nous ont pas empêchés au premier jour le plus douloureux de votre venue ici, au lendemain de l'agression mortelle d'Yvan Colonna, lorsque nous avons décidé, vous et moi, d'ouvrir ce chemin, y compris en signant ce document qui en posait les jalons, vous avez choisi de le faire et vous avez été à chaque fois au rendez-vous de la parole donnée et respectée.

Et vous avez évoqué le ministre Rebsamen qui est venu en Corse et qui nous a démontré qu'il s'inscrivait dans la continuité de ce que vous avez fait. Mais ce que vous avez réussi, vous, vous permet aujourd'hui, alors que vous l'avez rappelé, vous n'êtes que depuis quelques semaines, ministre de la Justice, de venir nous dire que le FIJAIT, pour les prisonniers politiques corses, pour les personnes condamnées ou mises en examen pour des faits en relation avec la situation politique en Corse, c'est terminé. Non seulement nous en prenons acte, mais nous vous en remercions, parce que c'est une contribution importante qui ne solde pas tous les problèmes, mais qui démontre qu'il y a une volonté politique d'aller vers le chemin de la paix, vers le chemin de la réconciliation et vers le chemin de la solution politique.

Et puis la confiance, et je termine sur votre volet de garde des sceaux aujourd'hui, moi je vous demande le temps d'analyser ce que vous avez dit, parce que vous nous avez parlé et je reprends vos mots, mot pour mot, d'« une véritable révolution contre la criminalité organisée », et vous avez énuméré beaucoup de mesures qui ont vocation à converger. Je vous demande le temps de les analyser, d'y réfléchir et d'échanger ensemble. Et je tiens à dire que, dans ce domaine-là qui est important, peut-être même essentiel, la position du Conseil exécutif aujourd'hui est la suivante :

Premièrement, la police et la justice sont, au jour d'aujourd'hui, des compétences régaliennes.

Deuxièmement, il appartient au législateur de définir dans quel cadre les pouvoirs d'enquête et les pouvoirs de l'autorité judiciaire s'exercent.

Troisièmement, l'aggravation de la criminalité organisée et des dérives mafieuses partout en France, en Europe, dans le monde et en Corse commande et justifie d'adapter l'arsenal législatif.

Quatrièmement, nous souhaitons que cette adaptation et ce renforcement se fassent dans le strict respect des libertés individuelles et des libertés fondamentales.

Cinquièmement, et je termine, à chaque fois qu'un élément de la législation concerne plus directement encore le territoire insulaire, et a fortiori lorsqu'il lui est spécifique, nous avons noté que vous souhaitiez, et je salue là-aussi cette volonté, engager une consultation avec les acteurs insulaires, et notamment les deux ordres des avocats, et pas seulement. Mais je rappelle que le code général des collectivités territoriales, en en faisant une application extensive, permet également d'interroger l'Assemblée de Corse et de l'associer, et que dans ce cadre-là, nous sommes prêts bien sûr à discuter et à discuter de tout, avec vous, avec les collectifs et avec l'ensemble des acteurs, y compris bien sûr les parlementaires de la Corse.

En tout cas, Monsieur le Ministre, vous avez aujourd'hui eu un discours et des réponses importants, sans doute décisifs, et je tenais, en ce qui me concerne, au nom du Conseil exécutif de Corse à vous en remercier.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci à tous.

La séance est levée. Rendez-vous à 14h30. Et merci de faire parvenir vos amendements, s'il y en a.

(Fin du débat avec invités à 12 h 55).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dumandu à tutti l'eletti di vultà ind'è l'emiciculu. Emu da principià avà a sessione. Ci hà da esse a chjama ch'hà da esse fatta da a secretaria di seduta.

Avete a parolla.

Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu, a seduta ghjè aperta.

La séance est ouverte à 15 h 38 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dopu à i dibattiti di sta mane, avà aghju da passà subitu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu, chì ci hà da presentà u so raportu nant'à a lotta contr'à i sbaragli mafiosi.

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

IMBUSCHI SUCETALI / ENJEUX SOCIÉTAUX

Raportu n° 039 : Lotta contr'à i stravii maffiosi : Trenta misure per una sucetà libera, appaciata è demucrativa

Rapport n° 039 : Lutte contre les dérives mafieuses : Trente mesures pour une société corse libre, apaisée et démocratique

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,
Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse,
Mesdames et Messieurs les élus du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs,

Cette session est attendue. Je l'ai dit ce matin, elle est à la fois un point d'aboutissement et un point de départ.

Le rapport qui vise à introduire nos débats de cet après-midi a été largement diffusé au sein des instances de la Collectivité de Corse, débattu dans les commissions de l'Assemblée de Corse, présenté et débattu devant les instances consultatives, et notamment le CESEC, l'Assemblea di a Giuventù, avec un envoi écrit à la Chambre des Territoires.

Ce rapport, et le projet de délibération qu'il contient, a également été présenté, par souci de parallélisme des formes, à la commission permanente élargie qui avait été instituée au lendemain de notre session du 16 novembre 2022 qui avait, outre la résolution solennelle évoquée ce matin, acté le principe de 5 ateliers de travail autour de 5 thématiques ; cette commission permanente élargie regroupant non seulement les élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse, non seulement les instances consultatives, mais également celles et ceux, personnes physiques ou personnes morales qui se sont impliquées dans le travail des ateliers, a été réunie lundi dernier. Depuis lors, nous avons continué à échanger de façon informelle.

Donc, ce rapport est largement connu, a déjà été critiqué.

Je ne vais pas ici reprendre une présentation exhaustive, ni de la genèse des faits qui ont conduit à la création des 2 collectifs antimafia, au lendemain de l'assassinat des jeunes militants nationalistes, le 12 septembre 2019, Massimu Susini ; assassinat qui reste pour l'heure impuni judiciairement.

La création donc de ces 2 collectifs antimafia, « Cullettivu Massimu Susini » et le « Collectif Maffia nò, a vita iè », et également au-delà de cette création des 2 collectifs et du travail considérable qui en a découlé, il y a eu plus largement une mobilisation citoyenne engagée, élargie, appelant à une réaction collective et interpellant les élus de l'île.

C'est dans la continuité de cet événement tragique et de cette réaction que, à la première session utile, c'est-à-dire le 26 septembre 2019, quelques jours après, nous avons acté le principe d'une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse et que, dans la continuité de cette prise de position de principe, a été engagé, sous la précédente mandature, un premier cycle de consultations et de réunions ; premier cycle de consultations et de réunions menées à l'époque par le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni et par moi-même. Un cycle de consultations et de réunions qui avait conduit à interroger quelques-uns des principaux protagonistes, mais à l'occasion duquel nous avons déjà et une première fois constaté le refus des autorités de l'État (administratives et judiciaires) de participer à ces auditions.

Un certain temps est passé ; temps considéré comme trop long par beaucoup certainement, même s'il s'explique.

Je rappelle que le COVID notamment a conduit à la suspension des travaux, dans la mesure où nous avons acté ensemble que les travaux devaient se faire en présentiel.

Je rappelle également que, à la fin de l'année 2020, lorsqu'il a été possible de reprendre les réunions en présentiel, nous avons, de concert, considéré que la proximité de l'élection territoriale ne permettait pas de tenir la poursuite de nos travaux dans les conditions de sérénité requises.

Il y a eu ensuite la nouvelle mandature en 2021. La session extraordinaire était prévue pour se tenir au printemps 2022. Il y a eu, vous le savez, l'assassinat d'Yvan Colonna et en suite cet assassinat, une situation grave avec des manifestations, la jeunesse dans la rue, mais au-delà de la jeunesse, des dizaines de milliers de Corses et l'ouverture du processus dit de Beauvau, avec en perspective une révision constitutionnelle, un statut d'autonomie et une solution politique.

Dans ce calendrier chaotique, modifié et trop long, se sont donc inscrits les deuxièmes cycles de travaux avec la session du 16 novembre 2022 et l'installation de 5 ateliers autour de 5 thématiques que je rappelle brièvement :

- éthiques et politiques publiques,
- secteurs économiques particulièrement exposés avec notamment l'urbanisme et les déchets,
- 3^{ème} atelier et 3^{ème} thématique, la drogue, les drogues et les commerces illicites,
- 4^{ème} thématique et atelier, dérive mafieuse, instrument d'analyse et de quantification, procédure, droit et politique pénale,
- 5^{ème} atelier, enjeux éducatifs, culturels et sociaux.

Nous pouvons également nous appuyer sur deux rapports, le premier de mars 2021 rendu par le président Talamoni, intitulé « la question des dérives criminelles en Corse ». Je fais remarquer que d'un point de vue sémantique, il était utilisé à l'époque la notion de dérive criminelle. Et un rapport de la présidente de l'Assemblée de Corse, un rapport d'étape, qui vous a été remis le 25 octobre 2023 intitulé « dérives mafieuses : restitution des ateliers ».

C'est en l'état de ces documents, des travaux conduits, des auditions réalisées, de la résolution solennelle du 18 novembre 2022 et des PV de synthèse découlant des différents travaux et audition, lesquels sont annexés au rapport, que vous aurez aujourd'hui, Mesdames et Messieurs de l'Assemblée de Corse, à débattre et à délibérer.

Le rapport s'est construit autour des 5 ateliers et avec une structure globale qui est la suivante : le rappel des enjeux des ateliers, la synthèse des principaux échanges et principales propositions par atelier et, enfin, les propositions formées par le Conseil exécutif ; propositions reprises dans le cadre du projet de délibération.

Je rappelle que, mais c'est une évidence, ce projet de délibération a vocation à être débattu, éventuellement amendé par la majorité, par l'opposition, par le Conseil exécutif lui-même, y compris en tenant compte des avis consultatifs, mais également des contributions qui ont pu être produites, y compris depuis la production du rapport du Conseil exécutif notamment, et, par exemple, au plan écrit, par les deux collectifs antimafias, mais également la Ligue des droits de l'homme.

Dans un souci de concision et de synthèse, je me propose, si vous en êtes d'accord, de reprendre rapidement les 5 thématiques pour suivre la chronologie de nos travaux, étant précisé que mon propos sera volontairement synthétique pour laisser la place au débat et parce que ce matin, nous avons déjà

eu l'occasion d'aborder un certain nombre de points qui sont des points essentiels, y compris à travers l'intervention de Leoluca Orlando et celle du ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Gérald Darmanin, avec l'échange qui a pu avoir lieu aussi bien avec l'Assemblée de Corse, dans la diversité de ses composantes, qu'avec le président et le Conseil exécutif.

Au moment où je prends la parole, je ne peux pas, comme vous, ne pas être saisi par l'émotion en pensant à ce que les mots que nous allons avoir aujourd'hui expriment de douleur infinie dans des centaines et peut-être même des milliers de familles.

Nous avons fait le choix méthodologique, dans les travaux des ateliers, comme dans le rapport du Conseil exécutif, de n'évoquer que très rarement les situations individuelles. Et lorsque nous l'avons fait, nous l'avons fait parce qu'il était indispensable de le faire.

Par exemple, l'assassinat de Massimu Susini qui a conduit à la création des collectifs.

Beaucoup d'épouses, de sœurs, d'enfants de celles et ceux qui ont été assassinés, frappés dans leurs biens ou leur activité professionnelle, menacés m'ont appelé, comme certainement ils ont appelé chacune et chacun d'entre vous. Nous sommes une société de proximité, un petit peuple et nous nous connaissons toutes et tous, et nous savons que ce cercle du malheur qui est allé ces dernières années en s'élargissant, nous a touchés à toutes et à tous pratiquement ici. Quelquefois de façon extrêmement intime. Et nous avons aussi la crainte, bien sûr, que ce cercle du malheur ne continue à s'élargir.

Donc, entre le silence qui n'est en aucun cas l'expression de la peur, entre le silence qui peut être pour certaines situations la forme du respect et de la pudeur, entre le silence que quelquefois il convient de respecter et les mots qu'il faut avoir le courage de choisir et de prononcer, et enfin les actes qu'il faut, en femme et en homme libre, assumer, nous allons essayer les uns et les autres de trouver le juste équilibre, et c'est ce que je vais m'attacher à faire.

Ce que je viens de rappeler donne aussi, je crois, la mesure de notre responsabilité individuelle et collective, et explique pourquoi, y compris lorsque des critiques qui ont été formulées, notamment depuis la production du rapport, me semblent excessives et injustes, j'ai choisi et je continuerai à choisir de ne pas répondre sous une forme excessive, de ne pas cliver les positions, mais au contraire de respecter celles de ces positions qui sont différentes de la mienne, ou des nôtres, de continuer à essayer d'expliquer les raisons qui nous conduisent en notre âme et conscience à faire certains choix et à rester ouverts, comme nous

l'avons été depuis le début de ces travaux, à la critique, aux propositions et à l'évolution de l'opposition.

Mais je voudrais dire aussi, et je terminerai ce propos liminaire, que la lutte contre les dérives mafieuses, ou les pratiques mafieuses, ou les logiques mafieuses, ou la mafia, si l'on choisit de retenir le conseil que nous a donné Leoluca Orlando, font partie de notre ADN politique ; je parle en tout cas pour la famille politique à laquelle j'appartiens. Et que depuis des décennies, nous nous sommes engagés pour que ce pays et ce peuple ait un présent et un avenir de liberté, d'apaisement et de démocratie.

Une société corse libre, apaisée et démocratique, c'est exactement le contraire de ce que nous proposent les dérives, les logiques et les pratiques mafieuses.

Et ce que je veux vous dire aussi, c'est que de ce côté-là, moi, comme beaucoup d'autres ici, nous n'avons aucune leçon à recevoir, ni en termes d'engagement, ni en termes de détermination, ni en termes d'honnêteté.

Alors oui, le débat et les choix qui nous attendent aujourd'hui sont décisifs pour cette société. C'est un point d'aboutissement et c'est un point de départ. Nous aurons à continuer à travailler ensemble, à améliorer les dispositifs, à réfléchir à de nouvelles façons d'agir, à changer aussi et nos pratiques politiques et nos pratiques administratives pour intégrer ces nouveaux enjeux. Mais je suis persuadé que si nous le faisons avec l'état d'esprit qui a été le nôtre et qui est commun à l'ensemble de cette Assemblée, majorité et opposition confondues, et qui est commun à celles et ceux qui se sont impliqués dans ces travaux, je ne doute pas un instant que nous réussirons.

D'abord éthique et politique publique.

Un focus, de la page 7 à la page 14 du rapport, rappelle ce que nous avons fait en la matière et ce que nous avons commencé à faire, y compris avant 2022, et y compris avant 2019. Lorsque nous avons accédé aux responsabilités en décembre 2015, nous avons considéré que les enjeux de mise en œuvre d'une éthique exigeante, les enjeux de transparence dans les politiques publiques, les enjeux de sécurisation, notamment dans les marchés publics, étaient des enjeux majeurs et prioritaires.

Et donc, dès décembre 2015, nous avons mené un certain nombre d'opérations, mis en œuvre un certain nombre de décisions, quelquefois avec des difficultés, quelquefois de façon incomplète, imparfaite, mais nous l'avons fait, notamment dans le contrôle des opérateurs externes, à travers le renforcement des fonctions de tutelle et d'audit des opérateurs extérieurs de la Collectivité de Corse,

à travers l'institution, certes imparfaite mais inexistante auparavant, des fonctions d'évaluation des politiques publiques, à travers également le déploiement d'actions menées dans le cadre du contrôle interne, avec une délibération-cadre du 19 décembre 2019 par laquelle le Conseil exécutif de Corse a saisi l'Assemblée de Corse d'un projet de rapport et délibération visant à placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse ; une exigence conforme à l'attente des citoyens, des élus et des fonctionnaires.

Cette délibération, comme beaucoup d'autres décisions que nous sommes amenés à prendre dans beaucoup de domaines, n'est pas une délibération strictement consacrée à la lutte contre les dérives mafieuses. Mais à chaque fois que l'on renforce l'éthique publique, à chaque fois que l'on conforte le contrôle et l'évaluation, à chaque fois que l'on sécurise la fonction achat ou la fonction marché public dans une collectivité publique, on prive d'autant l'espace potentiel dont peuvent bénéficier les groupes criminels.

Nous avons élaboré, vous le savez, une cartographie des risques, un document interne à la Collectivité de Corse, nous avons mis en œuvre une campagne d'information et de sensibilisation à destination de l'ensemble des agents de la Collectivité et nous avons sécurisé la fonction achat, à travers des efforts constants et convergents. Et cet enjeu est majeur parce que, vous le savez, la Collectivité de Corse est le premier donneur d'ordre en Corse d'un point de vue de la commande publique.

Nous avons mis en œuvre le Corsican Business Act pour permettre le soutien à l'emploi local et au lien social, en organisant un accès équitable des petites, moyennes et très petites entreprises et artisans à la commande publique.

Nous avons mis en œuvre le SPASER à compter du 1^{er} janvier 2023.

Nous avons mis en œuvre un renforcement des procédures de la CAO, commission d'appels d'offres. Et je rappelle simplement qu'à ce jour, les services de l'État systématiquement présents devant la CAO n'ont déféré aucun marché de la Collectivité au tribunal administratif, nonobstant le volume conséquent, extrêmement conséquent des marchés notifiés : plus de 200 M€ en 2023.

Et je tiens à rendre hommage au président de la commission d'appel d'offres, aux élus qui siègent au sein de celle-ci et à l'ensemble des fonctionnaires qui travaillent sous l'autorité de Madame Peckle, DGA, à la sécurisation de la fonction achats publics et marchés.

Nous avons également activé tous les ressorts techniques, réglementaires et législatifs qui nous permettent, à la fois à travers le recours à des accords-cadres multi-attributaires, le recours systématique à l'allotissement

géographique, à la possibilité de déroger au principe d'exclusivité des accords-cadres pour mettre systématiquement en concurrence des petites entreprises de travaux publics, pour dynamiser ainsi un tissu économique local fragile, à travers le lancement d'accords-cadres multi-attributaires à bons de commande, afin d'allier réactivité et recours systématique à plusieurs entreprises.

Nous avons cherché, dans un système économique insulaire à la fois captif et structuré, comme vous le savez, à organiser l'accès le plus large possible à la commande publique d'un point de vue géographique et d'un point de vue de la structure des entreprises. Et nous avons cherché à le faire en préservant l'intérêt général, à travers la diminution de la facture.

Élargissement de la concurrence dans des domaines d'activités là où le marché tendait vers une concentration des opérateurs.

Diminution des coûts : exemple éclairant, le prix à la tonne d'enrobée, à travers le recours à de nouvelles techniques, avec également un passage de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire à un marché subséquent multi-attributaires.

Le cumul de ces techniques a permis de réduire le poste de ces achats de manière significative : jusqu'à 35 % selon les territoires.

Également, des gains qualitatifs.

Une amélioration des conditions d'accès à la commande publique pour les PME-TPE et artisans, en application du Corsican Business Act.

Et enfin, je vous le rappelle, une diminution sensible des contentieux : aucun à l'initiative de l'État. Uniquement depuis 2020, 9 recours contentieux formés par des soumissionnaires évincés dans le domaine routier. Ce qui reste très faible au regard du volume des marchés et à ce qu'était auparavant l'activité contentieuse. Et je rappelle que sur ces 9 recours, 80 % ont fait l'objet de rejet ou de désistement.

Je ne viens pas vous dire que de ce côté-là, les choses sont parfaites et qu'il n'est pas possible de contourner la règle.

Je viens vous dire que grâce à l'action menée avec constance et détermination dans les domaines que je viens d'évoquer, nous avons amélioré la sécurisation des fonctions de la Collectivité de Corse que je viens d'évoquer même, et je le redis ici, si les efforts réalisés et les progrès enregistrés ne me permettent pas de garantir que la commande publique est totalement prémunie de tout risque de dérive, y compris en matière de risques mafieux, par exemple à

travers la captation d'une part de la rémunération par des entreprises noyautées par le crime organisé ou à travers les pressions, voire les faits d'extorsion dont peuvent être l'objet des entreprises vertueuses, bénéficiaires dans des conditions incontestables de la commande publique.

Il y a donc trois phases de la commande publique qui restent potentiellement dangereuses et exposées à des risques, quels que soient nos efforts en amont de celle-ci, pénétration de certaines entreprises, entente illicite pendant le déroulement de la commande publique, car le risque de fuite n'est jamais un risque zéro, y compris avec des procédures sécurisées au maximum ou sur l'évaluation des offres malgré la vigilance et les mécanismes de sécurisation que nous avons mis en place et en aval, au moment où le marché est attribué et que les règlements interviennent à travers d'éventuelles pressions sur les entreprises.

Il n'empêche que ces efforts-là, nous les avons faits et que je pense qu'il ne serait ni exact, ni juste de les méconnaître ou de les relativiser.

Quelles sont, en matière d'éthique et de politiques publiques, les principales propositions portées par le Conseil exécutif de Corse ?

Ainsi que vous l'avez proposé, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, la constitution d'un centre de ressources sur le site internet de l'Assemblée de Corse pour permettre la mise à disposition de l'ensemble des éléments que je viens d'évoquer.

Cet espace permettrait également de recueillir, d'exploiter et de rendre public les données statistiques de l'Agence française anticorruption pour mieux comprendre l'étendue des infractions constatées en Corse.

Si cela est entériné par l'Assemblée de Corse, je demanderai donc aux services, sous votre contrôle, sous le contrôle de l'Assemblée de Corse, de mettre en œuvre ce centre de ressources.

Deuxièmement, nous avons proposé dans ce rapport une instance consultative : lutte contre les dérives ou les pratiques mafieuses. Cette proposition, lors de nos débats, a été présentée comme un enjeu essentiel, notamment par les collectifs antimafias, pour 4 catégories de raisons. D'abord sa portée symbolique, ensuite la volonté de démontrer que la prise de conscience initiée par la création des collectifs et l'action que nous avons engagée de concert, que cette prise de conscience et le travail généré sont irréversibles et échappent à la logique de réaction ponctuelle ou épidermique.

La volonté de créer un espace pérenne au sein duquel les acteurs pourront discuter et se concerter.

Et également la possibilité, au sein de cet espace, de poursuivre les débats et les échanges, non seulement sur les données générales de la lutte désormais française, européenne et internationale contre les logiques mafieuses et la criminalité organisée, mais également en s'affirmant comme espace de propositions.

Aux mots durs, injustement durs, prononcés par les collectifs relatifs à la composition proposée de cette instance, je rappelle qu'il est soumis aujourd'hui à l'Assemblée de Corse un principe de création. Ensuite nous aurons à définir, et ça sera une proposition du président du Conseil exécutif, après consultation, qui participera à cette instance consultative. En ce qui me concerne, je considère oui, que bien évidemment, elle doit associer les élus évidemment, le déontologue de l'Assemblée de Corse, s'il le souhaite, Paul Pellegrini, dont chacun connaît la dimension éthique et l'attachement à l'intérêt général et au service public, mais également des représentants des instances consultatives ainsi que des acteurs consulaires et associatifs, au premier rang desquels, bien sûr, les collectifs de lutte contre les dérives, également, c'est en tout cas mon avis, la Ligue des droits de l'homme. Je vous dis aussi, je ne vois pas comment nous pourrions avoir des débats éclairés, y compris sur la matière pénale, sans requérir, à titre constant ou à titre ponctuel, la présence de professionnels du droit, qu'il s'agisse d'avocats, de notaires ou de magistrats. Tout cela sera à discuter si l'Assemblée de Corse décide de créer cette instance comme nous le proposons.

S'agissant de la proposition de concourir à la reconnaissance d'utilité publique des collectifs et associations de lutte contre les dérives mafieuses, le Conseil exécutif avait fait cette proposition car elle nous semblait présenter un double avantage, triple d'abord : donner une dimension institutionnelle renforcée aux collectifs anti-mafia.

Deuxièmement, leur permettre de bénéficier, s'ils le souhaitent, de la rétrocession des biens confisqués par l'AGRASC.

Troisièmement, s'ils l'avaient souhaité, de pouvoir bénéficier de financements publics, y compris un accompagnement qui ne vaut pas renoncement à la critique de la Collectivité de Corse.

Lors de la commission permanente, les collectifs nous ont signifié qu'ils ne souhaitaient pas bénéficier ni de l'accompagnement, ni de la reconnaissance d'utilité publique, à la fois parce qu'ils entendent conserver leur totale indépendance et parce que cette perspective ne les agréait pas. Dont acte.

Tout à l'heure, dans le cadre des modifications et des améliorations que nous chercherons ensemble, je vous proposerai, bien sûr, de renoncer à cette proposition dès lors qu'elle ne reçoit pas l'aval de ceux qui avaient vocation à en être bénéficiaires.

Quatrièmement et quatrième mesure, je vais vous demander de me donner mandat pour interroger l'AFA, (Agence française anticorruption), sur le contenu d'une éventuelle mission de conseil.

L'Agence française anticorruption est un opérateur indépendant qui contrôle les personnes publiques comme les entreprises de droit privé. Elle sensibilise également, forme et accompagne l'ensemble des acteurs publics et privés et peut, à leur demande, leur apporter un appui technique.

Je vous signale, je vous le confirme, qu'il y a actuellement, outre un certain nombre de contrôles de la chambre régionale des comptes, un contrôle de l'AFA exhaustif qui est mené au sein de la Collectivité de Corse et qui génère, bien évidemment, un surcroît de travail considérable pour les fonctionnaires, puisque nous avons des questionnaires de plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de questions dans tous les domaines.

Parmi les mesures proposées, il y a donc de me donner acte que dès communication du rapport de l'AFA, je le rendrai public et je le communiquerai à l'Assemblée de Corse. Je rappelle que cette communication n'est pas obligatoire, que, y compris lorsqu'elle intervient, un certain nombre de données doivent être anonymisées. Je ne sais bien sûr pas ce que sera le contenu de ce rapport puisque le contrôle est en cours, mais à titre de contribution à la transparence, je me propose de m'engager dès aujourd'hui devant vous à rendre public ce rapport, y compris pour que nous identifions les points de vigilance, les points de critique et les points d'amélioration.

Par ailleurs, dès que cette mission de contrôle sera terminée, et il convient d'attendre l'achèvement de cette phase, je vous demande de me donner mandat pour que je puisse interroger l'Agence française anti-corruption sur la mise en œuvre de la deuxième partie de ses attributions, c'est-à-dire une mission de conseil et d'accompagnement dont je viendrai, bien évidemment si vous validez cette idée, proposer et débattre les contours devant l'Assemblée de Corse.

Voilà donc ce que je voulais vous dire sur le premier atelier.

En ce qui concerne le deuxième atelier, les secteurs économiques particulièrement exposés. Le caractère particulièrement exposé de ces secteurs découle à la fois de leur nature objective mais également des éléments de spécificité de notre pays.

La Corse est une île montagne, méditerranéenne. Ce caractère génère des contraintes fortes, internes et externes. Il est aussi, nous le savons, un puissant facteur d'attractivité et nous sommes, notamment en l'état, de différents facteurs structurels et de choix ou de non choix faits notamment dans la seconde partie du 20^{ème} siècle, en l'état d'un modèle économique caractérisé par la prédominance des secteurs du tourisme et du BTP, une forte saisonnalité, une dépendance quasi-totale au plan économique, aux approvisionnements extérieurs, des phénomènes de concentration, monopole, duopole, oligopole, dans des proportions beaucoup plus importantes que sur le continent, à tel point que les seuils permettant de sanctionner ce type de logique, semblent inadaptés à la réalité corse. Nous avons également des marchés captifs, des déséquilibres territoriaux importants, un taux de pauvreté et de précarité le plus élevé de l'ensemble métropolitain, ainsi qu'une déstructuration culturelle, sociale et sociétale accélérée. Je ne vais pas plus loin dans l'analyse, nous l'avons souvent faite.

Sur ce substrat économique d'ensemble, un certain nombre de secteurs peuvent générer des surprofits licites ou illicites et peuvent, partout dans le monde, notamment en Méditerranée, mais peut-être en Corse plus qu'ailleurs, susciter des convoitises de la criminalité organisée et entraîner des mécanismes et des logiques mafieux.

Je tiens à dire, nous avons identifié, comme tout le monde l'a fait, l'immobilier et les déchets comme des secteurs à risque, mais je tiens à dire avec force que les entrepreneurs du BTP et les entrepreneurs du secteur des déchets, sont pour la plupart d'entre eux, la très grande majorité d'entre eux, des acteurs économiques non seulement importants pour l'économie corse, mais vertueux, qui génèrent de la richesse, qui génèrent de l'emploi et dont l'engagement au quotidien, notamment à travers une pluralité d'entreprises qui sont souvent des PME, des TPE ou des artisans, qui sont indispensables à la vie économique de l'île. Que l'on nous ne fasse pas dire, à travers ce que nous évoquons aujourd'hui, que nous faisons porter une stigmatisation par principe sur ces secteurs ou sur les acteurs de ce secteur. Je tenais à le dire.

Par contre, ce qui est vrai aussi, c'est que lorsqu'il y a logique ou pression mafieuse, ce sont les acteurs de ces secteurs qui en sont les premières victimes et les premiers objets.

Cela étant précisé, quelles sont les propositions portées par le Conseil exécutif de Corse ?

D'abord dans le secteur des déchets. Je ne réouvriai pas ici le débat. Je rappelle que la Collectivité de Corse a la compétence pour fixer un plan général. Je rappelle que dans ce plan général prescriptif, nous avons fait valoir notre préférence pour la gestion publique des déchets.

Je rappelle que les compétences de collecte appartiennent aux intercommunalités, que la plupart des intercommunalités de Corse n'ont pas les moyens financiers et humains pour assumer la compétence collecte. Je rappelle que la compétence traitement est assumée par un établissement public, le SYVADEC, auquel la plupart des intercommunalités de Corse ont transféré la compétence collecte. Je rappelle enfin que l'État reste un acteur majeur de ce secteur, notamment à travers les différents arrêtés, mais également les modalités de financement, par exemple le centre de tri et de valorisation de Monte, financé, vous le savez, très largement, à travers une décision unilatérale de l'État qui a la main sur le financement PTIC et une main exclusive, nous n'en sommes pas d'accord, mais c'est comme ça, et qui donc a financé le centre de Monte.

Ce que nous disons, c'est qu'il faut avoir une vision globale de la gestion des déchets, une vision globale de la trajectoire budgétaire sur laquelle nous sommes, que l'effort prioritaire doit porter sur le tri à la source avec des installations de proximité qui permettent de limiter les coûts, y compris d'ailleurs en essayant de trouver des alternatives, y compris sur les centres d'enfouissement qui ont vocation à devenir des centres de stockage dès lors que nous aurons trié et valorisé, mais qu'en l'état actuel, nous sommes dépendants de deux opérateurs privés. Cette situation n'est pas une situation saine, y compris en matière de mécanisme des prix. Nous cherchons donc à la fois à aller vers le modèle idéal, en n'ayant pas toutes les compétences et en ayant à gérer une réalité objective qui est aussi celle d'un constat de carence. Ça c'est la réalité.

Cela étant, je ne suis pas d'accord du tout lorsque l'on vient dire, par exemple, qu'à travers la notion de bénéfice raisonnable, nous proposons, je cite une phrase qui a été citée lors d'un de nos débats : « d'organiser le bénéfice raisonnable pour la maffia ». Je m'inscris totalement en faux. La notion de bénéfice raisonnable, c'est une notion que la Collectivité de Corse, le Conseil exécutif, ont construit, notamment dans le domaine des transports, pour lutter contre les phénomènes de surcompensation où pendant des années ou des décennies, la Corse, l'argent de la continuité territoriale était gaspillé sans aucun contrôle.

La Commission européenne a renforcé ses contrôles et nous d'initiative, nous avons renforcé le contrôle de l'argent public et nous avons, grâce notamment aux présidents et présidente de l'Office des transports successifs depuis 2015, Jean-Félix Acquaviva, Vannina Borromei, Flora Mattei, mais également à travers l'engagement du directeur, Jean-François Santoni, l'ensemble des équipes, nous avons construit un système qui permet de contrôler à la ligne près, l'argent public qui est versé à l'opérateur au titre de l'exécution du service public.

Nous avons une comptabilité analytique qui est corrigée mois par mois et nous avons introduit une notion prétorienne, c'est-à-dire que nous avons créé,

nous, qui n'existe pas dans le code des marchés publics, qui a été validée par la Commission européenne, qui est celle du bénéfice raisonnable, c'est-à-dire que lorsque, dans un secteur stratégique, un opérateur privé passe un contrat de délégation publique avec la Collectivité de Corse, notamment actuellement dans le secteur des transports, il sait que son bénéfice n'ira pas au-delà d'un bénéfice raisonnable, c'est-à-dire 1,5 %, quelquefois 2,5 %, ça dépend les contrats, du chiffre d'affaires. Dès que cette marge bénéficiaire qui est ce que nous avons constitué et considéré comme le bénéfice raisonnable, est dépassée, il y a une clé de répartition par laquelle le délégataire de service public restitue l'argent à la Collectivité.

Dire que l'institutionnalisation de cette clause, son intégration dans le code de la commande publique et la référence systématique à cette clause, notamment dans les contrats de DSP qui sont en train d'être passés, y compris pour le centre de tri de Monte, et je rappelle que ce n'est pas la Collectivité de Corse qui le passe le contrat, mais dire qu'on va organiser des contrats de DSP dans ces conditions, c'est se donner les moyens lorsque le recours à la DSP est indispensable, qu'il est nécessaire, eh bien, c'est se donner les moyens d'encadrer au plan juridique et au plan financier pour éviter tout surprofit. Dès lors qu'il n'y a pas sur profit, il n'y a pas de maffia, notamment si l'État exerce ses contrôles.

Je veux aussi dire un mot, moi je regarde devant, vous l'avez entendu, je l'ai dit ce matin au ministre, et ce n'est pas parce qu'il n'est pas là que je vais changer mon discours, je regarde devant, mais je n'oublie pas ce qui s'est passé derrière. Lorsqu'on vient nous dire, et on a raison, que des rapports policiers, ceux-là, moi je ne les ai jamais vus, mais par contre les rapports de la chambre régionale des comptes, je les ai vus et, lorsqu'on vient dire qu'il est acté par les autorités policières ou les magistrats, que le secteur des déchets en Corse est pénétré par la maffia, moi ce que je constate, c'est qu'il n'y a jamais eu, à ma connaissance, aucune enquête qui est sortie. Donc, ou on n'en a pas fait, ou on n'a rien trouvé, mais en tout cas, on ne nous a rien dit là-dessus. Et moi, dans le secteur des déchets, comme tous les autres secteurs à risque, je souhaite qu'on ait une trajectoire sécurisée au plan juridique et au plan budgétaire. Ça se fera dans la concertation, bien sûr avec les collectifs, mais je le dis aussi, avec les communes et avec les intercommunalités, parce que nous savons tous que si nous continuons dans la logique actuelle, nous allons aller vers un échec collectif dans le domaine des déchets.

Donc, la notion de bénéfice raisonnable. Je précise aussi tout de suite, qu'on le fait dans les transports, on le fait dans les déchets, si demain on doit aller dans d'autres des DSP, dans les secteurs stratégiques, nous sommes tout à fait favorables, je parle du Conseil exécutif, la majorité territoriale, puisque nous avons travaillé, à ce que cette notion soit intégrée dans le code de la commande

publique et qu'on y fasse systématiquement référence dans tous les domaines stratégiques pour notre île.

L'urbanisme. Je vais aller vite. Beaucoup d'infractions à l'urbanisme. Toutes les infractions à l'urbanisme ne sont pas en relation avec la dérive mafieuse ou avec les pratiques mafieuses. Il y a des problèmes d'urbanisme en Corse qui sont réels, qui sont considérables, qui sont graves, mais qui n'expriment pas des pratiques mafieuses. Il faut le dire.

Après, ce qu'il faut dire aussi, c'est qu'il y a des opérations d'urbanisme qui cachent des appétits mafieux, qui organisent des opérations mafieuses, et on en a connu l'exemple dans des zones touristique à forte valeur ajoutée. Eh bien, la plus forte de ces zones historiquement étant celle de Cavallo, l'île qui a incarné pendant des décennies, pendant des décennies, le règne de l'argent roi, de l'opacité, des sociétés écrans et du non-droit.

Pour celles et ceux qui disent que le Conseil exécutif parle, écrit et ne fait rien, je rappelle que ceux qui ont décidé d'exercer un droit de préemption à Cavallo, non pas contre l'acquéreur évincé, non pas en faisant des procès d'intention aux uns et aux autres, nous ne sommes pas policiers et nous ne sommes pas juges, mais ceux qui ont décidé d'exercer le droit de préemption à Cavallo pour faire qu'une parcelle non bâtie de 3,3 hectares sur laquelle devait être construit un complexe hôtelier parce que la parcelle était à l'époque constructible, ceux qui ont choisi de préempter au prix des domaines pour que cette parcelle reste inconstructible et qui ont maintenu cette décision, y compris malgré l'absence totale de soutien de la part de l'État et de la représentante de l'État dans l'île, c'est le Conseil exécutif de Corse en 2018, avec la majorité de l'époque.

Dans ce domaine-là, oui, nous voulons une instance, nous proposons une instance conjointe, État/Collectivité de Corse en charge du suivi des permis de construire. Je ne reviens pas sur mon argumentaire, vous le connaissez, le contrôle de légalité en Corse, aujourd'hui, c'est l'État, qui a les moyens d'exercer le contrôle de légalité, c'est l'État. Il faut qu'il l'exerce à droit constant. Si demain c'est la Collectivité de Corse, elle exercera le contrôle de légalité. On nous donne le transfert des moyens humains, budgétaires et on le fait. Aujourd'hui, c'est l'Etat.

En revanche, il y a des problèmes dans l'exercice du contrôle de légalité. Oui, nous nous sommes engagés, nous nous sommes engagés et nous respecterons cet engagement, à déférer devant le tribunal administratif les permis ou autorisations d'urbanisme qui nous semblent contrevenir de façon directe ou indirecte aux principes fondamentaux du PADDUC. Mais cet engagement ne suffit pas. Ce que nous proposons à travers cette instance, c'est l'institutionnalisation dans le temps du délai de recours, de l'information totale sur les permis de construire.

En validant cette instance, qui nous a été refusée de façon constante par l'État depuis 2019, qu'allons-nous faire ? Eh bien, nous allons avoir dans le temps du délai de recours communiqué par les services de l'État, l'ensemble des permis de construire et nous allons pouvoir avoir une discussion contradictoire, y compris élargie aux associations, comme par exemple « U Levante », avec laquelle vous le savez, il nous arrive de ne pas être d'accord. Nous sommes violemment critiqués par « U Levante », mais le fait que ces critiques soient développées et que pour beaucoup d'entre elles, je considère qu'elles sont excessives et injustes, ne m'empêche pas de reconnaître que l'association « U Levante », comme d'autres associations de défense de l'environnement, a été bien seule et pendant trop longtemps pour faire respecter la légalité. Les résultats devant les tribunaux, obtenus par les associations de l'environnement, quels que soient par ailleurs leurs excès quelquefois, ou leurs procès qui sont quelquefois des procès d'intention, mais les résultats qu'ils ont obtenus, ils sont là. Ils sont là et ils démontrent qu'il y avait besoin de faire et ce n'est pas à eux de faire à titre principal, c'est à l'État et ça doit être à nous aussi.

Donc, si on a cette instance, on discutera avec l'État. On le rappellera si on considère qu'il y a atteinte, par exemple au PADDUC ou à une autre loi, dont la loi « littoral », si on considère qu'il y a atteinte, on demandera à l'État d'exercer son recours. S'il ne le fait pas à travers l'institution de cette instance, je prends l'engagement de proposer que la Collectivité de Corse systématiquement engage un recours. Il me semble que dans ces conditions, on est sur le bon point d'équilibre.

Les documents d'urbanisme, on le sait, c'est important. Il faut aider les communes, il faut aider les SCOT, il faut aider les PLU, quelquefois les PLUI. C'est compliqué, il y a un besoin d'ingénierie, nous n'avons pas totalement les moyens, mais il faut y aller.

Je rappelle quand même que 34 communes, aujourd'hui, cumulent 80 % des transactions immobilières de l'île, sur 350 communes, 34 cumulent 80 % des transactions immobilières de l'île.

Cinquièmement, mettre en place une fiscalité immobilière sur les opérations spéculatives. Je me tourne vers les élus de l'Assemblée, majorité et opposition, j'avais produit devant vous, et notamment devant l'assemblée générale des maires de Corse-du-Sud, une opération avec une culbute énorme sur une villa à Cavallo, un prix de 6,5 M€ de mémoire, la Collectivité prenait 220 000 € et la commune de Bonifacio 90 000 €. Vous ne pensez pas qu'on a de la marge pour mettre en place une fiscalité dissuasive qui, lorsqu'elle fonctionne en tant qu'élément de dissuasion, interdit la spéculation, et lorsque la spéculation se fait quand même, vient préempter une grande partie du prix, y compris pour le redistribuer entre la Collectivité de Corse et les communes ?

Moi, je préfère que demain l'eau et l'assainissement, y compris des petites communes, les écoles, les routes, plutôt que de tirer en permanence sur les fonds de la Collectivité de Corse, avec des besoins qui augmentent, qui augmentent dans toutes les communes et des recettes qui stagnent, si nous n'allons pas chercher l'argent, et notamment l'argent illicite et immoral, où il se trouve, ces recettes vont nous manquer.

Je vous rappelle qu'entre 2010 et 2020, alors que le PIB a augmenté de 11,4 % en Corse, le montant des transactions a augmenté près de 4 fois plus, plus 11 % pour le PIB, plus 41,4 % pour le montant des transactions. En quelques années, ce volume est passé de 1,1 milliard d'euros à un 1,6 milliard d'euros, sur lesquels nous ne nous prenons pratiquement rien.

Et je vous le dis aussi, on ne va pas réouvrir le débat, c'est pour ça que le rapport est global, vous le savez que nos marges actuelles en matière de fiscalité et notamment de fiscalité immobilière, elles sont inexistantes. Faire croire qu'à droit constitutionnel constant, on pourra mettre en place une fiscalité immobilière de nature à répondre à la spéculation et à faire face à nos besoins, c'est un leurre. Il n'y a qu'une révision constitutionnelle nous donnant un pouvoir normatif en matière fiscale dans le cadre de l'autonomie, qui nous permettra d'activer ce levier.

Politique de rénovation agraire, je l'évoque pour mémoire, elle est essentielle, on nous le montre tous les jours. On a mis en place le fonds foncier géré par l'ODARC, 2 M€. On nous a proposé lors des échanges de le porter à 4, même à 6, voire à 8 si demain nous avons les recettes. Mais aujourd'hui, les 2 M€ en plus qu'on met au fonds, il faut les prendre ailleurs. Donc, ce sont des arbitrages qu'on a à faire.

En revanche oui, c'est une priorité, le foncier agricole, le préserver comme foncier agricole, le défendre de la spéculation, le mettre en production pour que les terres agricoles deviennent des terres productives. C'est un enjeu fondamental. Voilà donc.

Au-delà de ces mesures, il y a bien sûr la nécessité de construire un modèle de développement économique durable et équilibré au sein duquel, vous le savez et nous avons présenté un rapport, nous considérons que la notion de bien commun doit être réintroduite.

Je m'étonne un peu que dans aucun de nos échanges de cette semaine, nous n'ayons relié notre discussion d'aujourd'hui au choix politique et économique fait pour les eaux d'Orezza. La SNEEMO et Madame Mora sont des partenaires tout à fait honorables.

Je ne parle à aucun moment ni de spéculation, ni de logique mafieuse. Mais quant à un moment donné, une collectivité comme la nôtre, propriétaire d'une source, a un certain nombre de choix, je me tourne vers notre collègue et ami Toni Poli qui est par ailleurs président de l'intercommunalité où la source prend sa naissance et beaucoup d'élus ici sont des élus et notamment des maires de cette région, quand on a le choix entre d'un côté, y compris sans appel d'offres, parce que le code ne nous imposait pas un appel d'offres, de confier la gestion de la source, de A à Z, à une société privée dans le cadre d'un contrat qui ne nous permet pratiquement aucune maîtrise, ni sur les emplois, ni sur les bénéficiaires, ni sur l'exploitation durable de la ressource, lorsqu'on a le choix d'un côté de faire ça, ce qui est fait par 99 % des collectivités qui sont dans la situation où nous sommes, et qu'on fait un autre choix, ensemble, à l'unanimité, celui de créer une société coopérative d'intérêt collectif animée par une double logique, celle de l'efficacité économique d'un côté, parce que la SCIC, ce n'est pas la Collectivité de Corse, la SCIC, c'est une société coopérative, mais régie par le droit privé, mais au service d'une vision sociale et au service d'un projet de territoire, on fait un choix politique. Et on fait un choix politique, et je me tourne vers le Leoluca Orlando qui est là-haut dans le public, qui envoie un message, y compris à la mafia, et y compris aux logiques mafieuses, qu'ici les biens communs, l'eau, la mer, les plages, la montagne, les rivières, ils sont soustraits à la logique du profit, i bè cumuni stanu indè u cumunu, hè quessa a logica pulitica chì ci porta.

Drogue, commerces illicites, troisième atelier. Les étudiants de l'Assemblea di a Giuventù, ont rendu un avis sévère sur le rapport. La sévérité à la mesure de l'exigence de la jeunesse. Oui, on pourrait faire plus et on va faire plus. Mais quand même, si on ne veut pas être démagogique, sur la drogue, quelques truismes.

La drogue, c'est un problème mondial. C'est un problème qui touche tous les pays, qu'ils soient démocratiques ou qu'ils soient dictatoriaux. On n'a pas réussi à diminuer l'offre et on n'a pas réussi à diminuer la demande. Et ce marché-là, il a une croissance capitaliste sans équivalent nulle part et dans aucun autre domaine. Ça c'est la réalité. Croire que la Corse, a fortiori dans le modèle économique dans lequel elle est, va échapper à cette logique, croire que la Corse va échapper à cette logique, c'est se tromper lourdement.

Je vais faire une remarque sur l'État. Nous n'avons jamais eu accès aux statistiques globales en matière de stupéfiants dans l'île. C'est une des raisons qui faisait que nous leur avons demandé de venir. Ne les avons pas.

Ce que nous savons empiriquement, parce que c'est notre pays, c'est que la drogue est partout. Elle est dans les villages, elle est dans les villes, elle est dans les bars, elle est dans les boîtes, elle est dans les écoles ou aux abords des écoles,

elle est dans les festivals, elle est dans les concerts. Ça, c'est la réalité que nous vivons.

Et moi je dis aussi que face à une réalité aussi complexe, on ne peut pas non plus avoir des réactions qui soient des réactions démagogiques de tentation d'autodéfense. Nous les avons connus, nous aussi. Ce ne peut pas être une réponse. La seule réponse, elle doit être celle de la loi, et on retrouve les compétences régaliennes, elle peut être celle des médecins, des services sociaux, du monde éducatif. Elle doit être celle de la société tout entière.

Lorsque nous proposons de faire de la lutte contre les drogues une grande cause nationale en Corse, peut être que la droite préférera dire une cause territoriale, mais ça veut dire quoi ? Ça veut dire à l'échelle du territoire sur lequel nous avons des compétences, allons voir l'ensemble des acteurs et disons-leur : nous ne voulons plus de drogue, ou en tout cas nous en voulons le moins possible, parce que la drogue, ce n'est pas seulement la destruction de celles et ceux qui en prennent, c'est tout ce qu'elle génère à côté, en termes de destruction des familles, en termes d'infractions connexes, jusqu'au plus grave. C'est ce qu'elle fait comme ravage dans les villages, c'est ce qu'elle génère comme profit pour les voyous et pour la criminalité organisée. Et c'est, ce n'est pas moi qui le dit, c'est le préfet Amaury de Saint Quentin qui nous l'a écrit lorsqu'il nous a dit qu'il ne viendrait pas, la lettre est annexée, il nous dit de mémoire : les profits générés par le trafic de stupéfiants sont considérables en Corse, ils ont augmenté de manière exponentielle et il y a désormais la certitude administrative, policière et judiciaire que ces profits sont blanchis dans les activités licites que constituent, par exemple, le commerce, le bâtiment ou le tourisme. Ce ne sont pas les nationalistes qui le disent, c'est le préfet de Corse qui nous l'a écrit.

Donc oui, faisons de ce combat une grande cause nationale, territoriale, une cause de la Corse tout entière, comme Dany Antonini et la commission santé a commencé à le faire en réfléchissant sur les pratiques addictives, mettons tout le monde autour de la table.

Je dirai un dernier mot, et j'en ai parlé hier avec Leoluca Orlando, et il l'a évoqué, certains disent : oui mais c'est un peu « nunuche » que de faire un label pour dire « A drogà innò ». C'est une mesure qui vise à dire dans quel camp on est. Je m'adresse aussi aux jeunes, si vous n'allez plus dans les bars et dans les boîtes où la consommation de stupéfiants est récurrente et systématique, vous envoyez un message. Si ensemble, la Collectivité de Corse et par exemple, l'ADEC, demandent aux restaurants, aux bars, aux boîtes, aux festivals, aux organisateurs de concerts d'afficher à travers un logo que les jeunes auront à déterminer, que la drogue n'est pas la bienvenue dans l'établissement ou dans l'événement et que nous le disons ensemble.

C'est un message, c'est celui du rejet du corps social, « Basta il pizzo in Sicilia » et « basta a droga qui ». C'est celui-là, le message qu'il faut envoyer.

Quatrième sujet, c'est celui de l'évaluation statistique du droit pénal et de la procédure pénale.

Il y a de longs développements, manifestement trop longs. Je crois que nous avons beaucoup discuté. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit ce matin au ministre, ce qui est la position en l'état du Conseil exécutif de Corse : compétences régaliennes, premièrement ; travail des parlementaires et notamment des députés et des sénateurs, et je rappelle que parmi les députés et les sénateurs, les députés nationalistes et le sénateur nationaliste ont été en pointe dans le combat, y compris pour le renforcement des outils.

Ce que je dis aussi, c'est que le débat sur le point d'équilibre, j'ai écouté Leoluca Orlando, comme j'ai écouté les collectifs, comme j'ai essayé de lire, j'entends, y compris tout à l'heure une personne cruellement touchée par un assassinat qui m'a dit : je vous ai entendu parler des libertés individuelles, mais la première liberté, c'est celle de pouvoir vivre en paix. Je l'entends. Et je dis, je l'ai écrit mais peut-être qu'on n'a pas voulu le voir ou je n'ai pas su bien le dire : l'aggravation objective de la criminalité organisée et des pratiques mafieuses justifie et commande une réadaptation et une évolution du système.

Mais je dis aussi avec la même force que les citoyens ont le droit et le devoir, pas seulement les avocats, et je me tourne notamment vers Julia Tiberi ou Marie-Hélène Casanova, pas seulement les avocats, l'équilibre entre la répression nécessaire et le respect des libertés, nous y sommes sensibles parce que nous sommes ou avons été avocats, mais c'est un débat qui concerne tous les citoyens. On ne peut pas faire croire que ce qui a été présenté comme naturel et d'évidence, y compris ce matin par le ministre de la Justice, est accepté par tout le monde en France ou en Europe. Je lisais ce matin le rapport parlementaire qui commente le projet de loi au Sénat et dans lequel les deux députés disent qu'ils sont opposés à un parquet national, la criminalité organisée. Et parmi ceux qui sont opposés, il y a également le procureur Moulins, celui qui a mené la lutte antiterroriste en France, qui ne peut pas être suspecté de complaisance, ni pour le terrorisme islamiste, ni pour la criminalité organisée, ni pour les mafias.

Donc, il y a de vrais débats, là. Moi, ce que je dis c'est que, si on nous consulte et le code général des collectivités territoriales permet de le faire, si on nous consulte sur un projet de texte, eh bien l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif auront éventuellement à débattre sur telle ou telle disposition, en disant « celle-là, elle nous paraît intéressante, celle-là, elle nous paraît mettre le curseur trop sur la répression, mais on peut peut-être l'accepter, par contre celle-là elle est dangereuse pour les libertés individuelles ».

Et puis un dernier mot, il n'y a pas que le renforcement, et je m'adresse à Leoluca Orlando notamment, parce que chaque histoire est singulière, elle est à la fois avec des traits communs et elle est singulière. Nous, ici en Corse, notre histoire, celle des 60 dernières années, c'est celle d'une relation à l'État que vous connaissez, et c'est celle d'une relation à la justice que vous connaissez et que nous avons connue, notamment nous en tant que nationalistes. Ce matin, ça a été évoqué, peut-être en des termes considérés comme un peu vifs, par certains orateurs nationalistes. La volonté, elle est de regarder devant, mais on ne peut pas regarder devant en oubliant hier.

Nous avons connu y compris, et je le dis dans les comités antimafias, nous avons connu les dérives des juridictions d'exception, nous avons connu la mise à l'index de toute une communauté, de tout un peuple, nous avons connu les abus, nous avons connu les détentions provisoires qui n'en terminent plus. Ça existe ça.

Moi ce que je dis, c'est qu'il y a deux axes : renforcement, oui, des dispositifs et des moyens mais en respectant, oui, les libertés individuelles ; deuxièmement, la politique pénale.

La politique pénale, c'est la volonté, la volonté de l'État de considérer la lutte contre la criminalité organisée comme une priorité, une volonté qui, jusqu'à aujourd'hui au moins, n'a jamais existé. Je ne réouvrirai pas l'analyse historique, mais hier, j'étais l'invité de Via Stella, vous avez vu le défilé des gardes des sceaux, des circulaires, des promesses, des analyses évolutives. Si la criminalité organisée s'est développée et a prospéré, est-ce que vous pensez, au moins jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à devenir ce qu'elle est aujourd'hui, c'est parce qu'il n'y avait pas assez de moyens ou c'est parce qu'il n'y avait pas de volonté ? Ma conviction, étayée par l'histoire, c'est que d'abord et avant tout, c'est parce qu'il n'y avait pas de volonté.

Le ministre Darmanin nous a dit ce matin que cette volonté existait désormais. Eh bien, nous aurons l'occasion dans les mois et dans les années à venir de le constater. Et je l'ai dit aussi, la reconstruction du lien de confiance est un élément essentiel. « La confiance est un trésor », nous a dit le ministre de la justice et Garde des Sceaux, « un trésor à préserver et à cultiver ». Nous, je parle des nationalistes, nous l'avons écrit dans la délibération du 5 juillet 2023, nous souhaitons que cette histoire douloureuse, elle soit intégrée dans le champ du processus, je le rappelle pour mémoire, c'est important, y compris l'histoire judiciaire.

Ensuite, y a des signes et des signes inversés, selon l'expression qui a été utilisée ce matin par un ancien prisonnier politique.

Lorsque le ministre vient nous dire que le Fijait prévu pour les islamistes et qui concernait jusqu'à aujourd'hui les militants nationalistes, c'est fini pour les militants nationalistes Corses, c'est un signe. Lorsqu'on condamne lourdement un jeune parce qu'il a participé aux manifestations ou parce qu'il est condamné pour avoir participé aux manifestations en suite de l'assassinat d'Yvan Colonna, c'est un signe inversé. Donc, prenons les signes positifs.

Et puis après, ça a un peu fait rire, notamment dans la presse continentale, on s'est gaussé du fait que, parmi les mesures, nous proposons qu'on mette un terme à la décorsisation des emplois, notamment dans le monde de la justice. Eh bien, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la lutte contre la mafia, mais Giovanni Falcone, il était né où ? À Rome ou à Palerme ? Paolo Borsellino, il était né où ? À Rome ou à Palerme ? Les policiers qui ont donné leur vie dans les attentats à la voiture piégée de la mafia, pour beaucoup d'entre eux, ils étaient nés où ? À Rome ou à Palerme ?

Croire qu'un Corse, parce qu'il est Corse, ne peut pas être juge, ne peut pas être greffier, ne peut pas être policier,

Croire qu'un Corse, parce qu'il est Corse, n'est pas capable de faire la différence entre le bien et le mal,

Croire qu'un Corse parce qu'il est Corse n'est pas capable de faire primer la loi de la société sur la loi de la mafia,

Ce n'est pas vrai et ce n'est pas juste.

Donc, dans cette fonction publique comme dans les autres, les Corses de qualité, qu'ils reviennent en Corse et qu'ils travaillent au service de la société Corse.

Je termine sur le dernier point qui est, et je le dis aussi, un point fondamental, certains considèrent peut-être qu'il est anecdotique ou folklorique. Moi, comme Leoluca Orlando et comme beaucoup d'autres, je pense que le chariot a deux roues : la roue de la légalité et la roue de la culture.

Nous avons parlé de la légalité et j'ai en tête la deuxième roue. Ce que vous m'avez dit dans cette soirée de 2019, vous m'avez reçu à la mairie de Palerme, la nuit était tombée et vous m'avez raconté ce que vous nous avez fait partager aujourd'hui, le serment qui vous a lié à celui qui allait devenir président de la République, parce qu'ensemble, vous aviez recueilli le dernier souffle de celui qui, président de région, venait d'être assassiné par la mafia. Vous m'avez dit : « *la lotta contro la mafia si vince almeno con una generazione, attraverso la cultura, attraverso la scuola, attraverso il Mediterraneo* ».

Je l'ai écouté et j'ai essayé de le retenir et de le proposer à l'Assemblée de Corse. Ce combat culturel pour la vie et à mon avis une dimension essentielle de ce que nous devons faire et il doit impliquer tout le monde.

Dans ce rapport, il y a la promotion d'une culture de la légalité et de la démocratie. L'élément essentiel, c'est le partenariat avec l'Académie de Corse et l'université de Corse.

Un mot sur l'université de Corse, je le dois au président. Le rapport va un peu trop loin par rapport à ce que sont les possibilités actuelles de l'université de Corse qui n'a pas les moyens humains contractualisés de travailler sur le phénomène mafieux. En revanche, ce que m'a indiqué le président de l'université de Corse, en accord bien sûr avec l'ensemble de son équipe et des composantes de l'université, c'est que l'université, qui reçoit chaque année 5 000 jeunes, a la vocation de s'impliquer pleinement dans ce combat et qu'elle va le faire. Donc, je voulais le dire.

Un mot sur le partenariat avec l'Académie de Corse. Cette idée, c'est la Collectivité de Corse qui l'a eue, c'est le Conseil exécutif de Corse qui l'a eue en suite de l'échange avec Leoluca Orlando et des échanges que nous avons développés dans le cadre des ateliers. Je l'ai d'abord proposé à Jean-Philippe Agresti, recteur, qui y avait prêté une oreille attentive, qui s'y est engagé, mais qui n'a pas pu le mener à bien. Puis ce projet, il a pris une dimension nouvelle, supplémentaire, considérable grâce au nouveau recteur de l'académie de Corse, Rémi Paolini, que vous connaissez et qui, dès que je lui ai fait part de cette idée, m'a dit : « on y va et on y va à fond ».

Et donc, ce qu'on vous demande de voter aujourd'hui, c'est un principe. Il n'appartient pas à la Collectivité de Corse de définir des programmes d'éducation dans le cadre de l'EMC, l'éducation civique, ça c'est le travail de l'académie, c'est le travail des enseignants, de la communauté éducative et donc bien sûr, d'abord et en premier lieu du recteur. En revanche, ce qui est proposé, c'est effectivement qu'à tous les stades et à tous les âges, avec une adaptation en fonction de l'âge et du degré de maturité, cette culture de la légalité soit transmise, année après année, cycle après cycle, aux enfants. Culturel de la légalité, culture de la vie, culture du procès équitable, culture de comparaison avec ce qui s'est fait ailleurs, culture des droits de l'homme, c'est une proposition d'amendement de la Ligue des droits de l'homme, avec bien sûr de la prudence, parce que des affaires ou des matières aussi douloureuses doivent être traitées avec précaution. Il appartiendra aux professionnels de l'éducation de définir les contenus, des interventions, les collectifs antimafias, bien sûr, la Ligue des droits de l'homme, en tout cas j'y suis favorable, des policiers, des avocats, des juges.

Voilà ce qu'il est possible de faire si vous le décidez, à compter de la rentrée septembre 2025, pour le 300^{ème} anniversaire de la naissance de Pascal Paoli. Je le dis aussi, la culture de la légalité, la culture de la République, la culture des valeurs universelles, ce n'est pas seulement la République française, c'est la République française, mais c'est aussi la nation Corse du 18^{ème} siècle. C'est la raison pour laquelle, et ça a été validé par le recteur, il est important que cet apprentissage de la culture de la légalité se fasse aussi en langue corse, aussi dans le cadre des enseignements immersifs bilingues, parce qu'il ne faut pas qu'il y ait d'un côté la langue de la légalité, le français, et de l'autre la langue du refus du droit qui pourrait être le corse. Les citoyens corses d'aujourd'hui et de demain, où qu'ils soient nés, Leoluca, quelle que soit leur couleur de peau, quel que soit leur religion ou leur athéisme, sont des citoyens qui doivent être pétris de ces valeurs qui sont avant tout des valeurs universelles.

Et je termine en disant que, oui, il faut mobiliser tous les acteurs et notamment, après ce qui s'est passé le 15 décembre 2024 et la visite du pape, nous ne pouvions pas ne pas évoquer le rôle que pourrait jouer l'Église au moment où le Pape est gravement souffrant et où nous formons des vœux pour qu'il se rétablisse. Nous avons un mémoire, que nous soyons catholiques ou que nous ne soyons pas, ce que cette visite a produit de positivité, d'espoir, de foi, non pas au sens religieux seulement, mais au sens collectif, dans notre avenir.

Vous disiez ce matin, Monsieur le Député, Monsieur le Maire de Palerme, que l'Église en Sicile a souvent été ambiguë, voire plus, vis-à-vis de la mafia. En Corse, l'Église, comme dans beaucoup de régions méditerranéennes, a joué un rôle majeur, elle continue d'y jouer un rôle majeur et elle a toujours su, depuis les événements de Bastelica-Fesch notamment, se positionner pour interpeller la société, pour interpeller l'État et pour contribuer à pacifier et à apaiser. Et lorsqu'en plus, l'Église a la chance d'avoir un évêque désormais Cardinal, comme l'est Monseigneur Bustillo, je crois que nous devons nous appuyer, dans le respect du principe de la laïcité, sans confondre les niveaux, sur cette volonté, comme nous devons nous appuyer, je le pense, sur les confréries parce que les confréries sont à la fois, je salue Jean-Baptiste Arena, elles sont à la fois religieuses, cultuelles, culturelles et sociales. Il y a dans chaque pieve de Corse, dans chaque village, des confréries. Je me rappelle, dans les années de 2010 au moment où nous étions déjà bouleversés par un drame terrible, les confréries, notamment à Bastia, avaient ouvert des espaces de parole, ouvert à tous, pour que nous réfléchissions sur cette violence qui déjà broyait notre jeunesse. Peut-être pourrions-nous le refaire aujourd'hui.

Voilà donc ce que le Conseil exécutif de Corse propose avec humilité.

Nous avons confiance dans la sagesse de l'Assemblée de Corse pour améliorer ces propositions, pour les compléter, y compris en nous nourrissant

jusqu'au tout dernier moment des propositions de celles et ceux qui ont travaillé avec nous.

Je le redis pour terminer, aujourd'hui, nous posons la première pierre, la fondation de cette maison commune qui est celle d'une Corse et d'une société Corse libre, apaisée et démocratique.

Je vous demande, je vous propose, je vous exhorte à ce que nous posions cette première pierre ensemble.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Presidente di l'esecutivu.

Dunque ci sò raporti nant'à a vostra pruposta.

Prima, ci hè u raportu di u CESEC. A presidente di u CESEC ghjè qui. È u raportu dinò di l'Assemblea di a Giuventù.

Pour ce qui concerne le CESEC, en accord avec la Présidente qui est là, je vais synthétiser, je vais passer sur les visas bien sûr, sur la présentation que vous avez, vous-même, faite devant le CESEC et je m'en tiendrai aux recommandations principales bien évidemment.

Le CESEC de Corse, en tant que représentant de la société civile se félicite de constater qu'une mobilisation citoyenne organisée et pérenne s'est constituée contre la violence à caractère mafieux et trouve écho au sein de la société, des élus et des institutions.

Le CESEC de Corse loue le travail de la Collectivité de Corse qui a su prendre en compte un problème prégnant pour la société corse, salue cette initiative qui est sans équivalent (hormis en Sicile) et qui mobilise les institutions et l'ensemble du corps social.

La lutte contre les dérives mafieuses exige en effet un engagement et un investissement significatifs de la part de tous.

Le CESEC de Corse souhaite réaffirmer son engagement indéfectible pour contribuer à construire une société libre, démocratique et apaisée.

Le CESEC de Corse affirme également que pour permettre d'enrayer la criminalité organisée et ses violences, exercées par des groupes quels qu'ils soient relevant de la grande criminalité ou non, un développement économique et social, durable, juste et solidaire, où chacun trouve sa place, est une condition nécessaire, et son corollaire indispensable et primordial est le renforcement de la prévention,

de l'éducation, de la formation et de la culture sans lesquels il n'existe pas de personnes émancipées, sensibilisées aux enjeux de la citoyenneté, des droits humains et des libertés fondamentales.

Le CESEC de Corse rappelle avoir pris une part importante dans la démarche initiée, à côté de la Collectivité de Corse. Tout d'abord, en adoptant, en décembre 2022, une résolution relative aux dérives mafieuses qui affligent l'île, puis en participant activement aux travaux organisés dans les cinq ateliers mis en place par l'Assemblée de Corse.

L'adoption de ce rapport, loin d'être perçu comme un moment d'opportunité, marquera le début d'une mobilisation active et collective qui s'inscrira dans le temps long avec le concours de tous qui soit à la fois convaincante, visant à surmonter le sentiment de fatalisme et de résignation qui pourrait habiter le peuple corse.

À la lumière de ces remarques et observations formulées lors de l'analyse des propositions présentées, le CESEC réaffirme avec force sa volonté de s'engager dans cette dynamique de co-construction d'un pays, d'un projet de société fondé sur des valeurs de liberté, de justice, voué à l'émancipation individuelle et collective et souhaite être étroitement associé aux travaux qui seront entrepris.

Donc il y a tout le détail des propositions que vous avez faites, Monsieur le Président, qui sont commentées. Je ne vois pas d'oppositions majeures autrement je les aurais signalées.

J'en viens à la conclusion. Donc, face à cette réalité de dérive mafieuse, le CESEC rappelle qu'il est impératif de s'atteler à offrir un autre destin aux Corses, notamment à la jeunesse, en ouvrant des perspectives prometteuses et en les éloignant des tentations criminelles. En investissant dans l'éducation, la formation, la création d'opportunités, nous pouvons bâtir une société où chacun trouve sa place et contribue au bien commun.

Ce rapport est bien le signe d'un engagement collectif visant à faire passer le système mafieux d'une réalité occulte à une réalité manifeste.

Encourager la transparence et le débat public est crucial pour briser la loi du silence et exposer les fonctionnements criminels. Une société informée et engagée est mieux équipée pour résister à l'emprise de la criminalité, pour soutenir les efforts de lutte contre celle-ci.

Le CESEC de Corse réaffirme son engagement à contribuer, par son action, ses travaux, ses réflexions, à accompagner la Collectivité de Corse dans la définition des objectifs et des actions pour une Corse libre, apaisée, démocratique.

Il émet un avis favorable au plan de lutte contre les dérives mafieuses et aux 30 mesures proposées.

Voilà pour ce qui est du CESEC.

Concernant l'Assemblea di a Giuventù, je rappelle que l'Assemblea di a Giuventù est organisée en 3 commissions et ce sont chacune de ces commissions qui se sont exprimées, sachant qu'il n'y avait pas de session plénière dans l'intervalle entre le moment de la transmission du rapport et l'examen d'aujourd'hui.

Donc le rapport, de manière globale, est réservé à défavorable ou défavorable à réservé puisqu'il y a sur les 3 commissions, 25 avis défavorables, 20 avis réservés, une abstention. Donc, les jeunes sont en attente de mesures peut-être plus précises.

Mais conformément à ce que nous avons évoqué, je vais lire la synthèse, je dis bien la synthèse du rapport de chaque commission parce qu'il y a 20 pages de rapports, ce qui signifie que la jeunesse s'est imprégnée des choses et souhaite avancer encore plus avant sur le sujet.

Donc, concernant la commission « lingua, cultura è ambiente », la commission estime que ce rapport ne répond pas à ses attentes ni sur la forme, ni sur le fond, bien qu'elle ne doute pas de la sincère détermination des rédacteurs à lutter contre la mafia. Elle salue d'ailleurs le fait que la Collectivité de Corse soit la première en Europe, excepté le cas italien, nous en avons parlé ce matin, à s'emparer de ce sujet crucial pour le peuple corse.

La commission regrette d'avoir été sollicitée tardivement. Les propositions sont parfois vagues, peu concrètes parfois, Monsieur le Président, je lis le rapport, bancales. La commission souhaite voir l'émergence d'une stratégie forte et ambitieuse qui propose des leviers de lutte contre les pratiques mafieuses dans tous les secteurs.

Le cadre à imposer doit être celui d'un projet de société pour la Corse et les Corses dans la perspective d'un avenir de paix, un avenir où notre génération ne saura trouver la mort, ne saura glorifier la mafia, et cela également pour les générations à venir.

Nous, représentants d'une partie de la jeunesse, nous voulons nous tenir loin des discours opportunistes et technocrates pour tenir une posture responsable et militante.

Dans ce sens, nous poursuivons nos travaux sur la lutte contre la mafia avec grande conviction, celle que portaient déjà nos prédécesseurs à l'Assemblea di a Giuventù il y a plusieurs années, lorsqu'ils ont ouvert cette page.

La commission déplore que l'État ne s'empare pas du sujet et ne mette pas en place des mesures fortes. Évidemment, ce rapport a été rédigé avant les annonces de Monsieur le ministre.

La commission appelle l'État à changer de posture et à mobiliser pleinement les outils juridiques, humains et financiers existants pour lutter efficacement contre la mafia.

La commission souhaite enfin que ses remarques et propositions transmises soient étudiées dans leur intégralité par l'ensemble de leurs représentants politiques.

Concernant la commission « social, éducation et formation », elle remercie le président du Conseil exécutif pour la présentation du rapport et son engagement à associer différents acteurs dont les collectifs antimafia et l'Assemblea di a Giuventù.

Cependant, elle émet un avis réservé sur le contenu du rapport, le jugeant insuffisant face à la menace mafieuse en Corse. Elle soulève plusieurs points.

La commission souligne que le rapport était attendu comme un outil fondamental pour lutter contre la mafia et protéger l'avenir démocratique de la Corse. Elle regrette l'absence de l'État dans ce travail, c'est moi qui le précise évidemment, dans les commissions antérieures et dans les ateliers.

Elle critique l'usage du terme dérive mafieuse au lieu de mafia, estimant qu'il minimise la gravité du phénomène.

Plusieurs mesures sont jugées incomplètes, notamment le label « A droga nò », vous y avez fait référence, Monsieur le Président, qui semble inefficace s'il n'est pas accompagné de sanctions plus strictes. De plus, de nombreuses propositions émises en atelier ont disparu du rapport final.

La commission regrette que la précarité ne soit pas davantage intégrée à la lutte antimafia. Elle critique également l'emploi du terme « déterminisme culturel » qu'elle juge réducteur et stigmatisant.

Des interrogations persistent sur la mise en œuvre de certaines propositions comme la charte éthique de l'élu, l'instance consultative sur la lutte contre la mafia ou encore le prix « cittadinanza » pour sensibiliser la jeunesse.

Elle salue la volonté d'adhésion au forum européen pour la sécurité urbaine, l'implication des cultes et de l'académie de Corse dans la promotion de la liberté, de la légalité et l'enquête menée auprès des jeunes.

La commission, malgré la reconnaissance du travail effectué, appelle à une stratégie plus forte, intégrant tous les acteurs concernés.

Concernant la commission « sviluppu economicu, trasporti è affari europei », elle émet un avis défavorable et rappelle le contexte difficile dans lequel a été élaboré ce rapport. Elle salue dans leur ensemble les propositions concernant les thématiques éthiques et politiques publiques, plus particulièrement concernant la probité des élus et le renforcement du dialogue entre l'AFA et la Collectivité de Corse. Elle s'interroge au sujet de l'instance consultative « lutte contre les dérives mafieuses ».

Elle s'inquiète des propositions relatives au secteur économique particulièrement exposé et elle déplore certaines propositions, comme le refus de l'instauration d'une régie publique unique pour la gestion des déchets, de l'utilisation de la notion de bénéfice raisonnable et s'alarme des mesures concernant la loi « littoral », les ESA, etc.

Elle salue les mesures évoquées dans le rapport concernant la lutte contre les substances illicites et demande un déblocage de moyens humains et financiers concernant la lutte contre la drogue et elle propose un ensemble d'actions à la collectivité pour améliorer la lutte contre la consommation de drogues.

Elle émet des réserves concernant des instruments d'analyse et de quantification, ainsi que les politiques et procédures pénales.

Elle interroge le Conseil exécutif au sujet de son désaccord avec l'introduction demandée du délit d'association mafieuse et le statut de repent. Elle se réjouit de la volonté de recorsisation des emplois de magistrats et de fonctionnaires. Elle rappelle les compétences restreintes de la collectivité aussi dans ce domaine. Elle souligne la nécessité d'employer tous les leviers possibles à droit constant. Elle déplore le recul du rapport comparativement aux

engagements initiaux. Elle se félicite des propositions concernant les mesures sociétales et éducative.

Donc au total, sur l'ensemble des propositions, il y a évidemment des avis qui sont défavorables, des demandes d'approfondissement et de mise en opérationnalisation. La jeunesse est pressée et c'est bien normal. Bien évidemment, il y a une urgence sociale.

Mais il y a aussi des points positifs et également des interpellations à l'endroit de l'Etat.

Voilà. J'espère avoir rendu compte correctement du travail que vous avez réalisé et je vous en remercie. J'estime qu'il y a un véritable exercice démocratique qui a été mis en œuvre dans le cadre de ce travail qui reste indiscutablement dans la forme, mais je pense aussi dans le fond, un travail exceptionnel au sens premier du terme.

Il y a également un rapport de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux de l'Assemblée de Corse. Madame la rapporteure.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Madame la Présidente, vous souhaitez que je lise l'intégralité du rapport ou que je vous donne simplement la conclusion ? La conclusion donc.

La commission a émis un avis favorable avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Les avis des conseils consultatifs et de la commission compétente ont été rapportés. Je vais passer la parole aux groupes. Nous avons décidé en commission permanente qu'il y aurait doublement des temps de parole, comme le permet le règlement intérieur.

Josépha Giacometti, non-inscrite, m'a demandé de vous signaler que pour des raisons de santé, elle n'était pas là. Elle vous a transmis un document qui est sa position pour que les groupes puissent, s'ils le veulent, en tenir compte dans leurs réflexions et dans leurs amendements éventuels, bien sûr.

Donc maintenant, la parole est à qui veut la prendre. J'ai une demande de Paula Mosca.

Mme Paula MOSCA

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Per principià, vulariu salutà u signore Leoluca Orlando, l'eletti, l'associ, i militanti è tutti quelli presenti oghje chì portanu un interessu à stu raportu ; un raportu ch'ùn hè micca solu una tappa ma dinù un documentu chì sprima una speranza.

*« Ci simu allevati insieme in lu stessu carrughju,
Pensendu à l'avvene incù sogni zitellini.
Ma oghje la to strada ti porta versu u bughju
Un liquidacciu biancu ghjè un misgingu in le to vene »*

E parolle di sta canzona « Sciringa », scritta da Henri Olmeta pè u gruppu « L'Albinu » à a fine di l'annate 80, trovanu oghje un ribombu novu cù u prublema di a droga sempre più presente è chì ci lascia impotente.

A droga basta ! A droga fora ! Basta a rimigna...

Ste rivendicazione di u movimentu naziunale bramendu un altru avvene pè a Corsica è a so ghjuventù sò più chè mai d'attualità quand'ellu si sà chì qualchì anni fà ùn ci n'era tantu è chì avà ci n'hè da partuttu sin'à l'usci di i collegii è di i licei.

A Corsica hè sempre stata un eccezzione.

I so valori d'aiutu, di sulidarità, di leia famigliale, a so cultura, a so lingua, e so tradizione anu permessu di preservà u nostru populu.

In tantu, a nostra sucietà cunnosce a crisa è perde u sensu di i valori ch'anù fattu a forza di stu populu.

A crescita di a demugrafia per via di e migrazione cagiuneghja di fattu un impurtazione d'usi è destabilisce u nostru equilibriu culturale è sucietale.

À què, s'aghjunghje a situazione particolare di u « tout-turisimu » è u spiritu di u soldu rè ind'è una sucietà di piacè chì pruce una crescita di a criminalità è una perdita d'identità.

In a listessa canzona si trovanu dinù ste parolle :

*« Ma soprattuttu li tufoni di le to bracce
Ùn sai quanti manghjoni si lascianu ingrassà »...*

Vene à di, aldilà di e suffrenze di quelli chì toccanu à a droga è di e so famiglie, quantu maffiosi s'inricchiscenu...

Quantu marcanti di morte investiscenu ind'è stabilimenti, casali, case, terreni...

A sapemu tutti, e principale risorse di l'organizzazione criminale sò prugetti immobiliari, estursione di fondi è trafficu d'allopju.

Di pettu à sta realtà , ùn si pò pensà chì sta rimigna possi smarisce da per ella.

Ognunu deve pruvà d'impegnassi pè truvà a manera ch'ella ùn si sviluppessi di più è ch'ella ùn incancareghji micca di più a nostra sucietà.

Ùn si pò micca pensà dinù chì a ripressione sola sia a sola manera di fà la smarisce.

Sicura chì a pulizza è a ghjustizia, chì sò e cumpetenze di u Statu, devenu fà u so travagliu fendu inchieste, interpellazione, recuperazione, cuntrolli à l'intrate di i porti è di l'aeroporti è distruzione di rete cundannendu i marcanti di morte.

Ci vole dinù chì i servizii di u statu sianu di più attenti à l'imbianchimenti di soldi chì u trafficu di droga ùn hè micca solu u prublema di u carrughju.

Ghjè dinù è soprattuttu l'investimentu di miliardi d'auri ind'è l'ecunomia legale.

Ùn vole micca di chì sta lotta sia sola quella di u Statu.

Ghjè a nostra respunsabilità d'eletti di truvà novi mezi di lotta, di prevenzione, di sustegnu pè i cunsummatori, pè e so famiglie è pè tutti l'associ impegnati, cuppiati à una pedagogia in leia cù i zitelli è e so famiglie, in scola, in casa è in tutte e strutture associative, cù l'arnesi chì sò i nostri anzituttu ind'è i dumenii di u suciale, di a cultura è di u sustegnu sanitariu è medico-suciale.

St'arnesi è sti mezi chì seranu sviluppati da i mo cullegghi Don Jo è Dany.

Ci tocca à prupone à a nostra ghjuventù una vera prospettiva d'avvene, un prughettu di sucietà induve u travagliu hè valorizatu da ch'elli ùn sianu micca attirati da e soluzione di facilità pè costrui una sucietà chè no vulemu pè u nostru paese, una sucietà appaciata, libera, democratica, ghjusta, di fratellenza, costruita

nant' à u rispettu di l'interessu generale, è di u bè cumunu, è chì currisponde à ciò chè no simu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Merci pour votre présence. Merci à Monsieur le Sénateur, merci aux députés qui étaient là, merci aux associations et à tous ces gens qui œuvrent au quotidien pour leur engagement et pour lutter contre ces dérives.

Tout d'abord, Madame la Présidente, Monsieur le Président de l'exécutif, permettez-moi d'avoir une pensée pour les parents et les proches de la petite Chloé Aldovrandi qui a été lâchement assassinée à Ponte Leccia ce 15 février dernier. Chloé avait 18 ans. Chloé avait la vie devant elle. Elle était de cette jeunesse à qui nous devons tout, cette jeunesse qui est pleine de promesses, cette jeunesse avec son identité, mais surtout cette jeunesse qui est la nôtre et qui est notre promesse d'avenir.

Nous nous pensions à l'abri des violences. Nous pensions que le respect des femmes était ancré dans notre culture Corse. Mais les récents événements nous prouvent le contraire. Nous aurions aimé continuer à dire que notre jeunesse était à l'abri des dérives, mais ce n'est plus le cas.

Avons-nous oublié cette Corse qui était composée de gens authentiques, sincères, francs et surtout empreints d'un profond respect ? Pourtant, nos anciens n'ont pas eu les mêmes facilités, que ce soit au niveau de leur cadre de vie, au niveau des représentations, au niveau médical. Il faut repenser la Corse, lui redonner sa vocation d'être une terre de droit, une idée chère à Pascal Paoli, dont le président l'a dit, nous fêterons le tricentenaire de sa naissance cette année.

Alors comme vous, j'ai été révoltée, émue de ce qui s'est passé ce soir de février et qui concerne toute notre île. J'ai pris conscience de la tragédie lorsque j'ai vu le maire, qui est mon père, se rendre et revenir des lieux de l'accident. Aucun mot n'existe pour exprimer la mort d'un enfant. Je me suis questionnée comme vous, je me suis demandé comme de toutes les mamans, si c'était mon enfant et je me suis rappelé cette mission d'élu. Je me rends compte que notre rôle est important, notamment dans la compétence formation, éducation, culture.

Je me suis saisie de cette pensée « studià hè libertà » de Pasquale Paoli, si souvent évoquée dans cet hémicycle qui devrait renforcer l'investissement de la collectivité sur notre jeunesse.

Au début, Monsieur le Président, vous avez expliqué, je n'ai pas compris pourquoi c'était en fin de rapport parce que vraiment je le posais au début, mais vos explications m'ont quand même rassurée. Je pense en effet aussi que ce volet est un véritable levier qui permettra de réduire les dérives.

C'est pourquoi il est indispensable pour notre responsabilité collective aujourd'hui, après cette tragédie de ces dernières semaines et celles passées, de repenser la Corse, de lui redonner les valeurs qui ont fait sa force, sa réputation, l'honneur, l'audace, la rigueur, la générosité, l'hospitalité.

L'ignorance est le terreau de la violence sous toutes ses formes, physiques ou économiques. Le combat contre l'ignorance se gagne par l'instruction et par l'éducation. N'oublions pas cette dimension si nous voulons parvenir à conjurer le sort et je crois qu'en ces temps, on a besoin de s'en souvenir.

Ma conviction est que l'épanouissement et le développement de notre jeunesse dépendra l'avenir de l'île. Plus nos enfants seront en mesure d'assumer leur avenir socioprofessionnel, plus ils pourront enraciner leur culture dans cette terre et tout cela permettra à réduire les dérives mafieuses.

Alors, dans ce cadre, les événements passés marquent un tournant dans l'approche de notre institution, la Collectivité de Corse, de sa jeunesse, de ses aspirations, de ses problématiques aussi et de sa place dans la construction d'une société insulaire. L'enjeu est donc d'aider chaque jeune à construire son parcours éducatif et professionnel vers un avenir meilleur.

Alors c'est vrai, rappelons-le, l'éducation est notre bien le plus précieux et il convient d'accompagner notre jeunesse dans cette construction de parcours. Nous sommes au sein d'une société qui ne sait plus faire citoyenneté.

Je vais conclure avec les propos aussi que nous a tenus le ministre ce matin, une remise en question est indispensable pour les sociétés qui se veulent libres et responsables. Il a parlé d'un partage équitable des charges pour que l'édifice tienne.

Seguitemu u solcu pè tene a strada, pè truvà a pace. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Julia Tiberi.

Mme Julia TIBERI

Merci, Madame la Présidente.

Cette session, elle intervient dans un climat lourd et douloureux, nous l'avons dit, puisque la Corse est de nouveau endeuillée suite à l'homicide de la jeune Chloé. Quelques semaines auparavant, Pilou perdait la vie à la veille de Noël. Nous voudrions, bien entendu, à l'entame de mon propos, avoir une pensée émue pour leurs proches et nous associer à leur peine que nous imaginons abyssale.

La Corse n'en peut plus et les Corses n'en peuvent plus. Ils attendent des réponses, mais lesquelles et de la part de qui ?

Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui est un élément de réponse. Il est un commencement de réponse. S'il est l'aboutissement du cycle de travail que nous avons entamé il y a plusieurs mois, il ne vient bien évidemment pas clore, ni la réflexion, ni la discussion entamée, Monsieur Orlando l'a indiqué ce matin et nous le remercions bien évidemment pour son intervention si précieuse et si sincère.

Est-ce que le rapport qui nous est soumis est parfaitement satisfaisant ? À l'évidence, la réponse est non. Est-ce que le rapport qui nous est soumis permettra de mettre un terme aux dérives mafieuses et à leurs conséquences ? À l'évidence, la réponse est non. Mais ce rapport, et je l'ai dit lundi lors de la commission permanente, il a le mérite d'exister, d'abord parce qu'il est la preuve de l'engagement de notre collectivité dans la lutte contre l'emprise mafieuse et dire ou penser le contraire, procéderait d'un procès d'intention. Et ensuite, et sans qu'il s'agisse encore une fois de verser dans l'autosatisfaction, parce que la Corse est la seule collectivité en France et en Europe à s'être emparée du sujet de la sorte.

Certes, nous l'avons dit et nous le savons, la Corse est un territoire criminogène, mais il n'est pas le seul. Ce matin, nous avons évoqué pas très loin de chez nous la ville de Marseille qui est aujourd'hui qualifiée de narco ville. On y brûle des gens dans des caves quasiment chaque semaine, on incendie des locaux d'experts judiciaires qui interviennent régulièrement dans les procédures d'instruction, on met des contrats, c'est très récent, sur la tête du directeur adjoint de la prison des Baumettes et ce, d'ailleurs, depuis les lieux d'incarcération, on y poursuit ces activités criminelles depuis la prison, qu'il s'agisse des trafics de stupéfiants ou des homicides commandés directement depuis l'intérieur des cellules, et ce notamment grâce à la corruption, le plus souvent des fonctionnaires de la pénitencière et parfois des fonctionnaires de justice.

Alors malheureusement, nous le savons, ces phénomènes de corruption, ils ont toujours existé et je crois qu'ils n'iront pas en s'arrangeant parce que nous vivons dans une société dans laquelle il est devenu difficile de vivre décemment du fruit de son travail. Tant que nous évoluerons dans un climat social dégradé, les gens auront un prix. Il en va de Marseille comme il en va d'autres territoires, notamment ceux qui, comme le nôtre, attirent certaines convoitises, que ce soit d'ailleurs en France ou en Europe, ce matin, vous vous évoquiez la Belgique, les Pays-Bas. En préparant cette session, j'ai eu la surprise de découvrir que la Suède était un pays gangrené par la lutte entre les gangs.

Pour revenir à Marseille, il y a quelques semaines de cela, les magistrats ont tiré la sonnette d'alarme et en ont, assez logiquement, appelé à la représentation nationale et aux pouvoirs publics.

Ici et à la limite, les débats que nous avons eus ce matin ont tout de même eu le mérite de remettre un peu l'Église au milieu du village. Ici, on a quand même l'impression, souvent désagréable, qu'on fait porter aux élus et à nous élus, et également aux maires, je pense principalement aux questions d'urbanisme et d'immobilier, une responsabilité quasi pleine et entière que ni nous, ni les maires n'avons à endosser. Ici, Valérie l'a dit ce matin, on fait aussi porter aux citoyens la responsabilité d'une omerta qui confinerait quelque part à la complicité. Nous, nous souhaitons dire avec force que le peuple Corse, et en ce, compris ses élus, n'a pas de responsabilité collective dans l'essor de la violence et dans l'essor de la criminalité.

Alors ces derniers temps, nous avons eu affaire à de nombreuses critiques et c'est l'essence du débat démocratique. La critique la plus récurrente à laquelle nous avons fait face, c'est notre absence de soutien sur les évolutions législatives réclamées, au premier rang desquelles le délit d'association mafieuse issu de la législation italienne. Pourtant, c'est une position que nous avons assumée depuis l'entame des débats et que les réflexions que nous avons menées, les uns et les autres, dans les ateliers dédiés n'ont pas permis d'inverser, en tout cas jusqu'à présent.

Nous considérons pour notre part que le système pénal français permet d'ores et déjà de répondre à tous les comportements pénalement répréhensibles.

Nous considérons que la législation pénale française est d'ores et déjà extrêmement répressive, sous réserve d'une part, de la volonté politique et d'autre part, des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs escomptés. Je pense à l'infraction d'association de malfaiteurs, à la circonstance aggravante de bande organisée qui permet d'appréhender des infractions de très grande complexité, liées au trafic de stupéfiants notamment, qui sont des infractions criminelles d'ores et déjà passibles de la Cour d'assises spécialement composée, c'est-à-dire de la

Cour d'assises, sans jurés populaires, sans oublier les JIRS, la JUNALCO dont aujourd'hui l'évolution est en débat, la création de ce fameux parquet appelé PNACO qui ne fait même pas l'unanimité chez les magistrats eux-mêmes, Monsieur le Président, vous l'avez rappelé. Et ce matin, nous avons appris la création future prochaine d'un parquet spécialisé anticriminalité qui serait basé en Corse et sur lequel, bien évidemment, il nous faudra avoir une attention toute particulière quant aux moyens, quant aux contours et quant à la territorialité.

Alors on assiste au fil des ans et de l'actualité, parce que nous sommes dans une société qui réagit sous le coup de l'émotion de manière quasi constante, à un durcissement du dispositif répressif. Force est de constater qu'il n'y a aucune corrélation établie entre ce durcissement, je le disais au ministre ce matin, et l'amélioration de notre sécurité collective.

Les évolutions législatives intervenues ces dernières années, et il y a eu plus de 10 législations notables depuis 2004, n'ont pas rendu la justice plus efficace. Au contraire, elles l'ont rendu plus complexe par des empilements successifs. Nous avons assisté à des réformes ambitieuses qui n'ont jamais bénéficié des moyens de leur mise en pratique, si ce n'est pour quelques dossiers exceptionnels. Nous avons assisté à des réformes bien trop nombreuses qui ont été uniquement pensées dans un objectif de réduction des coûts.

Monsieur le Président, vous faisiez état tout à l'heure de cette commission. J'ai effectivement moi aussi pris connaissance des extraits d'un rapport d'évaluation des politiques publiques en matière de lutte contre le crime organisé et la procureure générale auprès de la Cour d'appel de Paris, encore une fois, qu'on ne peut pas ni taxer de corporatisme ou de complaisance, qui n'est pas convaincue, je le disais, par la réforme du PNACO, je la cite, indiquait : « la pratique nous a souvent enseignés qu'une idée a priori séduisante dans son énoncé peut s'avérer être dans le choix opérationnel, un miroir aux alouettes ».

Nous, nous ne sommes pas convaincus que les évolutions législatives réclamées constitueraient une plus-value. En revanche, nous sommes convaincus que ces évolutions entraîneraient dans les faits une régression des droits de la défense, des droits fondamentaux, des libertés publiques et fondamentales auxquelles nous sommes viscéralement attachés. Cadenasser la discussion en faisant croire à ceux qui nous écoutent et en faisant croire à ceux qui attendent des réponses que le seul moyen de lutter contre les dérives mafieuses serait d'intensifier la répression, est faux.

On cite souvent l'exemple italien pour nous persuader du bien-fondé de sa législation.

Vous le savez, tout le monde en a pris connaissance dans la presse, il y a eu une interpellation de très grande ampleur il y a quelques semaines qui a mobilisé 1 200 carabinieri et ces derniers, les carabinieri, nous ont indiqué que « l'enquête avait démontré à quel point « Cosa nostra » était une association criminelle bien vivante et adaptée à son époque et qu'en dépit de l'incarcération de nombreux mafieux et chefs de clans, la mafia sicilienne continuait d'exercer un pouvoir d'attraction sur un nombre conséquent de jeunes qui en adoptent les principes et se mettent à disposition pour s'attirer les faveurs de ces chefs ». Fin de citation.

Ce n'est pas parce que nous sommes attachés à l'état de droit, aux droits fondamentaux et aux libertés, que nous sommes complaisants vis-à-vis des criminels ou vis-à-vis de la criminalité. Ce ne sont pas plus des réflexes pavloviens d'avocats comme on a pu le lire hier dans la presse, d'une part parce qu'il n'y a pas que les avocats qui sont attachés aux droits et aux libertés et d'autre part, parce que nous sommes nous aussi des citoyens, et qu'aucun d'entre nous, personne d'entre nous ici, n'a envie de vivre dans une société dans laquelle on tue des jeunes tous les 4 matins. Cela dit, nous ne voulons pas non plus vivre dans une société dans laquelle le tout sécuritaire l'emporterait sur les droits et libertés et surtout pour une efficacité qui n'est pas démontrée. Et c'est là effectivement toute la difficulté de ce point d'équilibre à trouver. Et finalement, nous sommes presque face à un choix de société. D'un côté, préserver notre système démocratique qui, je pense, est d'ores et déjà mis à mal par un recul de l'état de droit qui contraint nos libertés en même temps qu'il laisse prospérer la grande criminalité, et d'un autre côté, le choix, même si peut-être la formule est un peu caricaturale, le choix d'un état policier pour une sécurité illusoire.

Alors il y a quelques minutes, j'évoquais la volonté politique et les moyens mis en œuvre. Je crois que c'est le cœur du débat juridique. La justice en Corse a longtemps été défaillante, nous l'avons dit, y compris sur une période contemporaine, lorsqu'elle a laissé prospérer la grande criminalité pour se concentrer sur les nationalistes. Il n'est pas fou ni faux de dire que l'État a une responsabilité écrasante dans l'émergence des dérives mafieuses.

Ce matin, le ministre nous a dit que désormais la volonté était là et c'est tant mieux. Il faudra bien évidemment que les moyens, dont certains ont été annoncés ce matin, trouvent une traduction effective et que les moyens soient à la hauteur de la volonté qui a été affichée, sinon ce sera peine perdue.

Il faut quand même que les gens aient conscience, que ceux qui nous écoutent aient conscience que, à l'heure où nous parlons, la justice n'a pas de moyens malgré une augmentation budgétaire qui a constitué un très mince rattrapage, le ministre Darmanin l'avait dit lui-même il y a quelques jours dans la presse, c'est une avancée, mais nous sommes encore loin des moyens nécessaires

pour répondre pleinement aux défis de la justice. La France demeure en queue de peloton des pays européens. Il faut savoir que c'est une institution qui manque de moyens humains, de moyens matériels, de moyens financiers, y compris dans des procédures, parce que ça coûte de l'argent de faire des analyses ADN, des investigations téléphoniques, etc. On manque de magistrats, de greffiers, de policiers, je le disais ce matin, les syndicats de police en Corse ont alerté sur le sous-effectif. On me disait hier d'ailleurs que sur le territoire de la CAB, pour une agglomération de 60 000 personnes, il y a 3 policiers en nuitée avec un véhicule. Le personnel pénitentiaire qui lui aussi tire la sonnette d'alarme. Tous les jours, nous, avocats, sommes confrontés à l'indigence de la justice. En fin d'année dernière, je me suis rendue dans un greffe pour une délivrance de copies de jugement et on ne me l'a pas délivré parce qu'on m'a indiqué qu'il restait une ramette de papier pour le service jusqu'à la fin de l'année. Alors certains me diront que c'est anecdotique et je leur répondrai que c'est une situation dramatique.

Lorsque j'étais bâtonnier, il y a quelques années, le service d'indemnisation des victimes, puisqu'on parle et à juste titre beaucoup des victimes, ce service d'indemnisation des victimes qui concerne également des familles touchées par la grande criminalité, n'a pas fonctionné pendant plus d'un an, faute de magistrats. Donc, on parle effectivement des victimes, mais est-ce que c'est ça, rendre la justice aux victimes ? Est-ce que la justice peut faire son œuvre dans de telles conditions ? À l'évidence, non.

On parle beaucoup des évolutions législatives, mais je disais également ce matin, le droit pénal, finalement, c'est l'écume des choses. Le droit pénal, il arrive en bout de course. La répression, encore une fois, n'a jamais dissuadé les comportements marginaux, sinon, l'époque de la peine de mort eût été un temps bien béni pour la sécurité collective, et ce ne fut pas le cas. Il y aura toujours des comportements marginaux, mais l'objectif est de réduire, de tenter de les réduire à la portion congrue.

Nous pensons que le volet social, éducatif, culturel revêt alors une importance capitale et c'est un chapitre qui a d'ailleurs, dans le rapport, été salué de manière unanime.

Nous pensons que le combat contre les dérives mafieuses est multidimensionnel et que ce sont certainement ces dimensions-là qui sont les plus importantes dans la problématique. C'est en éduquant et notamment à la légalité démocratique, c'est en sensibilisant que nous pourrions peut-être influencer sur le devenir des jeunes. Cela doit passer bien évidemment par l'école, mais également par le tissu associatif et par le sport. Et là aussi, il faut mettre les moyens. Quand on connaît l'importance du sport dans la santé physique, dans la santé mentale, dans les valeurs véhiculées, dans le vivre ensemble, quand on sait que le sport peut tenir à l'écart d'implications dans la violence ou dans la consommation de

drogue, on ne peut pas, je l'ai dit ce matin au ministre et sur ce point, il n'a pas apporté de réponse, on ne peut pas accepter que d'ailleurs, 6 mois après des Jeux olympiques et des conséquences très positives qui en ont découlé, le Gouvernement décide de baisser de 25 à 30 % le budget des sports outre une baisse de près de 50 % des crédits dans certaines collectivités territoriales, ce qui va soit augmenter les inégalités sociales en matière d'accès au sport, soit favoriser la fermeture des structures.

Un exemple précis et ça n'est pas pour faire de la politique politicienne, mais nous avons discuté des orientations budgétaires et les collègues ajacciens le savent, il y a quelques temps, à la mairie d'Ajaccio, les budgets sont extrêmement contraints et nous le savons, mais la part réservée à la jeunesse et au sport, rappelez-vous, elle est de 2 %, ça n'est pas la seule collectivité, mais alors que ça devrait faire partie des priorités des pouvoirs publics.

Je pense qu'il faudra peut-être réfléchir et j'ai oublié d'en parler au ministre ce matin, à rétablir de manière effective la police de proximité telle qu'elle avait été imaginée dans son format initial, puisqu'elle servait à la prévention et à la médiation, notamment dans les milieux les plus exposés. Quid des éducateurs de rues, des travailleurs sociaux ? Là également, il n'y a plus d'argent, il n'y a plus d'effectifs suffisants. Il n'y a plus non plus d'attractivité parce que comme il n'y a pas d'argent, ce sont des boulots qui sont durs et des boulots qui sont sous-rémunérés.

Et il y a, je crois, une responsabilité dont on ne parle pas très souvent, mais qui ne doit pas être oubliée non plus, c'est la responsabilité individuelle de chacun, car nous élevons des enfants qui deviendront des citoyens et qui deviendront également des parents qui, à leur tour, élèveront des enfants et qui seront les premiers éducateurs de leurs enfants. Il ne s'agit pas, aucunement, de faire de la morale ou de culpabiliser qui que ce soit, mais peut-être de responsabiliser un tant soit peu. Il ne faut pas non plus se cacher derrière notre petit doigt, on vit dans une société dans laquelle de plus en plus de parents remettent en cause l'autorité établie, je pense tout particulièrement à l'autorité des enseignants.

Nous vivons dans une société dans laquelle des parents, pas tous, bien évidemment, ont pour seule aspiration que le petit trouve la place bien comme il faut. Je crois que nous avons un problème avec la valeur du travail, nous avons un problème avec la valeur travail et il faut que notre société valorise le travail tant dans son principe que dans ses vertus. Il faut bien évidemment déconstruire, nous en avons beaucoup parlé, le mythe du voyou, le mythe de l'argent facile. Il faut que les jeunes entendent que la vie de voyous, dans 99 % des cas, c'est une vie de galère, c'est une vie de malheurs.

Il faut également continuer de lutter contre les inégalités sociales qui sont une forme de violence, c'est de la violence sociale à laquelle notre société est exposée tous les jours. Je crois que le ministre Darmanin est quand même la seule personne à penser qu'il n'y a pas de relation de cause à effet entre la pauvreté, la précarité et la délinquance. On a des sociologues aujourd'hui qui doivent ce soir s'arracher les cheveux en remettant en question tous les travaux qu'ils ont menés depuis des années.

Bref, vous l'aurez compris, il faut traiter toutes les vulnérabilités qu'elles soient psychologiques, et là, on interroge le budget de la santé par exemple, qu'elles soient économiques ou familiales. En réalité, c'est presque, je dirais, une révolution sociale finalement qu'il faut appeler de nos vœux et à laquelle nous devons évidemment prendre pleine part.

Le temps dont nous parlons, si un jour et nous le souhaitons, il doit arriver, c'est évidemment un temps long. On parle d'une génération, peut-être de deux, que sais-je. En attendant, il nous faudra poursuivre notre travail en synergie avec l'Etat d'un côté, évidemment, mais également avec le corps social, avec la mobilisation citoyenne incarnée par les collectifs, incarnée par les différentes associations qui œuvrent dans le même sens et qui ont contribué à dresser un diagnostic qui est aujourd'hui partagé par tous. Si les voies et moyens divergent parfois entre nous, je crois que nous partageons tous une même aspiration, celle de vivre dans une société Corse libre, apaisé et démocratique. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Marie Hélène Casanova-Servas et après, Monsieur Voglimacci.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Merci, Madame le Président.

Au moment où je prends la parole, j'ai comme vous tous, une pensée émue pour Chloé. Issa zitedda partita à 18 anni, à u fiore di l'età.

Chloé 18 ans, partie dans le froid glaçant d'une soirée d'hiver ;

Chloé, dont les parents nous ont demandé de continuer à la faire briller et à l'honorer pour ne pas l'oublier. Je sais que nous allons nous y attacher tous ensemble.

Un mot aussi et une pensée pour Pilou, Pilou arraché à son père, arraché à sa mère, arraché à sa sœur, à ses sœurs, arraché à son petit frère pour qui il était tout, arraché à sa famille à la veille de Noël.

Forcément, je sais qu'ici dans cet hémicycle, tout le monde y pense et au-delà, dans les tribunes également et la Corse entière y pense. Je sais aussi que la Corse est traumatisée et que la Corse est sidérée.

Au vu de l'amplification de la criminalité organisée en Corse, la création des collectifs et associations avait pour but un réveil des consciences collectives à tous les niveaux de la société et aussi un durcissement de notre arsenal législatif. Leur combat est légitime et respectable.

Moi, je suis une élue territoriale, je suis avocat, vous le savez, mais je suis avant tout une citoyenne et une mère de famille. Mon fils a 25 ans. Aujourd'hui, je prends la parole, bien sûr en ma qualité d'élue, mais surtout en tant que citoyenne Corse et mère de famille. J'entends les fortes attentes des collectifs et des citoyens face aux phénomènes mafieux qui gangrènent notre société, qui détruisent notre cohésion sociale.

Le droit italien inspire nombre de revendications et propositions des collectifs. Certaines sont d'ailleurs incluses dans des réformes récentes. D'autres ne sont pas à notre sens adéquates, voire parfois même redondantes ou inefficaces. Il n'est pas question ici de donner des leçons, de distribuer des bons ou des mauvais points. Il est simplement question de faire un panorama, le plus objectif possible, de la situation et des moyens propres à y remédier.

Ce débat ne relève pas des compétences de notre institution. Mais face à la gravité de la situation, nous, élus, nous avons fait le choix de nous emparer de cette question pour un avenir meilleur pour la Corse. Notre volonté était et reste de faciliter la mobilisation qui vise à préserver la population des menaces mafieuses.

Notre responsabilité en tant qu'élus, c'est d'écouter ces attentes et d'y répondre, d'y répondre avec honnêteté et sincérité, tout en ayant pleinement conscience des enjeux. Mais cela, ça ne doit jamais, jamais, nous faire renoncer à l'essentiel. L'essentiel, c'est bâtir une société de droit fondée sur l'équilibre des pouvoirs.

Alors on va être très clairs, existe-t-il des logiques mafieuses en Corse ? Oui. Existe-t-il des bandes de criminels qui doivent être combattues et mises à la marge de notre société ? Oui. On sait que c'est un combat qui est long et difficile, mais on sait aussi, et nous sommes parfaitement convaincus, que nous le gagnerons ensemble par le droit et par la force du droit.

Je vais moi aussi m'arrêter quelques instants sur le renforcement de l'arsenal juridique.

Là encore, ça ne relève pas directement de nos compétences, mais nous avons fait le choix de travailler sur ce sujet d'une importance capitale et je crois pouvoir dire que nous l'avons fait de façon méthodologique et approfondie pour pouvoir avancer tous ensemble dans ce processus de réflexion que nous avons engagé.

L'atelier 4 « dérives mafieuses, instruments d'analyse et politique pénale » que j'ai eu à animer et auquel ont participé de manière active certains élus, je pense par exemple à Julia Tiberi qui en était le rapporteur, à Anne-Laure Marietti de l'Assemblea di a Giuventù qui est également corapporteuse. Cet atelier-là, il avait vocation à approfondir les enjeux d'une réponse pénale à la criminalité organisée telle qu'elle se développe en Corse. Il s'agissait, je ne vais pas le reprendre, rassurez-vous, je vais vous faire grâce de toute la lecture du rapport, vous l'avez lu, mais il s'agissait d'abord de dresser un état des lieux qui faisait apparaître l'importance du phénomène et ses caractéristiques, ensuite de préciser quels étaient les instruments législatifs et judiciaires qui constituent l'arsenal utilisable en faisant état des avantages mais aussi des risques qu'il présente. Enfin, il s'agissait de tenter de s'accorder sur les modalités d'une adaptation d'une réponse pénale aux défis qui sont posés par la criminalité organisée en Corse.

Nous avons mené de longs et passionnants débats sur cette question. Plusieurs auditions ont eu lieu dans cet atelier, il y en a eu 6 je crois, des magistrats français et italiens, puisque nous avons entendu le procureur Mendito, des professeurs d'université spécialisés en la matière, le président de la ligue des droits de l'homme. Ils se sont tous exprimés. Je regrette profondément l'absence de hauts responsables de l'État à ces échanges. Je le regrette parce que je pense que leur expertise et leur expérience auraient pu, auraient dû enrichir notre réflexion.

Ces travaux ont mis en évidence deux approches opposées. Une première approche répressive et renforcée, inspirée du modèle italien, incluant des mesures dérogatoires de droit commun, délit d'associations mafieuses, la suppression des jurés populaires ; une deuxième approche fondée sur le droit commun privilégiant une politique pénale plus efficace et durable sans remettre en cause les libertés individuelles. L'approche que nous défendons, vous l'avez compris, c'est la deuxième.

Ce choix ne relève ni de la faiblesse, ni du laxisme. Nous savons d'où nous venons et nous connaissons les dangers des juridictions d'exception, notamment le risque d'arbitraire judiciaire. Vous l'avez dit, Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous avez dit, « il faut regarder devant ». Il faut regarder devant, mais pas très, très loin derrière, on a quand même quelques souvenirs.

Est-ce que je vais rappeler les dérives de la DNAT ? Est-ce que l'on a oublié les interpellations abusives, les perquisitions, les gardes à vue de simples sympathisants nationalistes, les ballets aériens pour des déferrements et des comparutions, des présentations devant des juges d'instruction, suivies de mise en examen fondées la plupart du temps sur des constructions intellectuelles, des détentions provisoires prolongées, l'isolement carcéral, est-ce que l'on a oublié ça ? Non. Tout ça, c'est rendu possible dans un cadre d'exception où les libertés individuelles sont bafouées.

Je rappelle que ces pratiques exceptionnelles ne sont pas si loin derrière. Elles continuent. Je pense particulièrement et ça a été dit ce matin par Paul-Félix Benedetti, je pense particulièrement à un militant détenu à la maison d'arrêt de Fresnes depuis un an, Stéphane Ori, pour détention d'arme.

Je ne rappelle pas non plus les conditions de perquisition à son domicile en son absence, ni même la façon dont on est entré chez lui en faisant sauter une porte à l'explosif. Tout ça, ça n'est pas notre conception de l'état de droit.

Est-ce qu'il est intéressant à ce stade de faire état des pratiques et des méthodes des JIRS, mises en examen, mandats de dépôt sans réel fondement et là encore sur des constructions intellectuelles ? Alors oui, bien sûr, on va vous dire, « mais lorsqu'on s'est rendu compte que finalement il n'y avait rien, quelques années après une instruction judiciaire, quelques années après, on a rendu des ordonnances de non-lieu ». Mais le mal, il est fait, les étiquettes, elles sont collées et c'est trop tard.

C'est pour ces raisons-là et compte tenu de tous ces éléments, que nous sommes réticents aux créations de juridictions d'exception. C'est vrai que de tels dispositifs peuvent comporter certains avantages, mais au regard de notre histoire, nous ne pouvons manifestement qu'en mesurer les lourdes conséquences.

J'ai entendu ce matin le ministre de la justice, je l'ai écouté avec beaucoup d'attention, il a dit « trop d'assassinats, trop peu d'élucidations ». C'est vrai et pour remédier à ça, il a dit, « mais maintenant, nous aurons des armes essentielles, accompagnées d'une action judiciaire policière déterminée, implacable ». On nous a parlé, Julia vous l'a dit, de la création d'un pôle spécialisé de lutte contre la criminalité organisée et d'un parquet national anticriminalité organisée. Il a dit, « ça permettra à ces magistrats, des très bons magistrats, les meilleurs magistrats, la structure d'élite », c'est ce qu'il a dit, « ça leur permettra de dire ça, je prends ». Vous savez, et ça me permet de faire le lien avec l'autre point relatif aux limites du système judiciaire actuel, « ça, je prends », on l'a eu aussi avec les JIRS. Et à force de créer des instances d'exception et de dire « ça, je prends », « ça, je prends », « ça, je prends », finalement, dans le droit commun, il ne reste plus rien.

Est-ce que nous sommes aujourd'hui satisfaits des procédures en vigueur ? Non.

Est-ce que nous sommes conscients des lacunes, des lenteurs et des dysfonctionnements ? Oui.

Cela étant, nous ne pensons pas que l'empilement d'articles dans le code pénal améliorera la situation. Ce qu'il faut, c'est évaluer les dispositifs existants, s'adapter, renforcer les moyens de la justice pour instruire les dossiers et juger dans des délais raisonnables. Julia l'a dit, la justice n'a pas de moyens. Il faut arrêter de dire que la justice a des moyens, elle n'en a pas. Et nous, nous ne sommes pas convaincus que la multiplication des textes législatifs accélère les procédures ou rende la justice plus efficace.

Une des revendications portées par les collectifs et associations de lutte contre la criminalité organisée consiste en la création d'un délit d'association mafieuse inspiré du modèle italien. Je ne vais pas vous refaire la genèse de ce que nous pensons, de ce qu'est le délit d'association mafieuse, vous le savez, vous avez lu le rapport présenté par le président du Conseil exécutif, en France, il y a un article relatif au délit d'association de malfaiteurs et un autre consacré à la circonstance aggravante de bande organisée. Le délit d'association mafieuse, il n'est pas expressément prévu en France, mais la question c'est de savoir si la transposition des dispositions italiennes dans le droit positif français, permettrait ou pas d'endiguer la criminalité organisée en Corse. Nous pensons que non, nous pensons que les dispositions en vigueur répondent et peuvent répondre, si l'on y met les moyens et si on en a la volonté, peuvent répondre contre les crimes et les délits commis dans ce cadre.

Il n'y a pas que nous, qui le pensons, élus, certains élus, avocats, il y a également la doctrine française et certains magistrats qui considèrent que le droit répressif actuel comprend tous les outils nécessaires à la poursuite des crimes et des délits qui sont commis dans le cadre de la criminalité organisée. Et le délit d'*associazione di tipo mafioso* se retrouve d'ores et déjà et à travers le délit d'association de malfaiteurs et la circonstance aggravante de bande organisée, parce que cette dernière, elle constitue, et on le sait, manifestement une porte d'entrée. Et au contraire, me concernant, je pense même qu'une telle création risquerait de réduire la portée de l'article relatif à l'association de malfaiteurs qui est grandement utile et utilisé.

Une autre revendication, c'est celle de la suppression des jurés populaires.

Le jugement des crimes par les jurés populaires, ça relève d'un acquis démocratique et révolutionnaire. C'est un espace de citoyenneté majeur. Alors, sa remise en cause, elle questionne.

Le choix de la majorité, il est modifié. Actuellement, devant une cour d'assise, une majorité qualifiée de 7 voix sur 9 est exigée pour condamner. Dans l'hypothèse où on supprimerait les jurys populaires, une majorité simple de 3 voix sur 5 suffiraient.

Je rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2023, les cours criminelles départementales sont composées de 5 magistrats professionnels, uniquement des magistrats professionnels, et elles sont compétentes pour juger des crimes punis de 15 à 20 ans. Cette professionnalisation des jurés, elle trouve déjà application en matière de terrorisme, vous le savez, sans que les résultats ne soient objectivés. Il y a d'ailleurs des dérives même qui ont été à déplorer.

Les mêmes résultats critiquables, parfois dangereux, peuvent aussi se retrouver devant les JIRS actuelles, ou alors, on l'a vu, avec la Cour de sûreté de l'État à l'époque.

On vous dit « attention, la pression sur les jurés », mais alors, à ce moment-là, il y a la possibilité de dépayser, c'est comme ça que l'on dit dans notre jargon. On peut délocaliser un procès.

Cependant, et pour finir sur ces points, tout ça, ça ne veut pas dire que nous n'entendons pas ceux qui nous disent que les bandes criminelles ne se soucient pas des principes éthiques, qu'elles s'octroient le droit de rançonner, le droit de juger et d'exécuter selon leurs propres règles.

C'est vrai, ces groupes criminels s'arrogent aussi, et on l'a vu pas mal de fois dans l'histoire, le droit de se tromper, d'assassiner des innocents, ce que l'on appelle ensuite des dommages collatéraux.

La vie humaine compte peu. Elle pèse moins lourd que la poudre des balles assassines.

Je vois mon bâtonnier en haut dans la tribune, le bâtonnier de Bastia, Julia Tiberi, Valérie, Président il y a quelques années, vous ne me contredirez pas, nous avons été nous-aussi de l'autre côté de la barre ou en défense, ou en partie civile. Ça veut dire « partie civile » que nous avons eu nous-aussi à prendre la parole et être la voix de la souffrance et la voix de la douleur. Donc, nous savons nous-aussi ce que cela veut dire.

Et face à cette violence, la seule réponse c'est l'État de droit, c'est à travers une justice rendue au nom du peuple par le peuple et pour le peuple.

Moi, je considère que nous ne pouvons pas déléguer l'essence même de la justice à des juridictions d'exception.

On a parlé des moyens, je note que le ministre de la Justice a indiqué ce matin que désormais et bientôt, il y aurait l'arrivée de 50 personnels judiciaires. Je crois avoir compris 17 magistrats et 21 greffiers. J'espère et nous espérons tous pour la Corse que les 2 juridictions d'Aiacciu et de Bastia, Valérie Bozzi l'indiquait ce matin, seront bien sûr toutes les deux dotées de ce personnel, pour ne pas en dépouiller une au profit de l'autre. Nous attendons de voir.

Mais ce que l'on sait, c'est que la criminalité organisée, elle ne va pas disparaître avec un simple décret, ni même avec un simple article qui va s'ajouter à ceux existants.

Ce qui est nécessaire, c'est une meilleure application des lois actuelles, un renforcement des outils déjà en place et surtout une réelle volonté politique de l'État d'agir en Corse.

Si l'on en croit ce qui nous a été dit ce matin, c'est plutôt rassurant. A priori, on devrait pouvoir regarder devant avec un petit peu plus de sérénité de ce côté-là. Attendons et voyons.

Nous devons également être conscients que la lutte contre la criminalité, elle ne peut pas être uniquement répressive. Ça passe par une politique pénale pérenne et adaptée, mais aussi par une lutte qui doit être culturelle, éducative et citoyenne. Et c'est le dernier point que je vais aborder.

Les propositions du Conseil exécutif mettent l'accent sur l'éducation à la légalité, sur la sensibilisation des jeunes, sur le rôle de la culture dans la construction d'une société plus juste et plus démocratique. Et ces propositions, ce sont des propositions qui sont réellement en lien avec les compétences de notre Assemblée.

Il est essentiel, ça a été dit aussi, de déconstruire les mythes liés à la criminalité organisée, le voyou admiré, l'argent facile, le culte des armes. Ça passe par l'école, ça passe par des programmes éducatifs adaptés, ça passe par un travail de fond sur des valeurs démocratiques et citoyennes.

C'est dans cet esprit que nous sont proposés par le Conseil exécutif d'abord, la mise en place de modules pédagogiques en milieu scolaire, en partenariat avec l'Académie de Corse ; ensuite, le soutien aux initiatives

culturelles et artistiques qui dénoncent les dérives mafieuses et qui promeuvent une culture de la légalité ; et enfin, l'implication active des associations et collectifs citoyens dans ce combat.

Nous savons que les sociétés qui ont combattu la mafia ne l'ont pas fait uniquement avec les armes des tribunaux, mais aussi par un travail de fond sur les mentalités, sur la culture du respect et sur la culture de la démocratie.

La mobilisation des responsables politiques et associatifs, des citoyens et, plus largement, de la société civile, elle demeure incontestablement un atout majeur dans la lutte contre la criminalité organisée. Et il est crucial d'être pragmatique.

Pour toutes ces raisons, et vous l'avez compris, nous soutenons pleinement les propositions du Conseil exécutif qui visent à consolider et améliorer les dispositifs existants, à leur donner plus d'efficacité, plus de cohérence, à replacer la confiance des citoyens au cœur de l'action publique.

Plutôt que de céder à l'illusion qu'une loi de plus changerait la donne, je pense qu'il convient d'abord de nous assurer que ce qui existe déjà fonctionne réellement, que les lois actuelles soient appliquées, que des nouveaux moyens soient mis en œuvre et que surtout, nous puissions instaurer des espaces de dialogue entre la Collectivité et la justice qui permettraient, je crois, une réelle confiance.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc Charly Voglimacci.

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre sur le rapport concernant les violences et les dérives mafieuses, avec comme support un document de plus de 80 pages. Un document qui peut paraître incomplet pour certains, voire indigeste pour d'autres.

Mon intervention se bornera donc à vous convaincre de rajouter dans ce rapport un outil important et fondamental pour la réussite éducative, l'amélioration du cadre de vie, la sécurité et la tranquillité publique, la protection des populations fragiles.

Cet outil, Monsieur le Président, c'est la politique de la ville.

La politique de la ville est une politique publique originale car elle est interministérielle et contractualisée depuis toujours.

C'est par les contrats de ville que l'État et les territoires, à savoir les villes et les intercommunalités, se mettent d'accord sur des objectifs communs d'amélioration de cadres de vie, de sécurité et de tranquillité publique, de réussite éducative des enfants et des jeunes, d'accès au droit d'emploi, de création d'activité et dans certains quartiers jugés plus difficiles que d'autres.

La Collectivité de Corse a reconnu le fait urbain seulement en 2023. Elle a annoncé un schéma de développement urbain durable et une contractualisation avec les territoires urbains, mais pour l'instant, rien n'est concrétisé.

Ainsi, chaque ville disposant de quartiers prioritaires a contractualisé sa politique de la ville, sans engagement précis de la part de la Collectivité de Corse.

Pourquoi cette politique publique doit-elle figurer parmi les ressources mobilisables pour lutter contre les dérives mafieuses ?

Un contrat de ville est un outil de cohésion urbaine puissant car il permet de coordonner l'action publique de tous les partenaires qui agissent dans les quartiers populaires.

L'un des objectifs poursuivis est de garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

En Corse comme ailleurs, il existe des effets territoire. Certains lieux de résidence ont des effets déterminants sur le destin des personnes qui y résident, indépendamment des caractéristiques de ces personnes. Les quartiers populaires de nos villes sont impactés par le trafic de stupéfiants. Une proportion non négligeable de jeunes et de familles vit de ce trafic. La Corse expose toutes les statistiques concernant le grand banditisme.

Quelle porosité entre ces différents milieux ?

Est-ce que le trafic de drogue insulaire sert au grand banditisme ?

Existe-t-il un lien entre la vente de drogue dans les quartiers et le financement de mécanismes mafieux ?

Quoi qu'il en soit, inscrire les outils et les méthodes de la politique de la ville comme une mesure préventive de lutte contre la dérive mafieuse me paraît être une nécessité absolue.

Instaurer une volonté commune de porter une politique d'égalité des chances pour que chaque jeune insulaire, quel que soit le quartier où il réside, ait les moyens d'être autonome, de vivre, de penser et d'agir librement.

C'est par l'éducation et les responsabilités des adultes vis-à-vis de tous les enfants que nous pourrions protéger la jeunesse insulaire des dérives mafieuses.

Je vous citerai 5 mesures opérationnelles parmi tant d'autres du contrat de ville :

La réussite éducative avec le dédoublement de classe de CP et de CE1, avec 15 élèves par classe plutôt que 30.

Le financement spécifique pour apporter des activités éducatives pendant la pause méridienne et après l'école : des ateliers d'aide aux devoirs et des vacances apprenantes.

L'amélioration du cadre de vie en assurant un meilleur entretien des espaces publics et en impliquant les jeunes dans l'aménagement de leur quartier.

Garantir la sécurité et la tranquillité résidentielle en assurant une présence policière de proximité, en assurant une vie sociale et de médiation sociale pour traiter les conflits de voisinage et les conflits d'usage de l'espace public.

Prévention des trajectoires délinquantes en repérant les jeunes en difficulté et en risque de basculement par une présence socioéducative de terrain.

Protection des populations fragiles en développant les actions de prévention précoce pour les moins de 12 ans et en soutenant les personnes victimes de violences intrafamiliales.

Monsieur le Président, en tant qu'adjoint au maire d'Ajaccio et conseiller communautaire délégué à la politique de la ville depuis maintenant 10 ans, j'ai été reçu l'année dernière, à ma demande, par 3 de vos conseillers à l'exécutif et que je remercie pour leur accueil et leur attention. Nous avons évoqué la nécessité d'engager la Collectivité de Corse dans le contrat de ville 2024-2030 ; engagement financier bien sûr, mais pas que, ingénierie, mais surtout politique.

Vous êtes le chef de file du social en Corse, la Collectivité est le chef de file du social.

Monsieur le Président, l'intérêt général, terme trop souvent galvaudé, doit prendre tout son sens aujourd'hui, c'est le moment.

Les Corses, les associations et surtout notre jeunesse nous regardent.

Pour toutes ces raisons, je vous demande solennellement d'inscrire dans ce rapport, qui nous occupe aujourd'hui, la reconnaissance de la politique de la ville comme outil indispensable et complémentaire à la lutte contre les violences et les mécanismes mafieux.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur Voglimacci. Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a déjà été dit, le système juridique qui n'est pas de notre ressort, etc.

Simplement, je reprends le tour général qu'a fait le Président de l'Exécutif, où il a listé à peu près tous les problèmes et où il a évoqué certains remèdes.

Déjà, on parle de dérive mafieuse et de mafia, c'est important parce que ça évoque un système. Parce que la criminalité elle-même, elle va du vol de mobylette à l'assassinat, en passant par toutes les violences possibles et imaginables.

Donc ce système, c'est un système économique global et cohérent et on ne peut pas le diviser en tranches. Paula Mosca évoquait le problème de la drogue ; le problème de la drogue ce n'est pas uniquement la drogue elle-même, avec ses dégâts sanitaires, sociaux et culturels. La drogue produit des revenus qui sont réinvestis dans l'immobilier ou dans d'autres domaines, qui sont eux-mêmes réinvestis... Donc, on a affaire à un système tout à fait cohérent et qui nécessite donc une lutte sur plusieurs fronts à la fois, qui ne sont pas de notre ressort d'ailleurs pour la plupart.

Et le Président de l'Exécutif a évoqué un des points qui pourrait être appliqué dans ce domaine, c'est la fiscalité. Le problème, c'est que la fiscalité non plus, on ne la maîtrise pas.

En conclusion, on ne maîtrise pas grand-chose.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dany Antonini, Marie-Thérèse, Serena et Pierre Ghionga ensuite.

Mme Danielle ANTONINI

Merci.

Aghju da cumincià par qualchì parolle mandate da Saveria Giorgi, surella di Pilou, chì hè statu tombu u 23 di dicembri in Aiacciu.

Je cite.

« Je considère la violence comme une tâche de naissance de notre île.

Nous le savons, celle-ci fait partie de notre histoire, il suffit de s'y intéresser. C'est pourquoi je ne serai jamais d'accord avec les termes suivants : « prise de conscience », en ce qui concerne la violence.

En regardant notre passé, nous comprenons notre présent.

Cependant, je ne comprends pas.

A quel moment la drogue et les armes se sont-elles littéralement intégrées dans nos mœurs ?

Depuis quand notre île est-elle devenue le laboratoire du déclin ? Pire que tout, une terre tenue par la peur.

Etant présente le soir où mon frère a été lâchement assassiné au Lamparo, je peux vous décrire le tableau d'une société qui va mal : des coups de feu, une vague d'agitation, la panique, la peur, un sentiment général de déjà vu, des jeunes gens armés affichant leurs armes, alors que la foule se précipite vers les sorties. Un assassin qui quitte les lieux tranquillement. Un homme à terre, mon frère, des blessés, un ami, des connaissances.

Récupérez cette tragédie et qu'elle serve d'exemple, mais qu'il soit l'unique exemple !

Bons ou mauvais, finalement, nous sommes tous vulnérables ici, sur notre île. C'est ce que cet événement qui nous plonge, ma famille et moi, dans l'obscurité met en lumière pour ce qui concerne notre société.

Paradoxalement, votre fille peut rentrer seule d'une soirée sans craindre d'être agressée dans une sombre ruelle, mais votre fils peut mourir derrière un bar, ne serait-ce que pour un simple regard.

Que faut-il faire ? Est-il encore raisonnable de s'imaginer fonder une famille ici et prospérer dans des affaires si notre environnement est aussi pourri ?

Dois-je penser à un avenir meilleur ici ou ailleurs ? »

Et elle termine en affirmant, « Que la mort de mon frère ne soit pas vaine. La came, les armes, la mort, je ne sais pas dans quel ordre les mettre, mais voilà en tout cas un cercle vicieux et surtout une spirale infernale dans laquelle s'est engouffrée la Corse depuis une bonne trentaine d'années ».

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, la drogue, elle est partout, elle est dans tous les quartiers de nos villes, les plus populaires comme les plus huppés, elle est dans nos villages, dans tous nos villages, même les plus isolés, elle touche toutes les classes de la société et d'ailleurs, je suis persuadée qu'aucune famille Corse n'est épargnée.

Oui, tout ça, on le sait très bien. Cependant, il existe une réelle difficulté de quantification des addictions, en l'absence des chiffres acceptables et de l'existence de données statistiques essentiellement construites sur l'écart entre la Corse et la moyenne nationale française peu significatif.

C'est pour cette raison qu'en s'inspirant du modèle islandais de lutte contre les addictions, il avait été proposé dans le rapport de la commission des politiques de santé de mettre en place un questionnaire et donc une base de données d'une grande fiabilité.

Je la rappelle, il s'agissait d'un questionnaire pour les 11-18 ans, adapté à notre territoire, réactualisé bien sûr et élargi aux nouvelles conduites addictives comme notamment les écrans, les réseaux sociaux, les jeux de hasard ou plus récemment le protoxyde d'azote.

Il est capital d'établir un état des lieux, une véritable cartographie en croisant les données sociologiques, géographiques et éducatives et ainsi obtenir une connaissance plus précise et plus différenciée des terrains des addictions et conduites addictives sur lesquelles il faut agir.

Nous devons faire de la lutte contre la consommation de drogue une grande cause nationale. Il est impératif de sensibiliser notre jeunesse et d'impliquer tous les acteurs de la vie économique et festive.

Alors certes, la proposition de création d'un label « A droga innò » a fait sourire, mais moi elle me paraît capitale pour les établissements de nuit qui s'engageront à respecter cette charte éthique.

Ùn possu più sente « Corsica ùn averà mai bene » ou « Corsica sarà di male in peghju ». Sti dui pruverbii parenu purtà una pruffissia imparevuli chì bocca a Corsica versu una disgrazia eterna.

Ùn possu più accittà d'avè paura per u me figliolu, u me nipotu, i parenti, l'amichi, in fine tutti i ghjovani o menu ghjovani chì campanu quì.

Cum'è hè statu dettu, e mamme è i babbi corsi ùn n'averanu per destinù chì quellu d'allivà figlioli per vede li mora à 20, 30 o 40 anni, cum'è l'hà detta Mme Maupertuis.

Il est de notre responsabilité collective de dénoncer ces dérives et de travailler ensemble pour un avenir où la Corse pourra se libérer de l'emprise mafieuse.

La prévention, l'éducation et la sensibilisation des jeunes sont des outils essentiels pour déconstruire le mythe de la glamourisation du crime organisé. Il faut en finir avec le culte des armes, le culte de l'argent facile, le culte du voyou, comme l'a rappelé Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse lors de sa prise de parole ici le même 30 janvier 2025.

Tutti in seme, pudemu è duvemu custruì una sucietà appaciata induve a ghjustizia è a pace piglianu a suprana è induve ognunu pò campà libera senza trimà.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Marie Thérèse, je crois, dans l'ordre. Allez-y !

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président de l'Exécutif,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

La Corse est l'île des paradoxes. Nous la pensions préservée, protégée par l'insularité. Nous réalisons que nous avons vécu dans l'illusion et le fantasme, et le réveil est brutal.

La mafia n'avait au départ pas de réalité, on parlait plutôt de grand banditisme. Aujourd'hui plus personne ne le conteste. Notre société est en proie à une violence de plus en plus inquiétante, protéiforme et on n'hésite plus jusqu'aux plus hauts sommets de l'Etat à parler de dérives mafieuses, certains diront d'emprises.

Qualifier les faits, c'est déjà un pas de franchi.

La parole s'est libérée et c'est une première victoire.

L'heure aujourd'hui n'est plus à la philosophie et aux communiqués, malgré l'indignation collective. Nous sommes ici pour débattre autour des 30 mesures, Monsieur le Président, que vous nous proposez pour lutter contre ce fléau qui gangrène notre société.

Chacun doit s'interroger humblement sur son rôle pour faire que les choses changent.

Notre collectivité aussi volontaire soit-elle et l'ensemble des élus, trop facilement montrés du doigt, ne pourront pas faire de miracles.

Il ne faut pas laisser croire que cette délibération va régler, par un coup de baguette magique, tous les maux de notre société, mais nous espérons en tout cas qu'elle ouvrira un chemin.

Les enjeux sont multiples, vous l'avez tous dit dans cet hémicycle. Ils sont éthiques, politiques, économiques, éducatifs, culturels et sociaux et les réponses doivent donc être multiples.

Les dérives mafieuses prolifèrent autour du trafic de drogue et du blanchiment d'argent. La lutte contre le narcotrafic, entre-autre, doit être une priorité ; vous dites qu'elle doit être nationale, nous verrons comment nous allons la libeller, mais en tout cas nous partageons bien évidemment cet objectif. Mais sans un pouvoir régalien à la hauteur des enjeux, il sera difficile d'agir efficacement, parce que face à ces réseaux de prédation, il faut le dire, nous sommes véritablement face à des réseaux de prédation, la lutte doit être sans complaisance.

Il est difficile de demander un sursaut collectif à une société qui ne se sent pas totalement protégée. Il faut donc que l'Etat se dote d'un arsenal juridique visant à contrer la mafia en tant que système, avec des moyens police/justice dimensionnés.

Nous soutenons sans surprise le plan du ministre de l'Intérieur contre le narcotrafic et les propositions que le ministre de la Justice a détaillées ce matin, entre autres les confiscations de patrimoine, la lutte contre le blanchiment de capitaux, la refonte du statut de repentis, les juridictions d'exception, mais n'oublions pas la responsabilisation des consommateurs de drogues dont on parle peu, qui alimentent le trafic. Sans demande, il n'y a pas d'offre.

Alors, Chers collègues, j'entends les réticences des professionnels du droit que vous êtes dans cet hémicycle au nom du respect des libertés individuelles, mais je vous avouerai humblement qu'en tant que citoyenne, je ne les comprends pas. Ne nous trompons pas de victime.

Le Député européen Orlando l'a bien expliqué ce matin. Il a fallu une adaptation des lois italiennes pour agir efficacement.

Outre le volet éducatif, que Cathy Cognetti a détaillé précédemment, nous devons admettre aussi collectivement, et je l'ai entendu dans vos bouches respectives, que le rouleau compresseur de la mondialisation, que la perte de la valeur travail, que la déscolarisation (on n'en parle pas assez), que le déclin des institutions et aussi le délitement de la structure familiale ont accéléré cette perte de repères.

Il est temps de remettre à l'honneur, et je me félicite que MM. Orlando et Darmanin l'aient également mentionné, les valeurs, j'allais dire qui font un peu old fashion, les valeurs de responsabilité, d'honnêteté, de respect, de travail et de méritocratie, celles qui étaient indissociables de la Corse d'hier.

C'est un constat. Vous savez, j'ai quitté la Corse pendant plus de 20 ans et quand je suis revenue j'étais encore plus frappée par le culte de l'enfant roi, par le paraître à tout prix, par l'argent facile, le culte des armes et le mythe du

voyou. Ce sont des fléaux contre lesquels il faut lutter et c'est là que la famille a toute son importance.

Le rôle de l'enseignant, c'est d'enseigner ; celui de la famille c'est d'éduquer.

Je regarde Hyacinthe, mais je vais dire que jamais je n'aurais eu l'idée, certes je commence à avoir un peu d'âge, de réclamer à mon père ma première voiture, il m'aurait dit : travaille, réussis par toi-même et tu seras libre. Parce qu'on parle de liberté quelque part.

Alors, il y a effectivement des secteurs très convoités, on en a parlé.

En Italie, aujourd'hui, c'est le secteur des énergies renouvelables qui attise désormais les convoitises. Donc, nous vous proposerons, M. le Président, des amendements pour ne pas se limiter à certains secteurs qui, malheureusement, peuvent être évolutifs demain.

Concernant l'immobilier et la spéculation immobilière, la révision du PADDUC, nous la réclamons, même si ce n'est pas l'alpha et l'oméga, depuis longtemps ; on nous l'annonce pour 2027.

Vous mettez régulièrement en cause les maires dans la délivrance des permis de construire et le rôle défaillant de l'Etat. Nous en avons déjà discuté ici, les permis de construire sont librement consultables partout en mairie. Personnellement, je ne parle que de moi, je n'aurais pas d'objection en tant que maire à vous adresser le peu de permis de construire que je délivre tous les ans, encore faudrait-il que vous soyez organisé pour pouvoir les contrôler, puisque c'est ce que vous demandez au même titre que le contrôle de légalité de l'Etat, et tout cela dans les délais impartis.

Les maires n'ont rien à cacher et c'est souvent un peu difficile d'entendre que nous devons toujours recevoir des leçons de ceux qui ne savent pas ce que c'est que notre mandat de proximité au quotidien.

Vous évoquez, je prends plusieurs aspects de la délibération, une réforme agraire, sans trop savoir ce que l'on met dedans. A-t-on un jour organisé une réunion de travail sur les propositions, par exemple, de la SAFER pour libérer le foncier agricole et lutter contre la dérégulation du marché ? Qui connaît ici le programme « Zéro friche » ? Cela demande de la volonté et des moyens financiers que la SAFER n'a pas aujourd'hui.

Vous avez fait l'impasse sur la politique de la ville et l'aménagement des territoires, et mon collègue Charly Voglimacci l'a repris, il vous a effectivement demandé de le réintégrer dans la délibération.

Toutes les formes de criminalité et de violence ne relèvent pas de la mafia au sens sémantique du terme, doit-on pour autant les occulter, sachant comme l'a dit le maire de Palerme ce matin, que la difficulté de l'exercice est de savoir où est la limite entre la mafia et la criminalité ?

Il faudra également se dire les choses en toute transparence, et c'est une grande différence par rapport à la majorité de cette assemblée, nous considérons que ce que vous appelez la violence politique a sa part de responsabilité.

Alors est-ce que ces 30 mesures sont à la hauteur des enjeux et des espoirs ?

Elles sont inégales. Beaucoup relèvent plus du symbole, voire du gadget que de l'action. D'autres demanderaient à être déclinées de façon plus opérationnelle. Mais ces mesures ont le mérite d'être une 1^{ère} pierre.

C'est tout le sens des amendements que nous avons déposés et que la commission permanente va examiner.

Et je voudrais conclure en disant qu'il faut peut-être en profiter pour ne pas faire d'amalgame entre l'argent et la corruption.

Il n'y a pas de honte à bien gagner sa vie. La réussite et l'esprit d'entreprise ne doivent pas être suspects et jaloués, mais au contraire être encouragés.

Je terminerai également en disant, comme le ministre de la Justice, que ce combat, nous ne pourrons pas le mener seuls, il faudra le mener tous ensemble et avancer tous ensemble.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Marie-Thérèse. Il y a Serena qui devait intervenir, et ensuite Pierre Ghionga.

Mme Serena BATTESTINI

Merci.

1995, jeune lycéenne, j'étais porte-parole du manifeste des femmes pour la vie, initiée par 32 femmes qui ont eu le courage de prendre la parole dans un environnement anxiogène et mortifère.

Je cite :

« Nous, femmes, mères, sœurs, épouses de Corse, nous n'acceptons plus la violence qui ruine la Corse. Nous prenons résolument le parti de la vie et déclarons la guerre à la violence qui ruine la Corse. Oui à la vie, non à la loi des armes.

Nous, femmes du manifeste pour la vie, nous nous sommes engagées à construire une société libre, ouverte et démocratique.

Nous nous sommes engagées à prendre la parole et à dénoncer ce qui nous semble être les causes d'un profond malaise de la société corse.

Même si des voix s'élèvent pour dénoncer la dérive, les pressions, la perte des valeurs, les malversations de tous ordres, la société corse s'enlise chaque jour. Nous assistons à l'horreur des meurtres, à la violence civile et au désarroi collectif.

Prendre la parole pour nous, femmes du manifeste, est un engagement, un choix, une volonté afin d'ouvrir un large débat pour que chacun retrouve sa place de citoyen.

Dans une période de mutation, il paraît nécessaire d'en appeler aux consciences de chacun, citoyens, élus, hommes et femmes de l'appareil juridique, hommes et femmes des mouvements politiques responsables de la diffusion de l'information, afin de nous permettre de trouver des repères autres que ceux véhiculés par la facilité de l'argent.

Nous rappelons avec force que sortir armé, c'est sortir avec l'intention consciente ou non de tuer.

Nous rappelons à agir avec nous tout homme et toute femme de bonne volonté, afin de trouver une société libre et démocratique et afin que le droit à la vie reprenne sa dimension d'espoir ».

2025, 30 ans après. Je suis maman, élue citoyenne, actrice économique et que reste-t-il de ce texte ? Il en reste un sentiment de malaise, de mal-être, de

tristesse, d'incompréhension et d'échec, car malheureusement ce manifeste est toujours d'actualité.

À l'heure où nous subissons un afflux massif de population en quête de tranquillité, nous, Corses, nous sommes mal chez nous.

Pour éviter que dans 30 ans, la Corse ne se retrouve dans une situation encore plus dramatique, agissons chacun à notre niveau, élus, acteurs économiques, associatifs, parents.

Ce combat contre la mafia n'est pas seulement une question de sécurité, mais aussi de dignité, de liberté et de droit à la vie pour chaque Corse.

Innò à a malamorta, iè à a vita !

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente,

Duie parole per di c'ò sò d'accunsentu incù a pruposta di u Presidente di u cunsigliu esecutivu perchè mi pare chì a so vulintà di sdradicà u cancheru di a criminalità di a sucetà corsa hè forte è sincera.

Ripone nant'à parechji pilastri c'ò spertu filosoficamente.

U rinforzu di a risposta pulizzera è ghjudiziaria, ma senza esce di u dirittu cumunu. Què hè impurtantissima.

A cullaburazione trà u Statu, a CDC è tutti l'eletti, ch'ella sia rinforzata, ci permetterà d'avanzà.

A messa in ballu d'un ecunomia di spertera, appuntellatu nant'à a prutezzione di u nostru ambiente, a cultura corsa, è a gestione publica in i duminii strategichi, l'acqua, e rumenzule, ecc, ecc.

Un educazione di qualità, chì dice innò à u soldu rè, incù a lingua corsa, lingua di a strada dritta di u bè.

Infine, a chjama à a sucetà civile è à a chjesa pè purtà issu messagiu.

Allora, di sicuru, u pianu ùn hè micca perfettu ma hà u meritu d'insignà una strada, è ci tocca avà à noi tutti, eletti, assuciazione, cittadini, di rinfurzà lu, è di dà li vita, di purtà issu messagiu, a vita, a bella vita, si spanna ind'è l'onestità, u travagliu, è a spertera. È micca ind'è u soldu facciule, a ghjelusia, è l'oziu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia ti. Altre dumande di parolla ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne vais pas refaire le débat de ce matin ou rentrer dans de la technique judiciaire, pénale, que je ne maîtrise pas du tout mais que j'ai souvent subie.

Je crois que la concomitance de nos débats avec l'examen au niveau parlementaire français d'une loi sur la lutte contre le narcotrafic impacte la nature de nos échanges et de nos débats. Je pense que c'est dommage, parce que l'essence même de cette session, c'est de débattre du fait mafieux en Corse.

Moi, je dis « le fait mafieux ». C'est la voie de fait la plus grave qu'il peut y avoir, c'est pour ça que je pense que le mot à retenir c'est « fait mafieux », pas « dérive », pas « emprise », ou alors on dit « la mafia » tout court.

Je pense que ce qui est important, c'est que la société corse, avec l'émanation de porte-paroles, les associations, ont suscité un intérêt très fort pour des éléments de liberté et de reprise en main du moteur de l'équilibre sociétal, à savoir la justice. Mais la justice, elle ne passe pas par des lois, elle ne passe pas par un ordre établi, elle passe avant tout par un état d'esprit de justice. Alors bien sûr, il faut le codifier derrière, il faut l'administrer, il faut le régenter, mais ça devient secondaire.

Ce qui est important, vous savez, je l'ai pris à la Présidente, c'est d'avoir ce recueil. Il y a beaucoup d'avis, certains sont convergents, d'autres sont divergents, mais il y a un travail et surtout, il y a une écoute et une réponse d'un nombre très important d'acteurs de la vie corse.

On est dans une société qui est très petite. Tout le monde se connaît et on connaît presque tout, sans être des fins limiers de l'appareil policier ou de l'instruction judiciaire.

Alors, je crois que, collectivement, il faut qu'on arrête de faire semblant de ne pas savoir, ne faire semblant de ne pas comprendre.

C'est la parole qui libèrera les consciences et qui permettra d'inverser la logique qui fait qu'aujourd'hui un réseau mafieux est plus, jusqu'à présent, dans la phase de la contemplation et de l'adoration de la part d'une grosse partie de notre jeunesse que dans la phase du rejet total.

Moi, je sais que, il y a quelques dizaines d'années, l'entrée d'un voyou dans une famille, c'était une calamité, parce qu'on connaissait les fins d'histoires, on connaissait les dommages collatéraux, on connaissait les logiques d'héritage de vengeance, on connaissait les drames, on connaissait l'éloignement, la prison, les parloirs, les soultes mensuelles à payer, les frais d'avocat et tous ces drames.

On a eu, je pense, un grand moment de faiblesse sociétal et collectif.

Tous, on a tous un ami, un parent qui est rentré en prison, qui a fait des méfaits ou des choses graves, mais on l'a tout le temps accueilli en sortie à bras ouverts, au nom de notre humanité, au nom de notre collégialité de vie et au nom du pardon chrétien qui habite cette terre corse.

Je crois qu'on a fait des erreurs. On aurait dû avoir un sens plus profond du rejet et de chercher à rétablir des vérités.

On a besoin aujourd'hui d'être nous-mêmes, les Corses, une société qui est quand même juste, qui connaît le vrai du faux et le bien du mal, sans que ce soit un concept exceptionnellement manichéen. Mais c'est un concept quand même fondamentalement latin et méditerranéen. On n'est pas dans l'entre deux, ce n'est pas vrai, on ne l'a jamais été. On a subi des logiques et ensuite on a laissé toute une frange de la population qui, au départ, n'est probablement pas crapuleuse, devenir affairiste, boulimique et terrorisante pour garder un pré carré générateur de profits.

Dans les temps, les grands policiers, lorsqu'il parlait d'un voyou qui respectait des règles, il disait « un beau mec » au sens « un voyou valeureux ». Aujourd'hui, je pense qu'il n'en existe plus, il n'y a plus aucune règle. Aujourd'hui, on fait des contrats à 50 000 € avec une simple plaque d'immatriculation.

À partir de là, on touche, je pense, les abîmes de la délinquance primitive qui, antérieurement, n'a jamais habité la Corse. On a toujours été une terre de violence, une terre où le droit à la vengeance est un droit fondamental, et ne pas l'exercer est un aveu de faiblesse.

Une terre où l'interprétation elle-même des Écritures Saintes était très sélective.

Je pense que nos travaux doivent conduire à amener un sursaut sociétal très fort.

Il y a besoin de dire non au crime.

Non aux dérives.

Non aux pressions.

Non au pouvoir souterrain.

Signore Orlando vous l'a dit, une société, elle est presque bien quand il y a une voyoucratie naturelle. C'est le vice des hommes et des femmes qui fait qu'elle existera toujours depuis la nuit des temps. Mais lorsque la voyoucratie mafieuse s'érige, non pas en contre-pouvoir, mais en vrai pouvoir, parce que l'État a fauté, parce qu'il n'a pas assumé ce droit fondamental, ce droit à la violence légitime du pouvoir régalien des États souverains, eh bien on est à ce moment-là confrontés à nous-mêmes. Et l'Assemblée de Corse a eu le mérite de s'auto-investir d'une mission prospective sur l'étude sociétale de nos maux.

Et je pense que notre problème, ce n'est pas de savoir comment va être rédigé l'article L.450-1 du code pénal. Bien entendu, il faudra veiller à ce que techniquement, ces écritures, entre-autres du délit d'association mafieuse, ne se retournent pas un jour contre des militants politiques, comme ça a été trop souvent le cas par le passé avec l'exploitation de textes, de procédures pénales fourre-tout.

Ensuite, au niveau humain, on a beaucoup parlé de cette logique de délits mafieux, de les définir, de rajouter tout ce qui est putatif, tout ce qui est implicite et non explicite, c'est-à-dire la force d'un pseudo pouvoir occulte. Mais la force de ce pseudo pouvoir occulte, ce n'est pas une force, c'est quelque chose de fort. C'est un droit de vie et de mort. En Corse, c'est cela qui s'exerce, comme d'ailleurs dans toutes les sociétés crapuleuses tyranniques. C'est d'ailleurs ce qui permet, entre autres aussi, aux dictatures d'exister. Elles exécutent, elles anéantissent leurs oppositions, elles font des purges, elles font des fosses communes, elles enterrent.

Nous, on est en démocratie, même si la Corse est une terre violente, on a toujours respecté au moins une règle : la règle de l'humanité et la règle de la vie.

Maintenant, on est dans une culture de vengeance. Si on ôte une vie, il est dans notre nature guerrière et méditerranéenne d'avoir tendance à penser qu'on doit en reprendre une.

Le principe aujourd'hui de la discussion qui traverse l'État français profond, puisqu'on discute de lois fondamentales sur tout le code pénal, c'est ce statut de repentir qui permettrait à quelqu'un qui a tué de dénoncer ses complices ou ses commanditaires et de ne pas avoir de peine, en gros.

Il vous l'a dit le ministre ce matin, « oui, mais peut-être qu'on évitera d'autres morts ».

Moi, philosophiquement, ça me heurte. Mais politiquement, socialement, je peux arriver à comprendre. Je ne l'admets pas, mais je peux comprendre le mécanisme. Maintenant, ce n'est pas un mécanisme que je vais chercher à favoriser. Je pense qu'on doit rester à notre place.

La France va écrire un texte de portée nationale qui n'est pas fait pour la mafia corse, il est fait pour les narcotrafiquants qui gangrènent cette fameuse 4^{ème} ou 5^{ème} puissance mondiale théorique, qui n'arrive pas à sécuriser ses banlieues, qui n'arrive pas à avoir des relations diplomatiques dignes avec des pays qui sont en Méditerranée, l'épicentre du narcotrafic.

Donc, soyons nous-mêmes. Je crois que le texte, il a le mérite d'exister. Je vous l'ai dit, c'est plus facile d'être un censeur, un correcteur de fautes d'orthographe, qu'un rédacteur.

Le texte, on va le corriger, on va lui amener des améliorations, on va tenir compte des dernières propositions qui nous ont été faites par les associations. Je ne dis pas qu'on va tout prendre en compte, on aura des éléments divergents. On n'est pas tous sur les mêmes lignes philosophiques. Il y a des gens de droite, il y a des gens de gauche, il y a des gens qui sont fondamentalement croyants. Il y a des gens qui le sont moins, qui ont une vision de la vie et de la mort différente, de ces droits qui en sont découlant, mais ayant à l'esprit qu'on a besoin de sortir avec un texte je pense unanime. On ne peut pas se permettre une abstention.

Donc, ceux qui ont quelque chose à dire, ceux qui pensent qu'il y a des éléments qui ne vont pas, on doit rentrer en commission, on doit se parler franchement, on doit être capable de prendre un stylo et de raturer, et on doit sortir un texte. C'est le texte de la Corse, c'est le texte qui dit non au non-droit. Mais le droit que j'appelle moi, ce n'est pas le droit de la France qui nous a abandonnés pendant des années. J'espère qu'elle reprendra une logique de droit, mais j'ose espérer que notre droit à nous, qui n'est pas un droit coutumier, mais qui est un droit naturel, c'est le droit de vivre, le droit de se protéger, le droit de donner à nos enfants un avenir certain et heureux, le droit de donner à toutes ces familles... Aujourd'hui, on a plus de 300 décès en 25 ans. Le nombre d'assassins en liberté, qui pour beaucoup s'en vantent, le nombre d'orphelins et d'orphelines qui reçoivent en héritage ce fardeau d'une perte brutale et peut-être d'une soif de vengeance. On doit donner un équilibre.

Ensuite, il y a un point important.

La Corse n'est pas fondamentalement une terre de réceptacle de grands trafics mondiaux, comme peut l'être la Sicile, la Calabre, le sud de l'Italie.

Vous ne voyez pas tant que ça d'éléments de contrefaçon. Vous ne vous ne voyez pas de go fast débarquer sur vos côtes. On ne retrouve pas des ballots sur les 1 200 km, pourtant très chahutés, des côtes corses. Vous n'avez pas de trafic d'êtres humains. Vous avez par contre un trafic d'influence, un trafic d'opportunités sur la spéculation immobilière et foncière. Et là, je crois qu'il faut qu'on prenne nos responsabilités.

Il faut qu'on comprenne qu'aujourd'hui on doit accepter les règles. Or la permissivité, les passe-droits font qu'il y a la place pour qu'un système parasitaire du système légal constitue le vrai pouvoir.

Vous savez, je ne suis pas quelqu'un qui s'inquiète facilement, mais vous ne pouvez pas imaginer, depuis que je fais de la politique, depuis qu'on affiche quand même des positions surtout sur pas mal de projets qu'on considère comme néfastes à la Corse, le nombre de personnes qui, en toute amitié, sont venues me voir pour me dire très souvent la même chose : Attention ! Attention, tu ne sais pas qui est vraiment derrière ce projet.

Qu'est-ce que ça veut dire ? Cela veut dire qu'on est inconsciemment sous des logiques de tutelles et de pressions.

Moi, je considère qu'aujourd'hui, la règle opposable, c'est la sauvegarde des libertés individuelles et des libertés collectives.

Donc, à travers ce document, acceptons, rendons hommage au travail des collectifs et qui ont quand même le mérite d'avoir repris la parole, lorsque beaucoup n'osaient pas. Ils ont parfois des propos excessifs, surtout envers la classe politique qui est fustigée, mais je ne m'en offusque pas. C'est leur rôle d'être les aiguillons d'une société qui ne s'est pas retrouvée.

Mais retrouvons-nous tous ensemble. Prenons la peine de travailler collectivement et je vous le dis, si le texte n'est pas voté à l'unanimité, sur des bases politiques qui soient apaisées et aplanies, si on n'est pas capable d'enlever tout ce qui dérange et trouver l'ensemble commun d'un concept d'une lutte antimafia simple et efficace, je crois qu'on doit aussi quitter l'hémicycle.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Valérie Bozzi !

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Très brièvement, pour compléter les propos de mes prédécesseurs.

Moi je crois, comme Paul Félix, que nous devons arriver à un consensus sur ce rapport. Évidemment, nous avons déposé un certain nombre d'amendements et nous partirons en débattre.

Je crois qu'il a le mérite d'exister. C'est une première base, une première pierre. En tout cas, je crois qu'on peut être fiers du travail accompli depuis plusieurs années parce que, au départ, s'emparer de cette question était parfois moqué, ça a été dit par le Président de l'exécutif, se dire que ça n'était pas de nos compétences et que nous ne pouvions rien y faire et finalement, avec cette session, et les débats qui ont eu lieu, je crois qu'on peut être fiers et on peut au contraire dire que c'est le début, le début d'une nouvelle ère et que ces mesures ne sont pas des mesurette. Elles sont le début et il y aura un travail qui va continuer.

Bien sûr, il y a des choses qui vont être modifiées, ça a été dit et nous allons y participer bien sûr.

Monsieur le Maire de Palerme est venu également et ça nous a beaucoup éclairés. Il a dit que la mafia, c'était la perversion des valeurs positives. Et ici, en Corse, nous avons beaucoup et nous sommes très attachés à nos valeurs positives. C'est à nous ici, élus locaux de les défendre.

Il a aussi dit que c'était la perversion démocratie et la démocratie en Corse, elle est vivante, très vivante et nous sommes les représentants ici de cette démocratie.

En tout cas, on peut le remercier de ce témoignage et intégrer, parce que je crois qu'il y a beaucoup de choses qui nous ont encore échappé, pour comparer, parce qu'évidemment on peut comparer ce qui se passe dans ces îles et chez nous, et quand même se rassurer sur l'état de notre société.

Alors, le but aujourd'hui, il est commun.

Donc l'objectif, et ça a été dit aussi par Paul-Félix, c'est d'éviter de cliver, parce qu'il n'y a pas le bien, il n'y a pas le mal. Et parfois on l'a entendu, cette culpabilisation de certains élus, des citoyens aussi qui ne parlent pas assez ou qui ont le culte de la voyoucratie.

Je crois qu'il faut sortir de cette société, en tout cas ne pas entrer dans cette société du soupçon, parce que nous sommes une société de proximité et que dans ce cas-là, on aurait des conséquences encore plus dramatiques que de soupçonner et d'invectiver chaque citoyen, et c'est parfois une tentation grande de l'Etat de ne pas comprendre cette société de proximité.

Donc évidemment, pour sortir de ces dérives mafieuses, il y a un volet répressif qu'il faut renforcer, qu'il faut en tout cas mettre en application. Et je n'enlève rien des propos de mes consœurs Julia et Marie-Hélène.

Evidemment, le droit, pour moi, à l'heure actuelle, est bien fait. A droit constant, l'arsenal juridique est grand et il y a des moyens, s'il y a une volonté, et la volonté, elle a été rappelée ce matin sans ambiguïté par le ministre.

Bien sûr que nous n'enlevons pas la robe, parce que bien sûr, nous avons été aussi témoins de nombreuses dérives, de nombreuses défiances des services de l'État envers les libertés individuelles. Et c'est aussi pour ça que nous alertons en tant qu'avocats, et c'est ce qui a été brillamment fait, donc je ne reviendrai pas là-dessus.

Il y a un arsenal juridique, il y a des propositions de lois et ce n'est pas notre rôle aujourd'hui de dire si, au niveau national, elles sont adaptées ou si, puisque nous n'avons pas été sollicités, Monsieur le Président de l'exécutif a raison de demander à ce que nous le soyons plus en détail, pour rentrer dans les mesures qui ont été annoncées ce matin.

Mais ça a aussi été dit, ce volet répressif, il est insuffisant et il faudra certainement une génération pour changer notre société en profondeur, ça a été également rappelé : la culture, l'éducation, essentielle parce que les enfants d'aujourd'hui construiront la société de demain. Et quand on voit le rapport des jeunes, on peut évidemment penser qu'on est sur le bon chemin. Ils ont cette volonté de justice encore plus grande que nous pouvons l'avoir.

La valeur travail qui doit être également remise au goût du jour, qu'on sorte de cet argent facile et de la société de consommation qui nous pousse à toujours être dans la demande de l'argent.

Et évidemment, j'ai aussi déposé un amendement pour qu'il y ait un volet économique dans ce rapport. Il y a un volet culture/éducation qui est très bien travaillé et l'économie fait défaut. Vous êtes depuis la loi NOTRe, responsable de la définition des orientations en matière de développement économique.

En 2022, nous avons voté un rapport qui est le SRDE2I et il faut le mettre en application en partenariat avec les intercommunalités, parce que le levier économique est aussi un moyen de lutter, sur le long terme bien sûr, contre la criminalité organisée.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, d'autres interventions ?

Il reste plus de temps, mais je peux donner quelques minutes si vous le souhaitez ? Non.

Donc, Don Jo, tu as la parole.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi.

À cette heure tardive et après de longues heures d'échanges, de discussions et de débats, alors que le travail est encore devant nous, je voudrais faire au nom du groupe « Fà populu in seme, » et en ma qualité de benjamin de l'Assemblée de Corse, 3 ou 4 séries de remarques.

Premièrement, saluer l'importance du moment politique que nous sommes en train de vivre, que nous vivons depuis ce matin et que nous allons vivre encore dans les heures à venir. C'est peut-être un moment qui fera date dans l'histoire de cette institution, dans l'histoire du statut particulier de la Corse. C'est aussi et on en parlait en aparté avec un certain nombre d'élus y compris de l'opposition, du groupe « Un soffiu novu », un moment de dignité, d'intelligence collective, y compris pour le peuple Corse, le corps social et les plus jeunes, une démonstration de la responsabilité et d'un exercice démocratique réussi de la part de la représentation élue du peuple Corse.

Ce matin, nous avons eu l'honneur d'entendre Leoluca Orlando, Diputatu auropeu, merre di Palerma, et Leoluca Orlando, v'ha in u sensu di ciò ch'hà dittu Valerie Bozzi avali

È unipochi nanzu à noi, hà dittu un'affari, o Sgiò Prisidenti di l'executivu, v'hà dittu un'affari, in u 2019, durante u vosciu scontru: "luttà contr'à i sviamenti, i pratici, i logichi maffiosi, luttà pà custruiscia una sucità libara, appaciata è democratica, hè un cumbattu chì si pò vincia à a scala d'omancu una

generazioni". Omancu una generazioni. Una generazioni raprisenta à pocu pressu 25 anni.

25 ans pour donner un ordre de grandeur, c'est comme si en février, le 27 février 2000, après 5 ans de travaux, l'Assemblée de Corse en lien avec le corps social, la société civile engagée, organisée, les collectifs, les associations, la classe politique dans son ensemble, le Conseil exécutif, la majorité, l'opposition, les sachants, les experts, c'est comme si l'Assemblée de Corse, le 27 février 2000, s'était réunie, avait débattu, puis délibéré, dans un esprit parlementaire, conformément à l'usage des institutions démocratiques, et c'est comme si depuis les années 2000, depuis le début des années 2000, un certain nombre de mesures dans le cadre d'un plan d'actions structuré, complet, global, systémique, cohérent avait été mis en place jusqu'à nos jours. Peut-être que notre pays et notre peuple auraient connu une autre destinée.

Mais nous ne sommes pas ici pour faire l'histoire et nous allons plutôt regarder devant. Une génération au moins, ça nous projette à 2050.

È pà ghjunghja sin' à u 2050, pà luttà contr' à i sviamenti è i pratici maffiosi, pà custruisca una sucità corsa appaciata, libara, demucrativa, ci hè di sicuru u travagliu, è a risposta di a pulizza, di a ghjustizia. Avemu avutu sta mane u Ministru di a ghjustizia. U travagliu di u Statu. Ma ci hè dinò, è forse soprattuttu, è ci cuncerna à noi quì, Cullittività di Corsica, istituzioni, eletti, sucità corsa, u travagliu è u cumbattu puliticu, u cumbattu culturali, u cumbattu di i valori, di i raprisintazioni, di l'educazioni.

Eiu vogliu sottulineà a qualità di u raportu di i travagli di issi 5 anni passati, di i 2 anni passati, di i nosci dibattiti, a dignità dinò, qui n'empêche pas la contradiction et l'expression des sensibilités, par exemple, lorsqu'on considère et c'est le droit de l'opposition, chère Marie-Thé, que ce rapport présente des mesures symboliques et peu concrètes, on s'inscrit en faux.

Par ailleurs, s'agissant des maires et des infractions ou des permis de construire en matière d'urbanisme, il ne me semble pas avoir entendu que le rapport mettait en cause les maires. Au contraire, le rapport, il pend même un certain nombre de précautions de façon à ce qu'on distingue les infractions au code de l'urbanisme des pratiques et dérives mafieuses. L'amalgame ne doit pas être fait. Et c'est plutôt l'État, y compris à travers le contrôle de légalité qui était visé. Et puis, par ailleurs, j'appartiens à un groupe politique et à une majorité qui est également composée d'un certain nombre de maires, d'adjoints, de conseillers municipaux, de présidents d'intercommunalités et d'élus locaux.

Mais cela étant, souligner la qualité du rapport, notamment dans son volet éducatif, culturel et artistique, peut-on ajouter, Monsieur le Président.

Lorsqu'on on parle d'inversion des valeurs, de construction d'un modèle de valeurs alternatif, lorsqu'on parle, pour reprendre l'expression de Monsieur Leoluca Orlando, d'une culture positive et alternative de la vie, il faut prendre un certain nombre d'exemples concrets. Je prends l'exemple de la drogue qui est un fléau qui gangrène notre société comme elle gangrène d'autres sociétés. Aujourd'hui, puisqu'il y a une forme de silence qui existe ou de déni qui a existé jusqu'à récemment autour de la question de la drogue, notamment de sa consommation et de son trafic, pour un certain nombre de jeunes âgés de 13 à 25 ou 30 ans, le seul rapport à la drogue du point de vue des valeurs, c'est un certain nombre de morceaux de chansons. Il y a la liberté artistique, mais lorsqu'on fait non seulement la banalisation, mais la promotion et l'apologie de la consommation de certains produits, lorsqu'on fait l'apologie de certains trafics et qu'en face, on n'oppose aucune culture de la légalité, de la vie, du travail, aucune valeur positive, on laisse un champ et un terreau favorable à la consommation et à l'explosion des trafics.

Donc la question du label, la question de la charte, c'est un combat visuel, c'est un combat sur les mentalités, c'est un combat sur les consciences et c'est un combat sur les pratiques en matière de sensibilisation, de prévention et d'éducation populaire.

Lorsqu'on parle d'un partenariat stratégique avec l'Académie de Corse à l'initiative, et nous le soulignons Monsieur le Président de l'exécutif, du gouvernement de la Corse et nous saluons aussi l'avis favorable de l'Académie de Corse d'engager ce partenariat, il faut avoir à l'esprit que lorsqu'on a 25 ans, ce qui est mon cas, ce qui est le cas d'un certain nombre ici, notamment sur les bancs de la majorité, dans le public et en dehors, lorsqu'on a 25 ans en Corse, on a pu faire une scolarité entière sans avoir été sensibilisé aux questions liées à la criminalité organisée de façon générale dans le monde, en Europe, en Méditerranée, en France et en Corse.

Donc nous considérons que cette dimension-là, elle n'a pas seulement une dimension symbolique, elle a une portée opérationnelle concrète qui, à l'échelle d'une génération, peut produire des effets, y compris si on concrétise, Monsieur le Président de l'exécutif, et nous serons vigilants et nous vous accompagnerons, le partenariat dès la rentrée scolaire de septembre 2025.

Il y aurait beaucoup de choses à dire également. On peut parler des propositions qui sont faites en matière de création artistique, de production audiovisuelle, littéraire et un certain nombre de films, de courts métrages, d'œuvres qui ont été publiés, y compris avec le soutien financier de la Collectivité de Corse, qui sensibilisent les plus jeunes notamment, à un certain nombre de fléaux et de dérives et qui ouvrent le débat. Je pense par exemple, mais on pourrait en citer d'autres au court métrage de Monsieur Toussaint Martinetti.

Allora, una volta ch'emu dittu què, di sicuru, a Cullittività di Corsica, oghji ùn ci hè più, Paul Quastana ma, purtanti hè stata ditta, ùn pò micca tuttu.

La Collectivité de Corse ne peut pas tout.

La Collectivité de Corse en matière de lutte contre les dérives mafieuses, les pratiques mafieuses, elle a peu de moyens au plan normatif, au plan budgétaire, au plan financier, au plan administratif, au plan humain. Mais en tout cas, ça dit deux choses cette remarque de Paul. Premièrement, ça souligne qu'au nom des intérêts matériels et moraux de la Corse et de son peuple, la Collectivité de Corse, première institution de l'île, par ses travaux dès 2019, par sa délibération, par sa résolution solennelle adoptée à l'unanimité par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse en novembre 2022, par ses travaux ces deux dernières années et par la session d'aujourd'hui, elle vient exprimer la volonté forte, solennelle du peuple Corse de lutter contre ces pratiques mafieuses et de construire une société démocratique, libre et apaisée, alors qu'elle n'en a même pas les compétences, alors qu'aucune autre, et vous l'avez dit ce matin, aucune autre collectivité à l'échelle européenne, si on met de côté l'Italie, n'a mené ce travail.

Alors bien sûr, en tant que nationalistes Corses, on s'engage, y compris lorsqu'on on est jeunes, pour défendre un pays, pour défendre un peuple, pour défendre une langue, une terre, pour lutter contre la spéculation, mais on s'engage aussi pour la démocratie, pour une société libre, pour une société apaisée, pour une société juste, solidaire. Là-aussi, je pense qu'il y a un certain nombre d'éléments qui ont été évoqués, y compris par Paul-Félix Benedetti ce matin, la situation actuelle, elle est le produit d'une histoire, les responsabilités, elles sont partagées. Marie-Thé, vous faisiez référence notamment à la violence politique. Vous savez que sur ces bancs, nous prenons la démocratie comme moyen d'action pour construire le pays de nos rêves et pour répondre aux problématiques de notre peuple. Vous savez aussi que bien sûr, il y a pu avoir au sein du mouvement nationaliste, ça a été dit, des dérives. La violence politique, elle a été à un moment donné la réponse à une violence première et originelle qui était celle d'un État qui niait ce que nous étions, mais elle a été aussi la réponse, la violence politique, à des pratiques en Corse qui ont favorisé aussi, et il faut le dire et le président Biancucci l'avait dit en 2022, l'émergence de pratiques mafieuses : c'est la fraude électorale, c'est le système claniste, c'est la politique clientéliste. Et ça, nous tenions à le dire parce que le combat pour la langue, le combat pour le peuple, le combat pour la terre, le combat pour cette nation est indissociable du combat pour la démocratie.

Allora, pà compia, è in tantu cà più ghjovanu di st'Assemblea, avendu cuscenza chì tocca forse à a noscia generazioni è à quiddi chì sò à vena, chì ci tuccherà à cumbatta durantei forse una vita sana, pà una sucità libara, pour une

société affranchie de ces pratiques et de ces dérives, en tout cas, qui les renverrait ou qui les renverra à la marge.

Oghji, essa corsu, avè 25 anni o 20 anni in a Corsica d'oghji, forsa ùn s'assumiglia micca à u fattu d'avè 20 anni o 25 anni altrò in u mondu.

L'insouciance, la légèreté, l'espoir, l'idéal, bien sûr, la jeunesse Corse comme d'autres jeunesses du monde les ressentent, mais la jeunesse Corse aujourd'hui, è ci vole à di la, elle est aussi touchée par un sentiment de crainte, un sentiment d'angoisse, un sentiment de colère. Et nous, nous ne voulons pas vivre dans un pays où il est impossible d'entreprendre, où il est impossible de travailler, où il est impossible de s'engager politiquement, de dénoncer un certain nombre de phénomènes, de mécanismes.

Nous ne voulons pas vivre dans un pays qui a pendant longtemps connu l'émigration, l'exil, où l'exil et le départ forcé ou contraint redeviendraient la règle parce que c'est aussi ce qu'on entend chez un certain nombre de nos compatriotes qui ont mon âge, qui sont plus jeunes, voire un peu plus âgés, c'est la tentation de partir pour fuir une réalité pesante, angoissante, effrayante.

Mais ce peuple et sa jeunesse ont également des ressources puissantes. Et ces ressources-là, nous devons les puiser, è forsa chì incù a forza di a ghjuventù, a forza è i forzi pusitivi di a demucrazia, di u travagliu, è di a vita, di u bè cumunu, ci sbuccaremu, s'è no semu tutti rispunsevuli, è à l'altezza di i sfidi.

Allora, pà compia, cara Pridenti di l'Assemblea, sta mani eti parlatu d'una rinascita, d'un riacquistu novu, parmittiti mi di mintuvà una canzona famosa di u nosciu riacquistu corsu di l'anni 70, d'I Muvrini, di A Filetta, "simu di stu paese è ci vulemu ingrandà, simu di stu paese è ci vulemu amparà, simu di stu paese è ci vulemu campà."

Iè, semu di stu paesi, semu di stu populu, semu di sta terra, è ci vulemu travaglià, è campà in paci, in omi è donni libari, in un paesi arrittu, in u populu vivu, in una sucità libara, appaciata, in a demucrazia vera.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu, tuttu u mondu hà parlatu.

Allora, d'appressu l'infurmazione chè aghju, certi ne anu digià à pena parlatu ind'è i so discorsi, ci sò 49 amendamenti.

Moi, ça ne m'étonne pas, parce que, y compris ceux qui ont fréquenté l'Assemblée nationale, il peut y avoir des centaines d'amendements sur des rapports. C'est un signe de vivacité démocratique.

Donc il y a 49 amendements. Nous avons décidé de les examiner en commission permanente, pas élargie, en commission permanente habituelle.

Donc, nous allons examiner ces amendements en commission permanente de l'Assemblée de Corse. Chaque groupe, bien évidemment, peut avoir un collaborateur. L'administration est là et en commission permanente, l'exécutif est là, bien sûr.

Est-ce que quelqu'un veut rajouter un mot sur la méthode ?

Bon moi, je ne suis pas inquiète, il y a des amendements qui sont d'ordre esthétique, d'autres qui sont beaucoup plus peut-être stratégiques. On convergera, on ne convergera pas, on verra. En tout cas, l'exercice doit être réalisé. Voilà.

M. Saveriu LUCIANI

Présidente, on voudrait qu'il y ait présent à la commission permanente, le président de notre groupe.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est prévu. Ce n'est pas que pour votre groupe, nous avons prévu hier en commission permanente, qu'on pourra y associer les présidents de groupes, bien sûr, qu'ils puissent s'exprimer sur la nature des amendements qu'ils portent.

Bien. Donc, les débats ont été longs.

M. le président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Simplement pour remercier l'ensemble des oratrices et des orateurs. Je pense que le travail que nous allons faire maintenant en séance, conformément à la vocation parlementaire de l'Assemblée de Corse, est un travail important, déterminant, je l'espère.

En tout cas, le Conseil exécutif va faire ce travail avec la volonté de faire bien sûr évoluer la délibération et de l'améliorer en intégrant l'ensemble des contributions, qu'il s'agisse de celles des élus sous forme d'amendements ou des contributions qui ont été transmises, y compris depuis la conférence permanente élargie de lundi, par les collectifs, la Ligue des droits de l'homme et les associations, et en tenant compte bien sûr aussi de l'avis du CESEC et de l'avis de l'Assemblea di a Giuventù.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Président.

Donc, l'administration est en train de recoller, c'est le terme au propre comme au figuré, l'ensemble des amendements dans un document, qui seront examinés dans un instant.

Les autres, vous êtes en pause. On va en salle 2.

Merci, merci à tous.

La séance est suspendue à 19 h 12.